

RETISSER LE LIEN ENTRE LA CHASSE ET LA SOCIÉTÉ 8 CHANTIERS POUR 2040



CHASSE, NATURE & SOCIÉTÉ 2040 LIVRE BLANC

**RETISSER LE LIEN
ENTRE LA CHASSE ET LA SOCIÉTÉ :
8 CHANTIERS POUR 2040**

*Je me demande quel homme j'aurais été si je n'avais,
dès mon enfance connu la chasse. Différent, c'est probable.
Moins humain, c'est certain.*

Paul Vialar (1898-1996)

1 CHANTIER ÉTHIQUE L'ÉTHIQUE DE LA CHASSE ET L'ÉTHIQUE À LA CHASSE P.04

Le droit de chasser, le devoir de conserver P.06
François Sommer, chasseur exemplaire P.08
Orientations pour la chasse en 2040 : quelques clés pour une plus grande éthique à la chasse P.10

2 CHANTIER FORMATION DU PERMIS DE CHASSER À L'APPRENTISSAGE PERMANENT P.12

Un long apprentissage et de nouveaux besoins P.14
Orientations pour la chasse en 2040 : Un chasseur mieux formé et intégré dans la société P.18

3 CHANTIER SÉCURITÉ LA SÉCURITÉ, UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE P.20

Très peu d'accidents mais une réelle anxiété du public P.22
Orientations pour la chasse en 2040 : Faire évoluer les pratiques P.24

4 CHANTIER GRAND GIBIER DES EXIGENCES DE LA RÉGULATION AU RENOUVEAU DES PRATIQUES P.26

L'accroissement continu des populations de grand gibier P.28
Conjuguer régulation et chasse-plaisir P.32
Orientations pour la chasse en 2040 : Plus d'efficacité, plus de plaisir, plus d'ouverture P.36

5 CHANTIER PETIT GIBIER UN DÉFI CRUCIAL : REDONNER VIE À LA CHASSE DEVANT SOI P.38

Un archétype de la chasse devenu l'exception P.40
Quels modèles agricoles demain ? P.42
Orientations pour la chasse en 2040 : de la transition agricole au repeuplement des territoires P.44

6 CHANTIER SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES LES CHASSEURS AU CŒUR D'UNE GESTION CONCERTÉE DES ESPACES NATURELS P.46

Les chasseurs, acteurs et partenaires P.48
Focus : les chasseurs s'investissent dans l'apprentissage de la nature P.54
Orientations pour la chasse en 2040 : devenir des acteurs incontournables de la gestion des milieux P.56

7 CHANTIER MODES DE CHASSE ENTRE TRADITIONS ET INNOVATIONS P.58

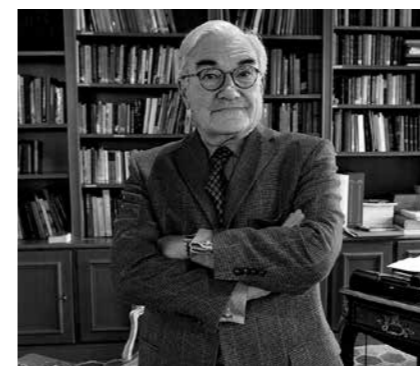
Entretien la diversité exceptionnelle des pratiques de chasse dans notre pays P.60
Nouvelles technologies : promesses et limites P.62
Focus : accompagner le développement du tourisme de chasse P.64
Orientations pour la chasse en 2040 : de nouvelles façons de chasser P.66

8 CHANTIER PARTAGE DE LA NATURE CHASSEURS ET NON CHASSEURS : TOUS AU VERT ! P.68

Apprendre à cohabiter P.70
Focus : la chasse au plus près des territoires P.74
Focus : Les chasseurs s'adaptent aux situations nouvelles P.76
Orientations pour la chasse en 2040 : apprendre à vivre ensemble P.78

VISION ET PERSPECTIVES LA CHASSE À UN TOURNANT DE SON HISTOIRE P.80

CONCLUSION P.86



AVANT-PROPOS

PAR PHILIPPE DULAC, PRÉSIDENT DE LA FONDATION FRANÇOIS SOMMER POUR LA CHASSE ET LA NATURE

C'est par un chasseur qu'a été créée, il y a 55 ans, la Fondation François Sommer dont la vocation était de mettre en valeur les mérites de la chasse et de participer à la conservation des espèces sauvages. À l'époque, une innovation spectaculaire devait permettre d'atteindre cet objectif: la création d'une Maison de la chasse et de la nature à Paris. Ainsi, la chasse est historiquement inscrite au cœur de nos gènes et nous ne l'oublions pas.

La Fondation apporte en permanence son soutien à la chasse de manière indirecte. Son pôle culture est articulé autour d'un musée qui parle de la chasse d'une manière appréciée par plus de 100 000 visiteurs par an, dont plus de 90 % sont non-chasseurs. Son pôle nature est engagé, en France et en Afrique, dans la sauvegarde des espèces sauvages et dans la défense des espaces promis à la biodiversité. Pour ceux qui réclament la disparition de la chasse en arguant qu'elle ne serait motivée que par le plaisir de tuer, cette approche constitue un clair désaveu.

La Fondation a souhaité cependant s'exprimer plus directement sur la pratique de la chasse. Celle-ci étant promue en France, plus que partout ailleurs en Europe, par un réseau d'organisations exceptionnellement dense et puissant, elle n'a pas voulu créer des doublons et prendre le risque de concurrences inutiles. Elle a donc choisi un terrain jusque-là demeuré vierge: mener une réflexion à long terme sur ce que pourrait être l'évolution de la chasse en France d'ici à 2040.

Vingt années nous séparent en gros de cette échéance. Dans notre siècle pressé, alors que tout le monde a les yeux rivés sur l'immédiat et l'instantané, cela ressemble à l'éternité. Disons, pour revenir à

la réalité de notre vie d'hommes, que c'est à peu près le temps qui voit passer une génération. C'est donc un long terme, certes, mais qui ne se perd pas complètement dans les brumes de l'indéterminé et de l'imprévisible.

Dans un premier temps, notre groupe de réflexion a observé et analysé les différents paramètres qui commanderont l'évolution de la pratique de la chasse. Ceux-ci ont été regroupés en trois catégories:

- Les paramètres physiques liés, sur le terrain, à l'environnement de la chasse.
- Les paramètres humains, c'est-à-dire son contexte sociétal.
- Les paramètres moraux qui conditionnent son image et son acceptation.

Pour chaque élément, la Fondation a édité une lettre d'information résumant les constatations faites et les interrogations soulevées¹.

Ensuite, on a tenté d'imaginer ce que pourrait devenir la chasse d'ici à 2040 en combinant ces différents paramètres. Cet exercice d'exploration de l'avenir ne visait pas à prédire ce que serait à coup sûr la chasse en 2040. Au contraire, on a bâti quatre scénarios aux couleurs très différentes, montrant que, à l'horizon de ces vingt ans, l'indétermination est forte. Mais cette diversité même était faite pour encourager la réflexion. Une quatrième lettre d'information a présenté ces différents scénarios.

Nous entrons maintenant dans une dernière phase. En faisant progresser ses réflexions, le groupe a identifié des blocs de questions ou des thèmes particuliers autour desquels il lui a semblé pertinent de synthétiser, de manière thématique, le résultat de ses travaux.

On se gardera de considérer que le présent livre blanc constitue un ouvrage achevé. Il n'a qu'une ambition: apporter sa contribution à la réflexion sur ce que la chasse pourrait et devrait faire afin d'aborder l'avenir dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas d'un manifeste, encore moins d'une somme mais d'une «boîte à idées». Certaines pourront sembler contestables. Toutes sont par définition contestables et faites pour alimenter le débat. Car, à un moment où la chasse est, pour la première fois de son histoire, contestée jusque dans son existence même, le débat ne peut être que salutaire.

1. Les 4 lettres de l'étude Chasse Nature & Société 2040 peuvent être lues et téléchargées gratuitement sur le site de la Fondation François Sommer: <https://fondationfrancoissommer.org/lettre-chasse-nature-societe-2040/>

L'ÉTHIQUE DE LA CHASSE ET L'ÉTHIQUE À LA CHASSE

1



Depuis très longtemps, les réflexions sur la chasse ont inspiré des traités ou des récits. Mais l'éthique y tenait peu de place. C'est la société moderne qui interpelle les chasseurs avec insistance: leur activité est-elle acceptable au regard des règles de la morale commune? C'est à un chasseur, Vincent Piednoir, que nous devons cette définition: «L'éthique a pour fonction de prendre, sur le terrain, le relais de la loi positive, ou, plus exactement, de ses intentions. En ce sens, elle est une somme d'attitudes d'ordre moral que le chasseur responsable adopte volontairement, parce qu'il sait qu'elles conditionnent la pérennité de sa passion, en préservant le cadre au sein duquel celle-ci s'exerce: la nature.»¹

1. Blog Browning, 4 juin 2016

LE DROIT DE CHASSER, LE DEVOIR DE CONSERVER

On peut s'interroger de deux façons sur les rapports de la chasse avec l'éthique. La première consiste à apporter une réponse à ceux qui récuser la légitimité de l'acte de chasse dans son principe même, de sorte qu'ils préconisent son interdiction. La seconde conduit à questionner les règles de comportement que le chasseur peut et doit adopter pour observer une éthique cynégétique convenable.

En matière de chasse, l'éthique est une sublimation de l'instinct. Elle doit encadrer l'acte de chasse au-delà de la simple prédation et le faire ainsi passer de la bestialité à l'humanité.

La légitimité de l'acte de chasse, qui conduit à ôter la vie à un être vivant en y trouvant une satisfaction, doit aujourd'hui être défendue. Certes, le chasseur peut se préva-

loir, quand il tire le grand gibier, d'assurer une indispensable régulation des populations – même si ce n'est pas l'essentiel de la chasse car il n'est pas nécessaire de réguler les bécasses... Il peut arguer en outre du fait qu'il apporte à la communauté diverses contributions écosystémiques en participant à la sauvegarde des espèces et à l'entretien des espaces. Il reste que la chasse est sa passion et qu'il la pratique avec un plaisir qu'on ne saurait nier, tant il est vrai qu'elle lui apporte le bonheur.

TRADITIONS ET LIBERTÉS

Trois types d'arguments peuvent fonder la légitimité de la chasse-plaisir. Le premier – et le plus important – est la liberté de conscience. L'appartenance à une société respectueuse des droits et des libertés de chacun implique que celle-ci en garantisse l'exercice, quelle que soit la diversité des opinions.

Les menées des mouvements animalistes, qui réclament l'interdiction de la chasse au nom d'une vision nouvelle de la relation entre l'homme et l'animal qui leur est propre, ne peuvent aller contre ce principe fondamental du pacte républicain. Argumenter le contraire reviendrait à réclamer un changement de société.

Ensuite, on ne peut nier le fait que la chasse témoigne d'une civilisation très ancienne. Il y a moins de deux siècles, les Français vivaient en petite minorité dans les villes. Aujourd'hui, c'est le monde rural qui est devenu marginal. Cela ne donne pas à la civilisation urbaine la légitimité de faire disparaître la chasse qui est l'un des attributs historiques du monde de la campagne.

Enfin, pour analyser ce qu'est le plaisir de chasser, il faut comprendre qu'il ne s'agit pas du plaisir de tuer. L'homme poursuit toutes sortes de chimères dont il est convaincu qu'elles lui procureront un accomplissement particulier. Le contact avec la nature sauvage, la rencontre (quand elle survient) avec l'animal sauvage et la satisfaction de l'appréhender (quand il y parvient) procurent au chasseur un genre de bonheur qu'il ne rencontre pas ailleurs: celui de se sentir partie prenante de l'univers sauvage qui entoure l'homme depuis sa création. Ceux qui ne chassent pas ne connaissent pas ce type d'émotion. Du moins peuvent-ils admettre qu'elle existe.

UNE ÉTHIQUE CYNÉGÉTIQUE

Quelles sont, par ailleurs, les exigences auxquelles la pratique de la chasse doit se soumettre pour respecter ce que l'on pourrait qualifier d'éthique cynégétique? Ici encore, il faut distinguer trois approches.

La première est directement inspirée de François Sommer. Celui-ci avait compris dès 1930 que le chasseur devait avoir le souci de gérer les espèces sauvages sur lesquelles il exerce un prélèvement. C'est la philosophie du plan de chasse qu'il fit prévaloir en France après 1970. Au lieu de se comporter en consommateur insouciant des richesses de la nature, le chasseur y devient le partenaire responsable d'une nature par essence fragile. La mise en œuvre de ce principe a conduit, pour les espèces d'ongulés, à des résultats spectaculaires: leurs effectifs ont décuplé. Le concept de gestion adaptative, récemment lancé pour certaines espèces en situation délicate, n'est pas fondamentalement différent.

En second lieu, il faut prendre en compte ce qu'on peut qualifier la noblesse de l'acte de chasse. Celle-ci doit être une sorte de



duel avec le gibier. Le chasseur y met en œuvre des savoirs et fait preuve d'habileté afin de surmonter les difficultés que la recherche puis la rencontre d'un animal sauvage dans son milieu naturel comportent toujours. Plus l'acte de chasse se rapproche d'un tour de force, plus il est respectable. Plus il s'en éloigne, moins il est estimable. L'intervention du chien donne le plus souvent une profondeur supplémentaire à l'acte de chasse. Le chien d'arrêt pour le petit gibier, le chien courant pour le grand gibier confèrent à l'action du chasseur une qualité qui peut toucher à l'excellence. L'oiseau du fauconier permet à ce dernier de réaliser un chef d'œuvre.

La dernière réflexion concerne le respect dû à l'animal chassé. L'opinion moderne est très attachée à la notion de respect, qu'elle applique d'ailleurs à des domaines très différents. En ce qui concerne la chasse, il s'agit de faire tout ce qui est possible pour que la mort de l'animal chassé soit digne et propre. Celui-ci est voué à mourir un jour dans le secret de la nature

et, souvent, dans des conditions terribles que l'on ignore. Quand c'est l'homme qui lui ôte la vie, celui-ci doit s'astreindre à une discipline et à une habileté qui lui épargnent toute souffrance inutile. Dans un esprit voisin, il faut pratiquer la chasse de manière telle que l'animal chassé conserve toujours, par l'exercice de ses défenses naturelles, une chance de se sauver. La chasse n'est pas une entreprise d'extermination dont le résultat attendu justifie n'importe quel moyen. L'ala et la mesure doivent toujours être acceptés.



FRANÇOIS SOMMER, CHASSEUR EXEMPLAIRE, ÉCOLOGISTE AVANT L'HEURE



Le créateur de la Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature qui porte désormais son nom¹, est un fervent défenseur d'une chasse « sportive » protectrice des habitats et de la faune sauvage. François Sommer est à l'origine du Plan de chasse en France. C'est également lui, en 1971, qui met sur pied la direction de la Protection de la nature vivante et des espaces naturels au sein du premier ministère de la Protection de la nature et de l'environnement voulu par Georges Pompidou, président de la République, dont il était proche. Les extraits ci-dessous sont issus d'une conférence que François Sommer a écrite et prononcée le 2 octobre 1968 à la Maison de la Chasse et de la Nature à Paris, dans un contexte bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

« La chasse a évolué, elle évoluera encore. La sélection des meilleurs chasseurs français et européens doit concourir,

plus qu'elle ne le fit jusqu'à ce jour, à la recherche du meilleur esprit de la chasse. La technique n'est plus du tout celle qui fut pratiquée hier. Aujourd'hui il faut aider la nature, alors qu'hier on pouvait puiser dans son réservoir. Nous sommes, maintenant, pour ainsi dire, en présence du vide (...) Au lieu de développer l'esprit du chasseur sous l'angle de la chasse à outrance, nous devons l'orienter vers la sagesse (...) Tuer le dernier lièvre, le dernier perdreau, bien habitués à leur terroir, ensuite faire venir des animaux de Hongrie ou de Tchécoslovaquie dans une boîte, c'est quelque chose d'affreux. On a ainsi du gibier dépaycé, des pertes considérables d'animaux qui n'ont pas de défense. Il serait tellement plus simple – et plus logique – de ne pas tuer le dernier animal reproducteur dans la plaine ou la forêt (...)

En France, la chasse est considérée comme un sport et un divertissement. C'est une erreur. Ce doit être une passion, un apos-

tolat, où l'on donne plus qu'on ne reçoit et où chacun doit penser qu'il s'agit d'un capital à sauvegarder, dont on n'a droit de prélever que le revenu. Vous vous devez donc de penser à cette réflexion d'un vieux chasseur impénitent qui vous demande, en remerciement de ce qui a été fait par sa femme et lui, un effort de sauvegarde du capital naturel et artistique de la chasse.

La modernisation grignote tous les jours la nature. La route écrase le lièvre, le ligne à haute tension tue le perdreau, le phare égare et éblouit la bécasse; le cultivateur ne pense qu'à mécaniser son champ et l'arrose de produits chimiques; enfin, les points d'eau, les marais, les étangs, ne sont plus des refuges pour les migrateurs. Si l'eau est belle, on la leur vole pour en faire du *yachting* ou du *pédalo*; si elle est trouble et boueuse, les hélicoptères de la démoustication l'arrosent et tuent les petits canards. Tout le monde civilisé d'aujourd'hui combat la nature vivante. Alors, que faire ?

Notre réponse est nette, ferme, catégorique: défendez-vous, défendez la chasse, défendez la nature ! Ne vous contentez pas de chasser bien tranquillement durant le week-end. Battez-vous, groupez-vous, ayez une réaction de défense de votre patrimoine naturel. Préservez l'avenir de vos enfants en défendant leurs trésors futurs, ceux de la nature vivante ! Si vous la laissez disparaître, elle ne reviendra plus. À sa défense, consacrez-y votre savoir, votre temps et même votre argent.»

1. Créée en 1964 par François Sommer (1904-1973) et son épouse Jacqueline (1913-1993), La Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature a été rebaptisée en 2013 Fondation François Sommer pour la Chasse et la Nature.

ILS L'ONT DIT... ILS L'ONT ÉCRIT

HANS JONAS,

« La planète est surpeuplée, nous nous sommes trop étendus, nous avons pénétré trop profondément l'ordre des choses. Nous avons par trop bouleversé l'équilibre, et d'ores et déjà condamné à l'extinction trop d'espèces. La technique et les sciences de la nature nous ont fait passer de l'état de sujets dominés par la nature à celui de maîtres de la nature.»

Une éthique pour la nature,
Desclée de Brouwer, 2017

SPINOZA,

« Un homme libre ne pense à aucune chose moins qu'à la mort, et sa sagesse est une méditation non de la mort mais de la vie.»

Éthique (Éthique 4, proposition 67)

ALDO LEOPOLD,

« Une éthique, écologiquement parlant, est une limite imposée à la liberté d'agir. [...] L'éthique de la terre élargit simplement les frontières de la communauté de manière à y inclure le sol, l'eau, les plantes et les animaux ou, collectivement, la terre.»

Almanach d'un comté des sables, 1948

VLADIMIR JANKÉLÉVITCH,

« Que dirait-on du moraliste, s'il était moral le dimanche seulement ? On dirait que ce n'est pas un moraliste: on dirait que c'est un dilettante, le dilettantisme étant non pas la fidèle et sérieuse occupation de tous les jours, mais le jeu des dimanches, des jours fériés et des loisirs souriants.»

Traité des vertus,
Tome 1: *Le sérieux de l'intention,*
Bordas, 1968

PAUL VALÉRY,

« Mon éthique est simple à énoncer. A. N'augmente pas (si tu le peux) la quantité de souffrance. B. Essayons de faire quelque chose de l'homme.»

Cahiers (posthume)

AUTEUR INCONNU

« L'éthique à la chasse nécessite d'être en accord avec soi-même.»

CATHERINE ET RAPHAËL LARRÈRE,

« Le bon chasseur respecte l'éthique et la Terre.»

Du bon usage de la nature,
Flammarion, 2009

QUELQUES CLÉS POUR UNE PLUS GRANDE ÉTHIQUE À LA CHASSE

ENJEU 1

ATTITUDE GÉNÉRALE DU CHASSEUR

PROPOSITIONS

1. Le chasseur moderne s'intéressera autant à la nature dans laquelle il agit qu'au prélèvement qu'il recherche.
2. Le bon état des populations d'espèces sauvages à chasser, la bonne conservation d'espaces susceptibles de les accueillir retiendront toute son attention.
3. La boulimie est un défaut à la chasse comme ailleurs. Un tableau de chasse pléthorique n'est pas un signe majeur de réussite.
4. La chasse doit toujours être un vecteur d'amitié entre ceux qui la pratiquent. Unis par une même passion, ils doivent cultiver le plaisir de se retrouver et de partager l'action de chasser.

ENJEU 2

RESPECT DE L'ANIMAL CHASSÉ

PROPOSITIONS

1. Pour tuer net autant que possible, le chasseur doit s'abstenir de tirs hasardeux qui ont pour conséquence de risquer de blesser plutôt que de tuer. Il doit toujours demeurer conscient de ses capacités et des possibilités de son arme.
2. Il ne visera qu'un animal clairement identifié.
3. Tout animal blessé doit être recherché aussi longtemps qu'il le faudra pour être achevé.
4. À la chasse au grand gibier, le contrôle des tirs et la recherche au sang s'imposent chaque fois que nécessaire.
5. Le même souci de respect de l'animal conduira le chasseur à prendre soin des animaux qui l'assistent dans l'acte de chasse (chien, cheval, oiseau).

ENJEU 3

CHASSE EN ESPACE CLOS

Les parcs fermés et enclos dont l'objet est la pratique de la chasse¹ se retrouvent au centre de nombreuses critiques, y compris dans certaines régions, des chasseurs eux-mêmes. Cette pratique est sans doute appelée à disparaître un jour sous la pression sociétale, comme ce fut le cas en Belgique. Des aménagements pourraient être envisagés afin de respecter les règles d'une chasse éthique.

PROPOSITIONS

1. Aucune espèce ne peut être maintenue dans un espace inférieur à ses besoins vitaux. La végétation dans cet espace doit offrir aux espèces abritées des conditions de vie conformes à leur spécificité et être suffisamment dense pour qu'elles y trouvent refuge et nourriture.
2. Les clôtures peuvent avoir un intérêt pour matérialiser une propriété privée. Cependant, elles devraient assurer une libre circulation à toutes les espèces animales : insectes, batraciens, petite faune et ongulés sauvages. Dans l'immense majorité des cas, la taille des propriétés en France n'est pas compatible avec l'espace vital nécessaire à des populations d'ongulés sauvages. Les surdensités de gibier sont non seulement préjudiciables aux espèces mais également à la biodiversité.
3. Les clôtures visant à bloquer le grand gibier pourraient être maintenues aux abords des routes et chemins, pour des raisons de sécurité essentiellement.
4. Le nourrissage artificiel devra demeurer accessoire, dès lors que la densité de population est adaptée au territoire.

¹ Nos propositions ne s'appliquent en aucun cas à des parcs ou de grands domaines comme celui de Chambord, par exemple. Non seulement son objet n'est pas la chasse, mais son mur d'enceinte de 32 kilomètres, protégeant les 5400 hectares du Domaine a été à son tour classé Monument historique en 1997.

ENJEU 4

ÉLEVAGE D'ESPÈCES CHASSABLES

PROPOSITIONS

1. L'élevage d'espèces chassables en vue de repeuplement est légitime.
2. L'élevage en vue de lâchers avant la chasse n'est pas défendable.
3. Pour rester dans des limites acceptables, la remise d'animaux dans un territoire de chasse doit leur laisser le temps de s'approprier leur nouveau domaine (plusieurs mois). C'est à cette condition qu'ils pourront exercer leurs défenses naturelles pourvu qu'ils soient issus de souches réellement sauvages. D'une manière générale, tout ce qui rapproche la chasse de l'artifice est à éviter.



DU PERMIS DE CHASSER À L'APPRENTISSAGE PERMANENT

2



Il ne suffit pas d'obtenir le permis de chasser pour savoir réellement chasser. L'expérience acquise sur le terrain au fil des années, comme la fréquentation de chasseurs aguerris sont indispensables. C'est l'une des responsabilités des chasseurs eux-mêmes que d'accueillir et faire se perfectionner les nouveaux venus. Une obligation nouvelle émerge cependant, celle d'écouter et comprendre les interrogations, voire les objections des non-chasseurs rencontrés sur le terrain ou dans la vie courante. La propagande anti-chasse s'est largement répandue, il faut désormais savoir y répondre de façon apaisée et crédible.

UN LONG APPRENTISSAGE ET DE NOUVEAUX BESOINS

La chasse est une activité dans laquelle l'expérience est un facteur important. Elle met en jeu un nombre significatif de connaissances dans des domaines variés: les armes et la sécurité, la reconnaissance de la faune sauvage, sa biologie et sa conservation, les moyens et astuces pour la chasser, les chiens. Plus récemment, les enjeux écologiques (milieux) et économiques (dégâts) sont venus accroître la variété des connaissances utiles ou nécessaires. Cette acquisition se faisait en priorité par la pratique et un long apprentissage au contact direct des autres chasseurs, le plus souvent dans le cercle familial. La mise en place de l'examen du permis de chasser a fixé le socle de connaissances minimales pour commencer à pratiquer la chasse (sécurité, armes, reconnaissance des espèces protégées et gibier, législation).

DES ENJEUX NOUVEAUX

La stratégie du monde de la chasse a toujours été de rendre la chasse la plus accessible possible, de se garder de tout élitisme pour conserver son caractère populaire et de ne pas accélérer la baisse naturelle des effectifs par des difficultés supplémentaires. Tout ceci semble parfaitement adapté à une époque où la chasse allait de soi, n'était pas remise en cause sauf par quelques anti-chasse et se voyait acceptée par une société qui, au mieux, la considérait comme une activité comme une autre, au pire était totalement indifférente.

Le contexte actuel a changé du tout au tout, comme on l'a vu dans les travaux précédents, et semble imposer une adaptation à l'époque du chasseur lui-même dès sa formation initiale.

QUELLES ÉVOLUTIONS POUR L'APPRENTISSAGE ?

L'évolution de la société, l'usage d'une arme dans la nature, le fait de tuer des animaux et d'être susceptible de porter atteinte à leur bonne conservation, la cohabitation avec les autres activités de plein-air sont autant de facteurs qui accroissent les besoins en formation.

On peut identifier deux types de besoins:

- Pour les personnes qui bénéficient d'un apprentissage familial, il s'agit de compléter la formation par l'acquisition de connaissances structurées;
- Pour les personnes qui ne baignent pas dans un environnement rural, il s'agit de commencer par un enseignement structuré puis de faciliter un apprentissage de terrain.

L'examen du permis de chasser a ceci de particulier qu'il sanctionne un double apprentissage: la connaissance théorique des milieux et la capacité à manier une arme à feu. Dans ce dernier cas, il fait appel à des compétences régaliennes, la détention et l'usage d'une arme à feu étant strictement réglementés. C'est pourquoi deux instances se partagent la mise en œuvre du permis de chasser: la FNC (et des fédérations départementales) et le ministère de tutelle (aujourd'hui le ministère de la Transition écologique) via l'Office français de la biodiversité. L'examen du permis de chasser a été révisé en 2014. Le ministère de la Transition écologique a imposé que figurent dans l'examen des questions éliminatoires liées à la sécurité. Si cette réforme va dans le bon sens, d'autres initiatives intéressantes peuvent aussi être mises en œuvre à la condition qu'elles ne prennent pas la forme de contraintes réglementaires. On peut par exemple penser au développement d'offres de stages fondées sur le volontariat des candidats, proposées par les associations spécialisées à l'exemple des formations de la Société de Vénérerie ou de l'ANCGG, qui constituent de vrais succès.

On peut aussi imaginer un apprentissage du tir lui-même, gage d'une plus grande réussite et donc d'une plus grande satisfaction pour le chasseur, mais aussi de meilleurs résultats lors des battues et d'une réduction du nombre des animaux blessés. L'aspect pratique de cette formation est une contrainte évidente, et il faudra vraisemblablement imaginer des partenariats avec les armuriers, les stands de tir, les associations spécialisées, etc.

Permis d'hier (1912) délivré par le ministère de l'Agriculture et d'aujourd'hui (2021), estampillé par l'Office français de la biodiversité.

180 ans d'histoire du permis de chasser

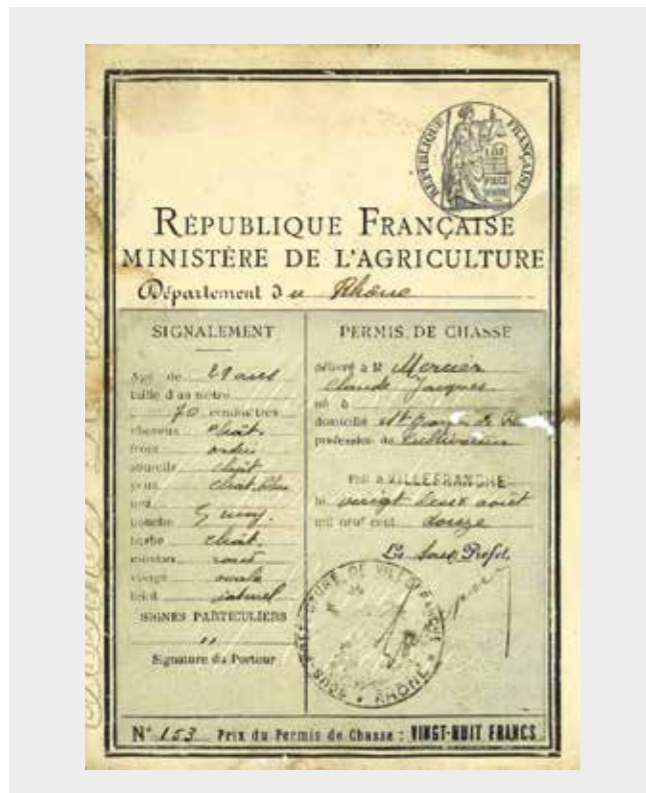
Depuis la Révolution française, le législateur s'est toujours inquiété de voir le peuple en armes. Il a donc toujours cherché à encadrer, sinon à restreindre, le droit de posséder une arme à feu.

Le permis de chasse est apparu avec la loi du 3 mai 1844. Il était alors délivré par le maire de la commune, sans examen d'aucune sorte. Dans les années 1970, à la fin des Trente Glorieuses, la France est devenue un pays composé majoritairement d'urbains alors qu'un siècle plus tôt elle était majoritairement rurale et paysanne. Jusqu'aux lois de décembre 1974 / mai 1975, le permis de chasse était obtenu sans examen à partir de 16 ans en adhérant à une fédération départementale de chasseurs et en acquittant une redevance annuelle. Déjà transférée du maire vers le préfet de département, la délivrance du permis est, à partir de 1976, conditionnée à la réussite d'un examen théorique. Durant les années 1980, une formation pratique est dispensée par les fédérations départementales de chasseurs. Ce n'est qu'en 2003 que l'examen pratique fait son apparition, autour du maniement de l'arme. L'accès à la partie pratique est conditionné par le succès à la partie magistrale.

Réglementairement, la formation à l'examen est dévolue aux FDC, tandis que l'examen lui-même relève de l'établissement public,

hier Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et aujourd'hui l'Office français de la biodiversité. Derrière cette stricte répartition des compétences se cachent des querelles d'intention qui ont toujours existé, car la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a toujours reproché à l'établissement public de ne pas mettre les moyens humains (effectifs d'inspecteurs du permis de chasser) permettant de faire passer sans délai l'examen aux candidats présentés par les FDC. L'établissement public, quant à lui, pointe du doigt l'absentéisme fréquent chez les candidats le jour de l'épreuve, de nombreux cas de préparation insuffisante ou des dossiers administratifs non traités.

L'examen du permis de chasser - et plus encore sa délivrance - demeurent aujourd'hui un enjeu fort: la FNC, forte d'une réforme de la chasse française réussie, a proposé très récemment encore au ministère de la Transition écologique d'assurer elle-même le passage de l'examen, sous contrôle de l'OFB, tout en laissant à l'opérateur public la délivrance du permis. Elle a avancé les délais de traitement trop longs et met en avant l'économie substantielle pour l'OFB et son ministère de tutelle, si la vingtaine d'agents inspecteurs du permis de chasser n'était plus nécessaire...



LA NÉCESSITÉ DU DIALOGUE

Le chasseur, en raison de son activité, est en contact avec plusieurs cercles d'acteurs: agriculteurs, riverains, élus locaux, propriétaires forestiers, adeptes des loisirs de plein-air. Les conflits d'usages se multiplient aujourd'hui qui tendent à contraindre la pratique de la chasse dans les territoires: plaintes des riverains dans les zones périurbaines, conflits avec les agriculteurs, poussée des élus locaux vers une réduction du temps dédié à la chasse, critiques des autres usagers de la nature liées au sentiment d'insécurité et confrontations musclées avec les activistes anti-chasse, avec leur lot de dégradations d'infrastructures de chasse.

Par ailleurs le profil du chasseur évolue: il est plus urbain (donc de moins en moins résident des territoires sur lequel il pratique), plus attentif aux questions environnementales et préoccupé par la souffrance animale. Il est de plus en plus amené à expliquer son action de chasse (battue, etc.) aux riverains, à signaler les actions de chasse en cours aux promoteurs ou à négocier avec les élus locaux.

Le chasseur effectue donc un travail de pédagogie et d'ouverture indispensable qui ira en s'intensifiant, puisque la rencontre avec d'autres usagers de l'espace, liée notamment à la croissance des pratiquants de loisirs de plein-air, est de plus en plus fréquente.

Le chasseur a dorénavant une obligation de communication, d'explicitation de son action, seul moyen de la légitimer vis-à-vis de la société. Il doit aussi gagner en exemplarité. Ceci passe notamment par une connaissance plus fine de l'environnement sociétal, une meilleure formation aux problématiques agricoles et environnementales, une conscience plus grande de sa responsabilité en termes d'image publique, une sensibilisation accrue aux courants de pensée opposés à la chasse.

C'est pourquoi la formation du chasseur doit évoluer. À l'horizon 2040, on peut donc s'attendre à des examens pratiques de tir, à l'apprentissage de règles de sécurité plus strictes encadrant le tir, avec une attention toujours plus grande à la sécurité, à la responsabilité et au dialogue avec la société.

1. La réussite au tir est obligatoire. Cette dernière est validée après la réussite de trois tirs assis (interdit en France) et un tir debout à bras franc.

2. Le permis de chasser allemand contient également toute une partie liée à la préservation, à l'agrainage et à la sécurité aux abords des routes.

3. Notamment grand oral d'une demi-heure face à un jury de 4 spécialistes dans les matières suivantes: connaissance du gibier, des armes, du droit cynégétique, de la pratique de la chasse.

En Allemagne, un permis exigeant et onéreux

L'apprentissage et le permis de chasser en Allemagne constituent une approche exigeante et complète, mais une préparation longue et surtout coûteuse. Il permet de réfléchir à la manière de progresser en France tout en restant accessible au plus grand nombre. Deux années de préparation et d'entraînement, un coût moyen de 1 500 euros, des épreuves pratiques de tir soumises à résultat¹, l'accent mis sur le tir sélectif, la déontologie et les bonnes pratiques², des entretiens oraux³, etc. : le permis de chasser en Allemagne, qui reconnaît aussi des qualifications pratiques, peut apparaître pour certains comme un modèle. Évidemment, ceci ne signifie pas que le permis français soit mauvais, mais l'exemple de l'examen allemand permet d'imaginer un élargissement du spectre français réduit aujourd'hui à la reconnaissance des espèces et à la pratique de la chasse (incluant la manipulation des armes). Le contexte est cependant très différent (le tir de compétition est le 4^e sport allemand avec 2,5 millions d'adeptes et les sociétés de tir sont des piliers de la vie associative villageoise) et le nombre de chasseurs allemands est très réduit, pratiquant sur des espaces de taille considérables (cf. Lettre Chasse Nature & Société n°4).

Intégrer les enjeux de société dans la formation

Si le contenu de l'examen officiel insiste sur la législation, la connaissance des espèces et l'organisation de la chasse, aucune place n'est donnée à la sensibilisation aux réalités sociales ou aux nouvelles conditions d'acceptation de la chasse par la société. Ainsi la structure du manuel officiel de 307 pages (édition 2019) comprend 78 pages sur les espèces (25 %) et 52 pages sur la législation les armes et l'organisation de la chasse (17 %). Les 177 pages restantes sont consacrées à l'examen blanc.



UN CHASSEUR MIEUX FORMÉ ET INTÉGRÉ DANS LA SOCIÉTÉ

ENJEU 1

FORMER AU TIR POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Il faudra rendre le permis plus attractif et intégrer le bien-tirer. Le permis actuel implique un bachotage concernant les espèces et le cadre légal, avec un volet concernant le maniement des armes limité à la sécurité (ou plutôt aux conditions de celles-ci). La préparation du permis de chasser pourrait comprendre un volet de mise en situation plus important. Apprendre à bien tirer est un levier pour faire évoluer l'image du permis. C'est d'ailleurs une demande des nouveaux chasseurs (30 % des attentes exprimées dans certaines fédérations).

Cette évolution vers un système à l'allemande était inenvisageable il y a encore quelques années, tant la chasse populaire, propre à la France, reposait sur une structure sociale où agriculteurs et ouvriers représentaient le gros du bataillon et la moyenne d'âge était élevée. Mais la bascule sociologique est déjà largement entamée avec le profil des nouveaux chasseurs, plus urbains et de catégories socioprofessionnelles plus élevées. Il y a là une opportunité de hisser le permis.

PROPOSITIONS

1. Étudier la mise en place d'une épreuve de pratique du tir pour les chasseurs (sans forcément que cela soit éliminatoire pour l'examen dans un premier temps) mais au moins pour que les candidats puissent tous passer entre les mains d'un instructeur de tir lors d'essais en conditions réelles.
2. Développer l'apprentissage et la formation aux armes actuelles (par exemple, la carabine semi-automatique est largement utilisée mais n'est pas proposée à l'épreuve du permis).
3. Favoriser l'entraînement une fois par an au ball-trap ou sanglier courant afin que le chasseur soit un tireur aguerri, ce qui constitue un réel facteur de sécurité.
4. Intégrer une épreuve de tir à la révision décennale du permis de chasser pour tous les pratiquants.

ENJEU 2

INVENTER DE NOUVELLES SOLUTIONS

On ne devient pas chasseur en ayant le permis de chasser... Détenir un permis de chasser ne signifie pas être un chasseur accompli et préparé. L'apprentissage de la chasse s'effectuait (et s'effectue encore mais de manière de plus en plus réduite) en famille, lors de sorties nombreuses avant l'obtention du permis ; il repose à la fois sur la pratique et la connaissance du territoire, du milieu. Le tirer juste nécessite un véritable entraînement, un encadrement (tutorat, mentorat) et une préparation.

En outre, les besoins de formation ne sont pas uniformes. Ils dépendent du type de chasse pratiqué d'une part et du niveau de responsabilité exercé d'autre part (simple chasseur, chef de ligne, détenteur de territoire, administrateur de FDC). Il serait alors pertinent de privilégier la formation continue sous forme de modules complémentaires. Les formations développées par les associations de chasse spécialisée répondent à ces besoins. Le brevet grand gibier développé par l'Association nationale des chasseurs de grand gibier en est l'archétype. Cette même association a poursuivi ce travail dans des domaines très variés tels que le perfectionnement au tir ou l'équilibre forêt-gibier.

PROPOSITIONS

1. Mettre en place une phase d'apprentissage d'un an, avec la participation recommandée des nouveaux permis aux battues.
2. Adapter les formations au degré de responsabilité du chasseur (simple chasseur, chef de ligne, détenteur de territoire).
3. Miser sur la subsidiarité en promouvant l'initiative départementale plutôt que des programmes à l'échelle nationale.
4. Instaurer une formation continue¹ des chasseurs, d'une part en les incitant à suivre les nombreuses formations complémentaires proposées par les FDC (le cas échéant avec une reconnaissance de compétences) et, d'autre part, en développant les formations qualifiantes sur le bien-tirer, la connaissance des territoires, le relationnel avec les autres usagers de la nature et des espaces.

ENJEU 3

INTÉGRER LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ DANS LA FORMATION

La formation sur les milieux et les questions environnementales s'impose comme une nécessité. Un minimum de connaissances sur les écosystèmes et l'ensemble des espèces en-dehors du gibier est attendu de la part des chasseurs qui se présentent comme les « premiers écologistes de France ». Face à un environnement toujours plus hostile à la chasse, qui ira en s'intensifiant, le chasseur doit être également mieux préparé. Cela passe par une prise de conscience de sa responsabilité et sa sensibilisation aux courants de pensée opposés à la chasse.

PROPOSITIONS

1. Évaluer la connaissance des modes de chasse, des milieux et des espèces (notamment protégées).
2. Sensibiliser aux problématiques agricoles et forestières : propriétaires forestiers, espaces privés, dégâts aux cultures, etc.
3. Former les chasseurs au nouvel environnement sociétal de la chasse en les sensibilisant à l'ensemble des actions menées par le monde de la chasse (plantation de haies, maintien de zones humides, etc.).
4. Inciter les chasseurs à s'investir dans les actions du monde associatif.

1. De nombreuses formations sont proposées par les FDC, mais uniquement sur la base du volontariat, et l'on peut citer: formation à la chasse en montagne, à la chasse accompagnée, aux

premiers secours, aux armes, à la venaison, aux premiers secours aux chiens, à la chasse à l'affût, à l'amélioration du tir, à l'analyse des tableaux de chasse, à la chasse à la bécasse, chasse en réserve,

chasse d'été, chasseurs sentinelles, etc. Aucune donnée ne semble exister sur le nombre de chasseurs qui suivent une ou plusieurs de ces formations, mais on peut imaginer que cela reste très marginal.

LA SÉCURITÉ, UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

3



Si les accidents de chasse sont en baisse constante (-41% en 20 ans) et en définitive très rares, ceux qui subsistent concernent en majorité l'usage d'armes à feu et contribuent ainsi au sentiment d'inquiétude des usagers des espaces naturels. Ce type d'accidents provoque une émotion considérable et est systématiquement médiatisé. Les règles de sécurité sont pourtant parfaitement établies. La marge d'amélioration porte avant tout sur une sensibilisation accrue au strict respect des règles.

TRÈS PEU D'ACCIDENTS MAIS UNE RÉELLE ANXIÉTÉ DU PUBLIC

Les trois causes principales d'accidents de chasse sont¹:

- Les mauvaises manipulations de l'arme, dont les premières victimes sont les chasseurs (première cause d'auto-accident);
- Le non-respect de l'angle de 30°, lors des battues de grand gibier;
- Les tirs à hauteur d'homme ou en direction d'habitations et de routes ouvertes à la circulation, qui concernent également la chasse au petit gibier.

L'impact médiatique de ces accidents interroge le devenir de la chasse en France, alors même que la cause animale rassemble toujours plus de suffrages et que le sentiment anti-chasse se diffuse de plus en plus largement.

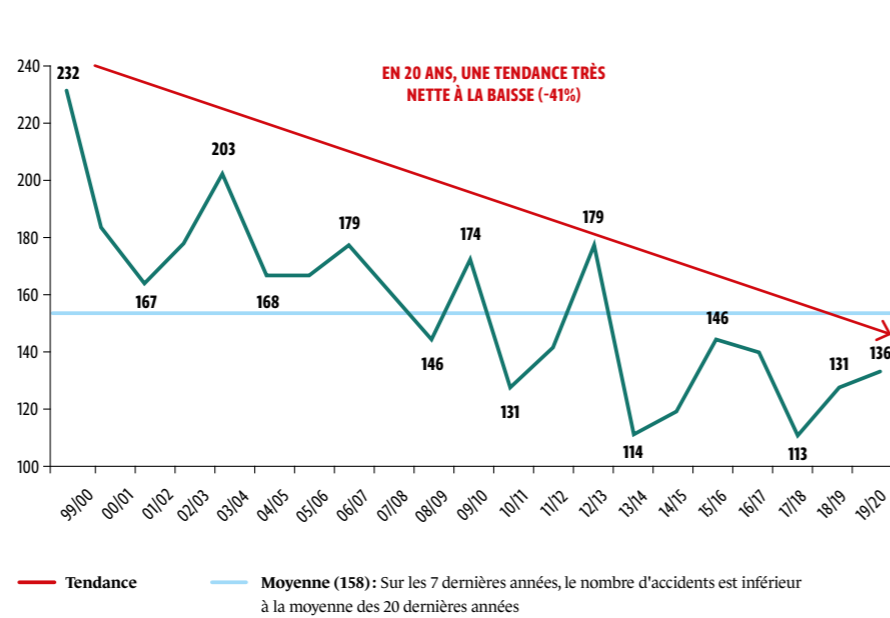
UN CADRE LÉGAL TOUJOURS PLUS STRICT

Trois évolutions récentes ont une influence sur la question de la sécurité dans les pratiques de chasse:

- Un encadrement légal toujours plus strict s'agissant de la détention d'armes à feu;
- Le répertoire des incidents de chasse (en plus des accidents, déjà comptabilisés);
- L'encadrement plus important de la pratique de la chasse grâce aux dispositions de la loi du 24 juillet 2019, assurant mieux la sécurité des pratiquants et des non-pratiquants. On peut citer diverses mesures telles que le port obligatoire du gilet fluorescent; le signalement d'opérations de chasse par des panneaux de signalisation; la remise à niveau décennale de la formation sécurité; l'instauration d'un régime de rétention et de suspension du permis de chasser.

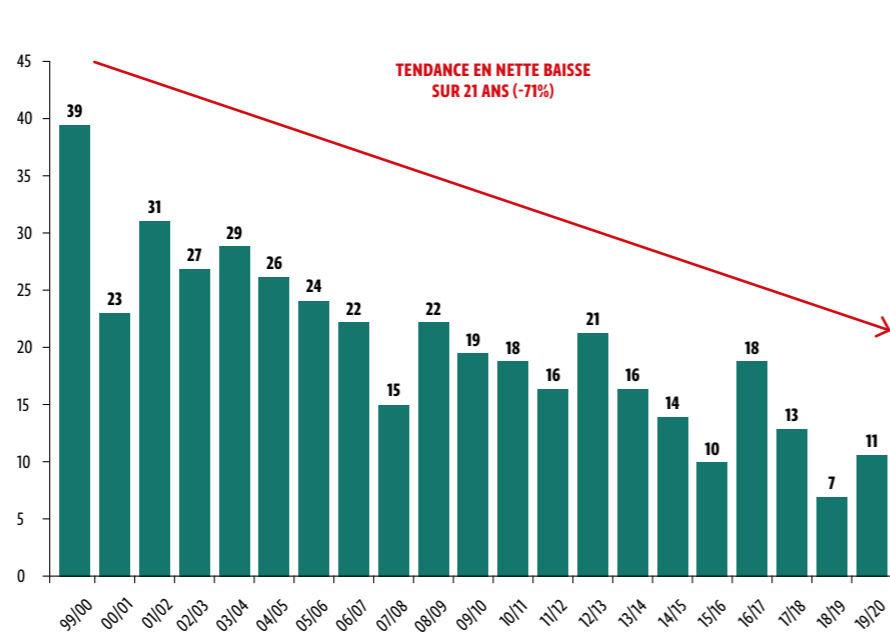
De fait, aucune activité de loisirs en France n'a connu pareils efforts en termes

Évolution du nombre d'accidents de chasse en France entre 1999 et 2020.



Source : <https://ofb.gouv.fr/actualites/bilan-des-accidents-de-chasse-2019-2020>

Évolution des accidents de chasse mortels en France entre 1999 et 2020.



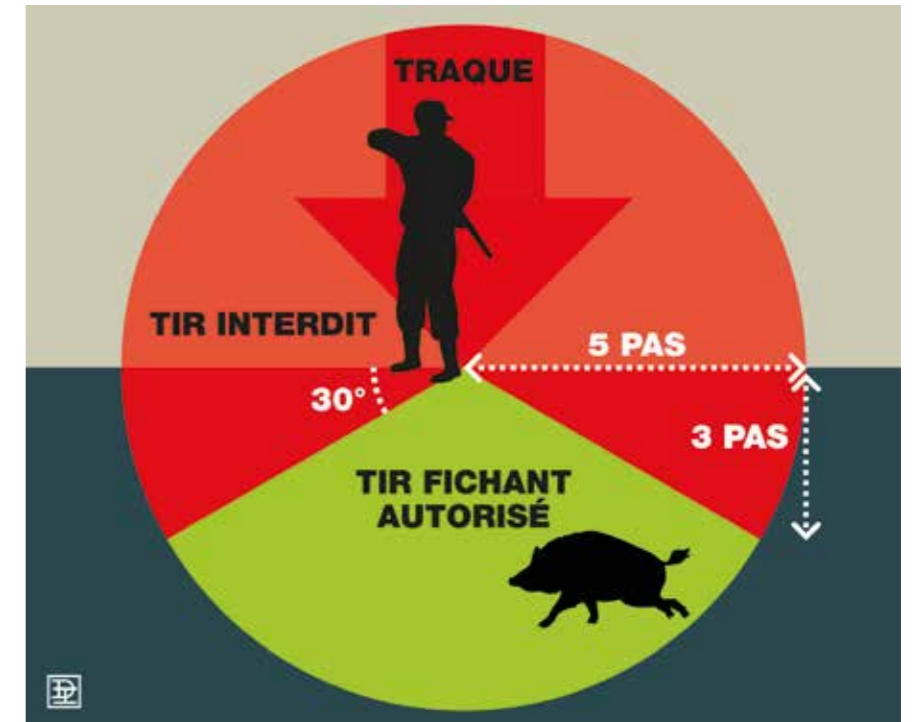
Source : <https://ofb.gouv.fr/actualites/bilan-des-accidents-de-chasse-2019-2020>

de sécurité. Les accidents augmentent d'ailleurs dans la plupart des activités sportives de plein-air, du fait de l'augmentation soudaine du nombre de pratiquants généralement peu au fait des règles de sécurité élémentaires.

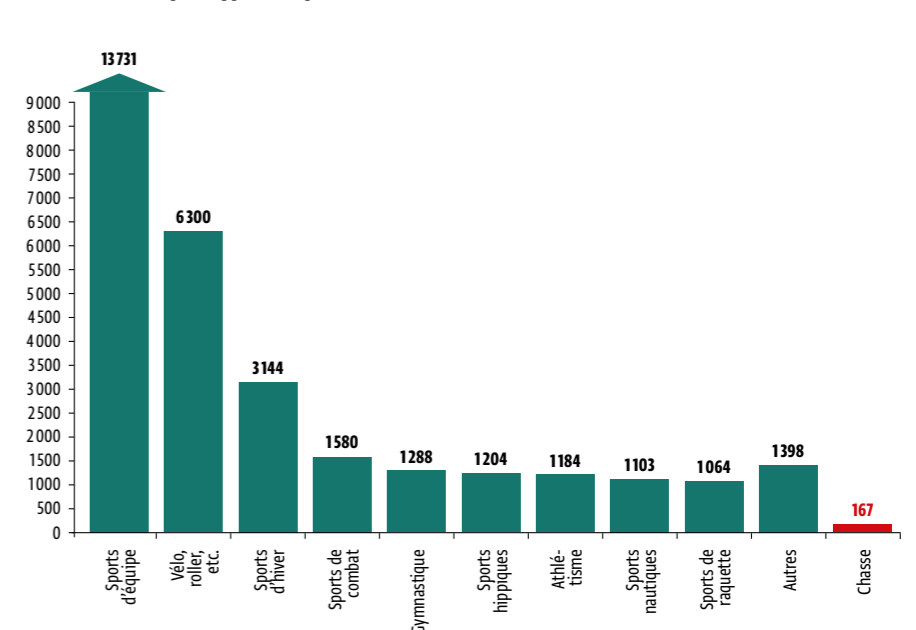
UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LARGEMENT RÉPANDU

La question de la sécurité dans les actions de chasse est de plus en plus prégnante et fait l'objet de critiques récurrentes de la part des habitants des zones périurbaines et des usagers des espaces naturels, toujours plus nombreux. La proximité grandissante entre riverains et chasseurs, causée par l'étalement urbain et l'arrivée de néoruraux fuyant les métropoles (exode urbain renforcé par la crise de la Covid), occasionnent des conflits d'usages des espaces naturels, en forte augmentation. La peur de la détonation du fusil ressentie par les ruraux ou les pratiquants de loisirs de plein-air, les craintes des habitants du périurbain de recevoir une balle tirée en direction d'habitations et de routes ouvertes à la circulation et la médiatisation des accidents graves de chasse témoignent d'une appréhension (qu'elle soit justifiée ou non) des publics face aux risques liés à la pratique de la chasse. Ce phénomène est amplifié par les médias et par les réseaux sociaux utilisés par les opposants à la chasse. Si la sécurité préoccupe les chasseurs depuis des décennies, le nombre croissant des usagers de la nature fait peser une responsabilité encore plus grande sur eux.

1. « Bilan des accidents de chasse 2019-2020 », Ofb, juillet 2020, disponible sur : <https://ofb.gouv.fr/actualites/bilan-des-accidents-de-chasse-2019-2020>



Les accidents par type de sport.



Source : enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC), France, 2004-2005.

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES AU-DELÀ DES RÈGLEMENTATIONS

ENJEU 1

DÉVELOPPER LA FORMATION

La sécurité lors des actions de chasse est fondée sur la responsabilisation des acteurs (chasseurs, agriculteurs) et des utilisateurs des espaces naturels (adeptes des loisirs de plein-air, riverains). Les règles de sécurité édictées au plan national déterminent le cadre précis dans lequel les actions de chasse doivent se dérouler. Ces règles concernent les chasseurs (port obligatoire du gilet fluorescent, remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité, pose de panneaux de signalisation temporaire) et prévoient aussi l'information des utilisateurs des espaces naturels des actions de chasse en cours, afin de prévenir les conflits d'usage et les accidents.

Les enjeux de sécurité sont également liés à la recherche de l'efficacité lors des actions de chasse, notamment lors des actions collectives de chasse à tir au grand gibier. La diffusion des dernières techniques et innovations auprès de l'ensemble des chasseurs incombe aux responsables de la chasse (réseau associatif, FDC) et à la presse cynégétique. Comme il est aussi de leur responsabilité de sanctionner les chasseurs en infraction et de le faire savoir, de sorte à ne pas laisser les mauvaises pratiques écorner l'image de la chasse. C'est donc par la formation et la responsabilisation des chasseurs que la sécurité de l'ensemble des usagers des espaces naturels sera assurée à l'horizon 2040.

PROPOSITIONS

1. Introduire lors de la formation des documents vidéo illustrant les bonnes pratiques et montrant les conséquences de mauvaises pratiques.
2. Renforcer tous les points ayant trait à la sécurité lors de la formation au permis de chasser.
3. Mettre en place des sanctions envers les chasseurs ayant un comportement répréhensible en allant éventuellement jusqu'à les écarter ; sensibiliser davantage les directeurs de chasse.

ENJEU 2

RENFORCER LA SÉCURITÉ DANS LES ZONES PÉRIURBAINES

La croissance de la population en milieu périurbain pose le problème de l'acculturation des habitants à leur nouvel environnement. La construction d'un rapport de proximité avec la nature, où les habitants font face aux joies et aux désagréments de la cohabitation avec le monde sauvage (grands ongulés), rend le recours à la chasse inéluctable. On peut imaginer que la proximité entre populations de chasseurs et habitants va contribuer à une meilleure compréhension et donc à l'acceptation de la chasse dans ces milieux. Mieux, les zones périurbaines abritent probablement les chasseurs de demain : à l'horizon 2040, ces populations sont susceptibles de garnir les effectifs de chasseurs contribuant à la régulation de la faune dans leur territoire. La réussite de cette évolution suppose d'intégrer à la réflexion les fédérations de sports de plein-air, afin de mieux présenter la chasse comme une option de loisir offerte à ces nouveaux habitants.

PROPOSITIONS

1. Renforcer le contact entre chasseurs et maires des communes périurbaines.
2. Désamorcer les peurs en explicitant la chasse et les mesures de sécurité qu'elle observe.
3. Inviter les non-chasseurs à des opérations d'observation et de recensement de la faune.
4. Intégrer la chasse dans les propositions de loisirs offertes par les municipalités, en se rapprochant au niveau local des autres associations de loisirs de plein air. Tout ceci représente des missions et charges nouvelles pour les FDC, comme pour tous les acteurs locaux (ACCA, AICCA, Sociétés communales, chasses privées), mais c'est à ce prix que la chasse s'intégrera dans ce nouveau tissu social au lieu d'en être chaque jour plus rejetée.
5. Encourager et développer dans ces zones les modes de chasse sans arme à feu tels que la chasse à l'arc ou à l'arbalète, si elles venaient à être autorisées.

ENJEU 3

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

Les collectivités territoriales, en partenariat avec les chasseurs, ont désormais la responsabilité d'étudier au cas par cas les incidences de la chasse sur la fréquentation des espaces ouverts. Ainsi certaines pratiques de chasse devraient-elles être restreintes pendant les périodes de forte fréquentation du public, de manière à rassurer celui-ci et à apaiser la cohabitation. De telles décisions ne peuvent être prises qu'en accord avec tous les ayants-droits et au niveau local, sans remettre en cause la pratique de la chasse elle-même.

De nombreuses conventions ont été signées par les FDC (avec charte), notamment avec les fédérations en charge de la randonnée, du VTT, de la moto, de l'équitation, etc. et, plus récemment, par la FNC au niveau national. C'est à l'évidence la voie à poursuivre et encourager, tant il est vrai qu'elle est seule garante de l'avenir de la chasse dans ces nouvelles zones périurbaines.

PROPOSITIONS

1. Étudier au cas par cas les incidences de la chasse sur la fréquentation des espaces ouverts.
2. Renforcer les nombreuses initiatives prises par les fédérations et la FNC en matière de partenariats avec d'autres fédérations de sports de plein-air.



DES EXIGENCES DE LA RÉGULATION AU RENOUVEAU DES PRATIQUES

4



La chasse du grand gibier a profondément évolué depuis cinquante ans. Le développement spectaculaire des grands ongulés, joint à la raréfaction du petit gibier sédentaire, a peu à peu converti de nombreux pratiquants à cette chasse et, plus spécialement, à celle du sanglier, animal qui focalise toutes les passions. La chasse du grand gibier est aujourd'hui confrontée à de multiples évolutions:

- Le développement important mais hétérogène des ongulés sauvages;
- L'extension des milieux favorables à ce gibier;
- L'incidence de ses impacts économiques sur les activités agricoles et forestières;
- La progression des grands prédateurs et notamment du loup;
- La diminution du nombre de chasseurs et donc de la pression de chasse.

TOUT CONCOURT À L'ACCROISSEMENT CONTINU DES POPULATIONS DE GRAND GIBIER

ÉVOLUTION DES GRANDS ONGULÉS SAUVAGES

La volonté a été générale, à partir des années 1950, de constituer des populations viables d'ongulés sauvages dans les forêts françaises. Grâce aux repeuplements en chevreuils et en cerfs à partir des réserves nationales, au contingentement des prélèvements autorisés et à l'évolution des mentalités cynégétiques en faveur d'une chasse-gestion, les différentes espèces de grand gibier ont vu leurs effectifs progresser considérablement au cours des cinquante dernières années. Ce développement diffère cependant selon les espèces et leur dynamique de population.

— LE CHEVREUIL

Le chevreuil est la première espèce à avoir été développée. Il a reconquis l'ensemble du territoire, hormis la Corse. Son développement rapide a subi une inflexion depuis le début des années 2000. Le tableau de chasse annuel est de l'ordre de 600 000 têtes. Le développement annuel de l'espèce est aujourd'hui fortement ralenti – moins de 1 % par an. Indépendamment de la pression de chasse, ceci s'explique par trois phénomènes : l'espèce a conquis la majorité des territoires favorables ; elle est sensible à la concurrence de ses congénères ce qui provoque une nette dégradation de la condition physique des individus et une chute du taux d'accroissement lorsque les effectifs sont trop importants (phénomène de densité-dépendance) ; enfin, elle souffre du réchauffement climatique et du développement des périodes sèches.

— LE CERF

Le cerf, animal royal et emblématique, était l'hôte traditionnel des grandes forêts de plaine où la vénerie était de mise. De nombreux repeuplements à partir de lâchers issus de Chambord ou de la réserve de la Petite Pierre ont eu lieu dans



les massifs où l'espèce avait disparu. Depuis, à partir de ces noyaux, celle-ci reconquiert peu à peu les continuums boisés ou montagnards qui lui sont favorables. En revanche, dans les forêts de plaine historiques, elle est contrôlée régulièrement par des plans de chasse réduisant sa population quand c'est nécessaire. Le tableau de chasse annuel est de l'ordre de 70 000 têtes.

— LE SANGLIER

Le sanglier a su s'adapter et conquérir tous les milieux, qu'il s'agisse des forêts traditionnelles, du maquis méditerranéen ou des espaces périurbains. Au cours des cinquante dernières années, l'animal a bénéficié d'une conjonction de facteurs très favorables à son expansion. La déprise agricole et le reboisement progressif des surfaces abandonnées d'une part, le développement des cultures comme le maïs ou le colza d'autre part ont augmenté la capa-

cité d'accueil partout en France. La déru-ralisation de la société, la diminution du nombre de chasseurs et la baisse de pression de chasse induite lui ont offerts de nouveaux espaces et une nouvelle tranquillité.

L'évolution des chasseurs mais aussi de la société en faveur d'une gestion raisonnée de la faune sauvage ont contribué à ne plus considérer l'animal comme un nuisible absolu et à favoriser son développement. Enfin, l'accélération des effets du réchauffement climatique à partir des années 1970 a eu deux conséquences majeures sur la dynamique de population du sanglier : la réduction de la mortalité hivernale, à laquelle l'espèce est très sensible, et l'augmentation importante de la fréquence et de la quantité des fructifications forestières qui contribue à augmenter la prolificité des laies. En France, cette conjonction favorable s'est traduite à la

fois par une augmentation des densités et par la conquête géographique de nouveaux milieux. L'animal a fait preuve d'une capacité remarquable d'adaptation en colonisant de nombreux espaces périurbains. Aucune piste de freinage ne se dessine réellement en dehors de l'action cynégétique et la survenue toujours possible d'une épizootie majeure.

Le tableau de chasse national a dépassé 800 000 animaux en 2019. Ce tableau augmente de manière irrégulière d'une année à l'autre, sur un rythme moyen d'environ 4%, soit un doublement tous les vingt ans. Cette espèce est à l'origine de 87 % des indemnités de dégâts agricoles. Non chassée, sa population double en moyenne tous les ans. Malgré ses efforts, la chasse peine aujourd'hui à freiner son expansion. Ce développement continu accroît le risque d'épizooties majeures telle la peste porcine africaine.

— LE CHAMOIS-ISARD

Les populations de chamois et d'isard, après une restauration atteinte au début des années 2000, se sont relativement stabilisées sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : inféodation au milieu montagnard, rigueur hivernales et maladies, prédation du loup et du lynx et pression de chasse. Les prélèvements annuels sont de 12 000 chamois et 2 500 isards.

— LE MOUFLON MÉDITERRANÉEN

Le mouflon méditerranéen a atteint le maximum de ses effectifs dans les années 2010. Ils ont depuis diminué de 25 %, principalement sous l'effet du développement continu des meutes de loups en milieu alpin et méditerranéen. Le tableau de chasse annuel est aujourd'hui de 2 500 animaux.

— LE DAIM

Le daim est une espèce anecdotique en dehors du noyau alsacien.



Complémentarité des modes de chasse

La chasse en battue est le mode de chasse au grand gibier le plus pratiqué en France. Elle trouve sa pleine efficacité en rassemblant un nombre important de chasseurs, au cœur de la saison, lorsque les feuilles sont tombées. Elle est particulièrement adaptée à la chasse du sanglier. Cette chasse collective revêt de nombreuses formes selon la taille des territoires, la densité d'animaux présents, le nombre de chasseurs engagés ou le type de chiens utilisés. Cette variété constitue par ailleurs une véritable richesse culturelle.

Les chasses individuelles comme l'affût et l'approche apportent un complément efficace dans différentes situations particulières. Plus discrètes, elles sont adaptées aux secteurs fréquentés par la population. Ciblées, elles permettent d'intervenir sur les parcelles à risque pour déranger ou tirer les animaux causant des dégâts : sangliers en plaine, chevreuils dans les jeunes plantations. En outre, elles s'adaptent à tous les milieux et à toutes les saisons.

Enfin, **la chasse du petit gibier** en général contribue à maintenir un dérangement minimal évitant la création d'effets réserves dont les sangliers savent profiter de manière surprenante.

TRANSFORMATION DES MILIEUX

L'expansion du grand gibier a largement profité de la transformation des milieux. La superficie des forêts n'a cessé d'augmenter au cours du xx^e siècle. Cette progression se poursuit toujours sous l'effet de la déprise rurale et de la conversion des terres pauvres en boisements.

Le remembrement agricole et le développement de cultures hautes comme le maïs, le colza ou le tournesol, ont offert un nouvel habitat permanent conciliant nourriture et quiétude. Le développement des cultures intermédiaires hivernales (CIPAN) renforce cette capacité d'accueil.

Enfin, l'extension des zones non chassables ou non chassées crée un réseau de territoires-refuges limitant sérieusement l'efficacité de la régulation par la chasse.

En revanche, le développement des infrastructures routières ou ferroviaires clôturées a largement contribué à cloisonner les populations d'ongulés sauvages jusque dans les années 1990. Les ambitions de la trame bleue et verte n'ont pas encore porté leurs fruits.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'accélération du réchauffement climatique à partir des années 1970 coïncide avec l'augmentation de la progression du sanglier partout en Europe. Les travaux de l'université de Vienne ont montré que ce développement est corrélé à deux facteurs induits par le changement climatique: la multiplication des hivers doux qui diminue la mortalité hivernale et la plus grande fréquence des années riches en fructification forestière qui accroît la prolificité de l'espèce.

CONTEXTE AGRICOLE ET FORESTIER

Les fédérations départementales de chasseurs sont tenues d'indemniser les dégâts agricoles causés par le grand gibier. Le budget global – indemnisation, gestion et prévention – s'élevait à 77 M€ en 2017-2018, dont 46 M€ d'indemnités. Ce chiffre évolue globalement avec les populations, même s'il est affecté annuellement par la météorologie et les variations de rendements et de cours des denrées.

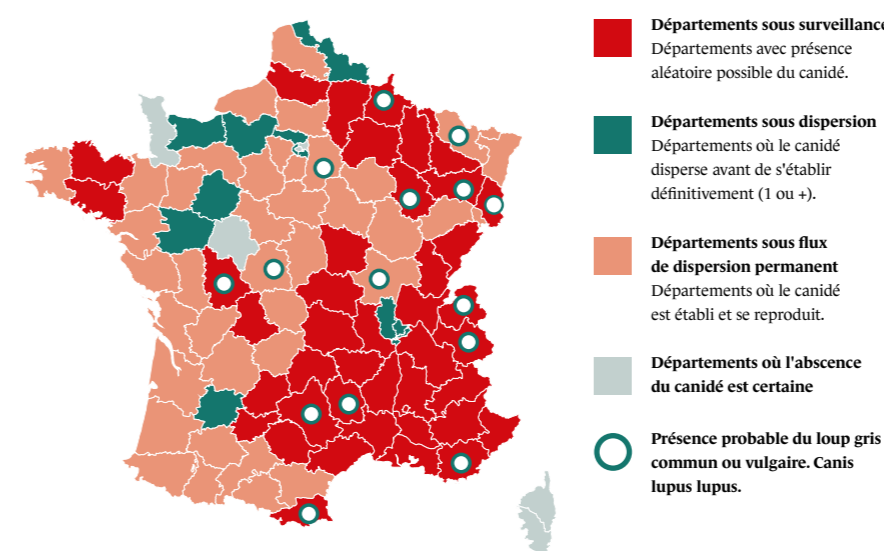
La forêt française, quatrième d'Europe, reste une richesse sous-exploitée du fait entre autres d'un très fort morcellement de la propriété forestière. Elle est confrontée aux conséquences du changement climatique. L'augmentation du gaz carbonique favorise la croissance des arbres mais accélère aussi leur vieillissement. Les sécheresses croissantes compromettent le renouvellement de certaines essences tandis que les parasites et les maladies précipitent la disparition de parcelles entières monospécifiques.

Ce contexte difficile réduit la tolérance des sylviculteurs envers la pression des ongulés sauvages. Le cumul de ces différents facteurs complique notablement l'analyse des causes et renforce les incompréhensions entre parties prenantes, forestiers et chasseurs. La mesure objective de la pression du gibier est l'un des principaux buts que se sont fixés les programmes régionaux de la forêt et du bois en matière sylvo-cynégétique pour les cinq ans à venir.

Cette démarche constitue le préalable d'une collaboration efficace entre les acteurs qui doit déboucher sur deux actions complémentaires: la gestion adaptative des grands ongulés et l'aménagement sylvicole destiné à diminuer la sensibilité de la forêt envers les ongulés sauvages.



Carte de dispersion du loup en France (mars 2021).



Source : Indices de dispersion du loup (à partir des compilations de Jean-Luc Valérie)

DÉVELOPPEMENT DES GRANDS PRÉDATEURS

Le loup est installé en nombre dans les massifs alpins et méditerranéens qui recensent une centaine de meutes. La progression actuelle du nombre de meutes est supérieure à 10% par an. Si cette tendance se poursuit, nous devrions compter plus de 200 meutes avant l'année 2030. L'impact sur le grand gibier est significatif, celui-ci représentant les trois quarts de son alimentation, mais il semble illusoire d'imaginer que le loup se substitue à la chasse pour contrôler les populations de grand gibier. Le développement du loup engendre en effet de forts impacts sur les activités humaines et plus particulièrement l'élevage, celui-ci entrant pour 25% dans le régime alimentaire du prédateur. En 2019, l'État a été contraint d'indemniser la perte de plus de 12 000 animaux de rente. Dans le département des Alpes-

Maritimes, la prédation moyenne est de l'ordre de 230 victimes par meute présente. Les conséquences de ce développement ne sont pas qu'économiques. Elles ont également un fort impact psychologique sur la vie en milieu rural en instillant une inquiétude constante lors des activités en nature. Ces différentes interactions amèneront nécessairement à faire évoluer le statut du loup et mettre en œuvre une régulation raisonnée de ses populations. Le lynx est particulièrement présent dans le massif du Jura où il impacte localement les populations de chevreuils et de chamois. Son développement est moins rapide que celui du loup.

CHASSEURS ET CHASSE

La chasse reste aujourd'hui le facteur indispensable de contrôle des populations de grand gibier. Sans elle, la population de sangliers doublerait tous les ans. En matière de chasse à tir, la battue traditionnelle reste le mode de chasse majoritaire même si l'affût, l'approche et les battues silencieuses progressent constamment. La baisse continue du nombre de chasseurs et leur vieillissement pose la question d'une pression de chasse durable, efficace et harmonieuse sur le territoire. Par contre-coup, cela crée de fortes incertitudes sur le modèle de financement des dégâts agricoles. La chasse du grand gibier n'échappe pas à la pression médiatique. Indépendamment des accidents de chasse, en diminution, les médias ont de plus en plus tendance à dénoncer les dérapages de certains chasseurs productivistes (engrillagements, lâchers, nourrissage intensif). L'attention du monde cynégétique est monopolisée par la poursuite du développement du sanglier et les difficultés de financement des dégâts qu'il occasionne. À l'horizon 2040, les problèmes apparaissent multiples et surtout imbriqués, même si trois enjeux majeurs se détachent.

CONJUGUER RÉGULATION ET CHASSE-PLAISIR

LA RÉGULATION DU SANGLIER

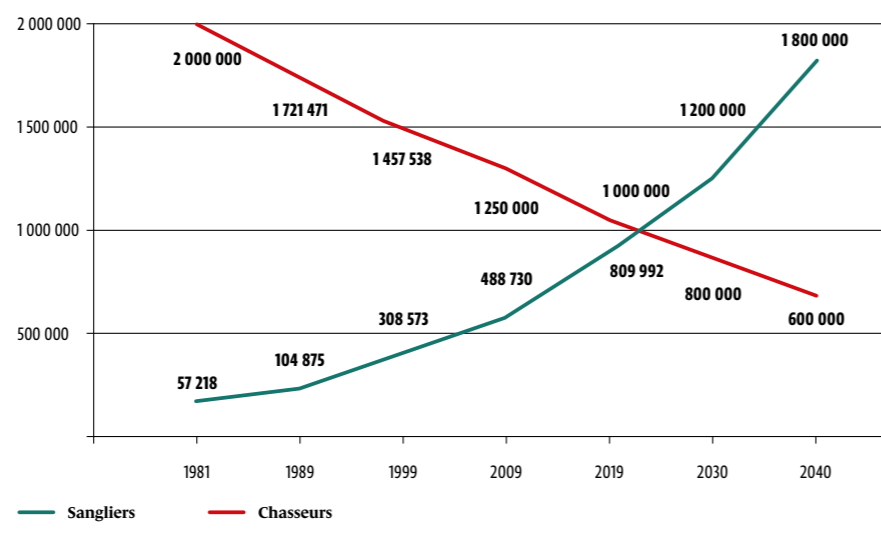
Réguler le grand gibier et plus spécifiquement le sanglier constitue désormais une priorité qui prime sur bien d'autres considérations cynégétiques, comme en témoignent les dérogations accordées au confinement de l'automne 2020. Une généralisation hâtive est le premier écueil à éviter. Les situations par espèces, par régions et par massifs sont extrêmement diversifiées et appellent des réponses adaptées.

La volonté d'augmenter l'efficacité des prélèvements appelle plusieurs questions: sur quels gibiers, avec quels acteurs, avec quels moyens et y-a-t-il des alternatives? Même si des désaccords subsistent sur les niveaux de populations, on constate que celles d'ongulés herbivores peuvent être aisément rabattues, dans l'immense majorité des cas en quelques années grâce au plan de chasse, dès que la décision est prise. Le maintien d'une gestion qualitative adaptée à chaque espèce est le garant d'une chasse qui conserve sa valeur et ne se réduit pas à de l'abattage.

Le sanglier, avec la permanence d'une progression annuelle de 4%, constitue le cas le plus difficile surtout si on songe à la diminution constante du nombre de chasseurs. Lors de la saison 2019-2020, un million de chasseurs a tué 809 000 sangliers. Si les tendances constatées depuis trente ans se poursuivent sans inflexion, les chiffres devraient être en 2030 de 1,2 millions de sangliers et 800 000 chasseurs et, en 2040, de 1,8 millions de sangliers prélevés par 600 000 chasseurs.

Cette évolution croisée accroît bien évidemment les enjeux en matière de financement de l'indemnisation des dégâts agricoles et pose le problème d'une réforme beaucoup plus profonde qu'on ne l'imagine encore.

Évolution du nombre de chasseurs et des prélèvements de sangliers avec projection à 2040



La régulation du sanglier est-elle une mission impossible? On peut légitimement penser que non, puisque l'an passé 390 000 chasseurs allemands ont su réguler 890 000 sangliers, soit un prélèvement trois fois supérieur par chasseur à notre contexte national. En matière de sangliers, il faut dès aujourd'hui se préparer à être plus efficaces avec moins de chasseurs. Ce constat pose la question de la nécessaire évolution des modes de chasse et de leur complémentarité en fonction des milieux (battue, affût, approche, traque-affût). Ces évolutions dans la façon de chasser doivent impérativement être accompagnées par les autorités cynégétiques qui doivent simultanément affirmer une volonté claire de diminuer les populations et d'accompagner le monde de la chasse dans ce très profond changement. Une formation active des chasseurs sera nécessaire pour les aider dans ce qui est non seulement un changement de technique mais aussi de paradigme. Cela pose également les questions d'extension des

périodes dans la saison ou même la nuit et de l'utilisation éventuelle des nouveaux moyens technologiques comme la vision nocturne. Cette nécessité de régulation oblige, enfin, à tourner définitivement le dos aux dérives productivistes de certains comme le nourrissage, la préservation excessive des animaux ou les lâchers de sangliers. On ne peut s'insurger contre le productivisme agricole ou forestier si on ne fait pas de même du côté cynégétique.

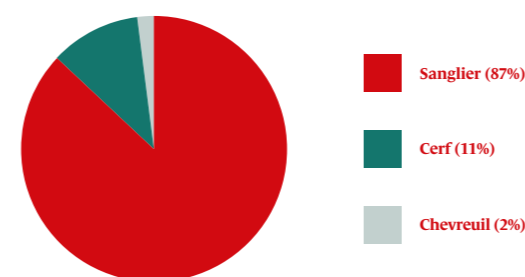
Ce changement de culture implique aussi de concilier de manière harmonieuse chasse-loisir et chasse-régulation. Dans le cas contraire, l'alternative pourrait reposer sur d'autres acteurs, en renforçant le rôle des professionnels en forêt publique ou en augmentant le nombre de lieutenants de l'ouvrier qui se verraient attribuer beaucoup plus de missions en secteurs difficiles (zones non chassées, zones périurbaines). Il n'est pas impossible que ce type de solutions soit partiellement développé ici ou là avant 2040.

Économie de la chasse : vers un déséquilibre structurel

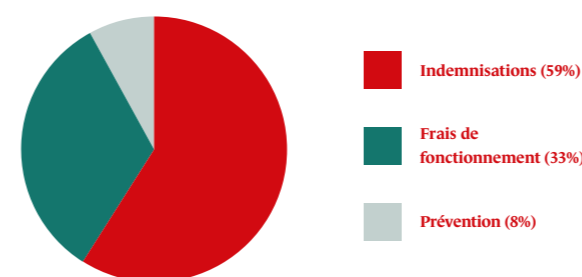
En 2018-2019, la charge de l'indemnisation des dégâts agricoles représentait un montant global de 77,4 millions d'euros : 46 M€ de indemnisations, 25,4 M€ de frais de fonctionnement et 6 M€ de coûts de prévention. Ces dégâts sont majoritairement occasionnés par le sanglier (87%), le cerf (11%) et le chevreuil (2%). Le montant des dégâts constitue un motif permanent de tensions entre la chasse et le milieu agricole. Son augmentation constante, même si elle est irrégulière, met en péril les équilibres financiers des fédérations de chasseurs

et des chasseurs eux-mêmes. Cela représente un budget de l'ordre de 80 € par chasseur, soit environ la moitié du prix du permis annuel. Le financement des dégâts par les seuls chasseurs pose deux questions majeures :
 • Doivent-ils continuer à financer les totalités de ces dégâts alors qu'ils ne peuvent être tout au plus tenus pour responsables que des endroits où ils peuvent chasser (moins de 70 % du territoire)?
 • Jusqu'à quand cette charge sera-t-elle raisonnablement et légitimement supportable?

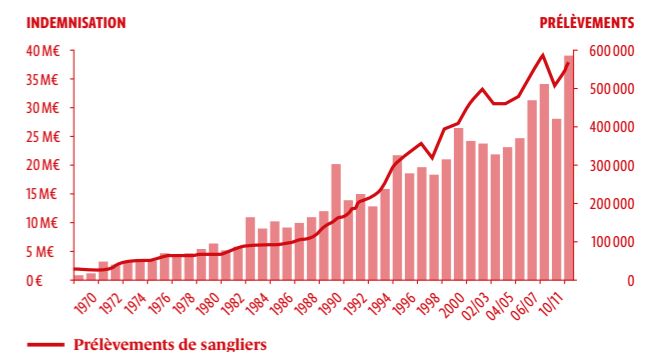
Origine des dégâts par espèce en 2018-2019



Structure de la charge des dégâts agricoles causés par le grand gibier en 2018-2019



Dépenses d'indemnisation en Euros / Prélèvements de sangliers



Une alternative pourrait résider dans le développement toujours possible de moyens de stérilisation. Des dispositifs contraceptifs existent et ont été testés (pose d'implants, utilisation de contraceptifs chimiques oraux, ou injection de vaccins immunocontraceptifs). Ils sont parfois utilisés aux États-Unis pour la limitation des porcs sauvages mais non autorisés en Europe, compte tenu notamment des impacts environnementaux. Les limites sont en effet connues: coût, impact environnementaux et sanitaires avec les risques de dispersion de produit (pas de solution sans trace ni résidu). Le contrôle de fertilité ne doit être appliqué aux ongulés que dans des situations très spécifiques et exceptionnelles: zones ou parcs urbains ou, éventuellement, populations isolées. À cet égard, le développement régulier du loup – 99 meutes au sortir de l'été 2020, peut-être 200 à 400 en 2030 – risque de rebattre considérablement les cartes.

La régulation du grand gibier, et particulièrement du sanglier, est véritablement un enjeu majeur pour la chasse d'ici à 2040, d'autant que la menace de crises sanitaires du type de la peste porcine africaine pèse en permanence et même s'accroît avec la hausse des populations.

S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DES MILIEUX

La nécessité de réguler les populations de grand gibier ne signifie pas que l'on soit dispensé de veiller en permanence à leur bonne santé. Elles sont affectées par de multiples facteurs: morcellement des territoires, pression économique agricole et forestière, pénétration humaine liée aux loisirs de pleine nature. La gestion de milieux naturels largement anthropisés et leur aménagement sont des outils essentiels à la fois pour accueillir le grand gibier et pour en contrôler la pression, deux notions qui ne sont pas forcément antinomiques. Les travaux sur l'équilibre forêt-gibier montrent que la capacité d'accueil d'une forêt et sa résilience aux dégâts vont

de pair avec une gestion sylvicole dynamique. Cette recherche s'inscrit parfaitement dans la notion de gestion durable qui incite l'homme à utiliser au mieux la nature tout en réduisant son empreinte. En plaine, la réduction de la taille des parcelles agricoles contribue à la biodiversité pour la petite faune. Elle contribue aussi à réduire le stationnement permanent du grand gibier en diminuant l'existence de refuges et en favorisant le contrôle par la chasse. Au cours des cinquante dernières années, les chasseurs ont acquis une grande connaissance sur les espèces. Désormais, il leur faut prolonger cet effort pour acquérir une réelle compétence sur toutes les composantes des écosystèmes concernés, que ce soit sur le plan économique ou environnemental.

DONNER UNE PLACE À LA GRANDE CHASSE

Le développement d'une chasse au grand gibier attractive pour le public obéit à trois impératifs: faire reconnaître son intérêt et son utilité, répondre aux attentes et aux critiques de la société, présenter une image positive pour assurer un recrutement et un renouvellement normal des chasseurs.

Plus que les autres pratiques cynégétiques, la chasse au grand gibier se justifie par le besoin de réguler les espèces. Mais ce motif ne peut en aucun cas être le seul, car c'est la réduire à la destruction de nuisibles ou pseudo-nuisibles. Pour faire découvrir et apprécier la chasse, l'invita-

tion d'amis non-chasseurs constitue une démarche efficace sur le long terme. L'exemple est donné par la vénèrie avec ses suiveurs.

La chasse individuelle, à l'affût ou à l'approche, est discrète et peu intrusive. Elle implique de longs moments consacrés à l'observation, favorisant ainsi l'immersion dans la nature plutôt que le rapport à la mort. Elle peut permettre de nombreux échanges avec un invité non-chasseur. Enfin, le tir réfléchi de l'animal, son éviscération et son transport en font un acte responsable et assumé.

La chasse en battue, par son rassemblement de gilets orange, peut présenter un aspect parfois plus inquiétant. L'impression est pourtant trompeuse, la sécurité dans l'organisation de ces chasses ayant progressé de manière spectaculaire ces dernières années. Associer un invité non-chasseur à un posté est compliqué, mais intégrer des non-chasseurs au sein de la traque est beaucoup plus facile. On peut voir les animaux, il y a de l'action et des échanges, avec l'avantage que les tirs dans la traque sont le plus souvent interdits.

Dernière piste enfin, la distribution et la commercialisation de venaison reste un atout à exploiter.

Savoir intégrer les non-chasseurs

Pour celui qui la pratique, la chasse du grand gibier est source de nombreuses émotions. Les couleurs de l'automne, l'odeur de la forêt, l'arrivée d'une mésange qui vient se poser à quelques mètres du poste, l'intensité des battements de cœur à l'approche d'un grand animal, dans un roncier, le départ soudain d'un sanglier ne sont que de faibles exemples de l'extrême variété des sentiments et plaisirs ressentis lors d'une action de chasse. Le partage vécu de toutes ces émotions avec des non-chasseurs est un élément indispensable pour dépasser l'image réductrice de la seule mort de l'animal, donner une vision positive de cette activité complexe et inciter les personnes extérieures à y participer.

La longue attente au poste en battue, dans un froid souvent humide, avec l'obligation de ne pas bouger n'est absolument pas propice à un tel partage. En revanche, l'invitation d'amis ou de simples relations étrangères à la chasse à participer à la traque constitue une excellente porte d'entrée pour découvrir les différentes composantes de la chasse. La marche dans la nature, le travail des chiens, la totale sécurité liée à l'absence de tirs au sein de la traque, la vision fugitive d'un animal qui se dérobe sont autant d'éléments favorables à une découverte positive. Dans un autre registre, l'accueil d'un non-chasseur à l'affût ou l'approche est source de moments mémorables de partage et d'amitié. Cette ouverture aux non-chasseurs apparaît comme un élément complémentaire au travail d'information générale et constitue un point majeur pour faire naître le respect mutuel.



PLUS D'EFFICACITÉ, PLUS DE PLAISIR, PLUS D'OUVERTURE

ENJEU 1

PRATIQUES DE CHASSE

PROPOSITIONS

1. L'évolution des pratiques de chasse collective permettra d'améliorer simultanément l'efficacité et la sécurité.
2. La complémentarité des modes de chasse doit être favorisée pour faciliter la régulation et la prévention des dégâts.
3. Les formules de battue-affût, là où le milieu s'y prête, devront être expérimentées.
5. Il sera nécessaire de développer la formation au tir.
6. L'agrainage de dissuasion devra être défini sans ambiguïté et le nourrissage réprimé avec sévérité.
7. Dans les territoires grillagés, le rétablissement d'une circulation acceptable de faune sauvage devra être la règle.
8. Il faudra envisager une contribution des zones non chassées en matière de brassage des espèces à problèmes et de partage de l'impact des ongulés sauvages.
9. Une attention particulière devra être portée au progrès technologique en veillant à préserver l'essence de la chasse.

ENJEU 2

GESTION DES MILIEUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITIONS

1. Une action sur les milieux agricoles et forestiers en collaboration avec les parties prenantes devra être entreprise pour concilier accueil et contrôle.
2. Il faudra mettre en place un entretien régulier de la végétation dans les espaces périurbains parfois délaissés pour empêcher le stationnement de sangliers dans ces secteurs où la cohabitation s'avère source de nombreux désagréments et où la régulation reste très délicate.
3. Les formations liées à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (forêt, agriculture) seront développées.
4. Les chasseurs seront encouragés à participer activement aux réseaux de surveillance des espèces gibier ou protégées, notamment au réseau loup-lynx.

ENJEU 3

RELATION AVEC LA SOCIÉTÉ

PROPOSITIONS

1. On veillera à la communication avec les non-chasseurs et à la réduction des conflits d'usage.
2. La participation des non-chasseurs sera encouragée pour faire découvrir la chasse du grand gibier.
3. Une meilleure commercialisation de la venaison devra être mise en place.
4. Les chasseurs seront amenés à participer aux réseaux de surveillance sanitaire.

Les engrillagements hermétiques, à l'origine de nombreux désordres

L'érection de clôtures peut avoir un intérêt dans le cadre du respect de la propriété privée, à condition de ne pas être hermétiques au passage de la faune, qu'il s'agisse des insectes, des batraciens ou du grand gibier. La taille des propriétés privées en France est, dans l'immense majorité des cas, incompatible avec l'espace vital nécessaire à des populations d'ongulés sauvages viables sur le long terme. Il est, dès lors, indispensable d'établir une distinction entre la clôture symbolique destinée à matérialiser l'interdiction

de pénétrer pour l'homme et la clôture empêchant le passage de la faune. Le cœur du problème réside dans l'obstruction complète au passage des animaux terrestres, et notamment des ongulés sauvages, par l'engrillagement.

Ce type de clôture est le plus souvent édifié pour maintenir des populations de sangliers importantes. Ces engrillagements hermétiques entraînent des désordres :

- environnementaux en raison de l'interruption de la trame

verte et bleue ; de la forte dégradation de la biodiversité ; du maintien de populations d'ongulés dans des espaces inférieurs à leurs besoins vitaux ; de l'artificialisation de l'équilibre alimentaire qui n'est obtenu qu'au prix d'un nourrissage intensif ;

- sanitaires, car il a été prouvé à maintes reprises que la surdensité d'animaux est un facteur aggravant dans la propagation des maladies (certains domaines concentrent des densités supérieures à une tête à l'hectare, ce qui

devrait les classer en élevage. Ces domaines ne sont pas classés comme tels et ne sont donc pas soumis aux contrôles obligatoires) ;

- sociétaux dans la mesure où ces pratiques concourent à donner une mauvaise image de la chasse et desservent l'ensemble de la communauté des chasseurs et parce qu'ils affectent la réputation de certaines régions, ne serait-ce que sur le plan esthétique et touristique.



UN DÉFI CRUCIAL : REDONNER VIE À LA CHASSE DEVANT SOI

5



La chasse du petit gibier représentait il y a encore 50 ans le gros des bataillons. Elle s'est considérablement réduite, à cause de la quasi disparition du gibier de plaine, dont les causes sont bien connues (développement économique avec ses avatars, agriculture intensive et urbanisation). À l'heure où le nombre de chasseurs ne cesse de diminuer, elle représente cependant une formidable opportunité pour amener les nouveaux venus à la chasse. Ce défi n'est pas impossible à relever, il est fondamental pour l'avenir.

UN ARCHÉTYPE DE LA CHASSE DEVENU L'EXCEPTION

À l'exception de la chasse des migrateurs, terrestres ou maritimes, qui n'est généralement pratiquée que par des passionnés fortement engagés dans la défense de leur passion et la conservation des espèces qu'ils chassent comme des milieux, la chasse du petit gibier est devenue le parent pauvre de la chasse. Sauf dans les chasses commerciales qui rassemblent essentiellement des « tireurs », elle n'intéresse plus grand monde tant le gibier s'est fait rare ou inexistant. La nouvelle génération de chasseurs ne connaissant que les battues de grand gibier, et notamment du sanglier, il importerait de les familiariser avec cette chasse, de leur donner envie, de mettre en évidence ses atouts en termes de liberté d'action dans le temps comme dans l'espace, d'engagement physique. Le rôle des FDC et des différentes associations sera considérable pour « réapprendre » la chasse banale !

On le voit, si la chasse banale du petit gibier, à la billebaude ou en battue, a tous les atouts pour drainer davantage de public et freiner l'érosion du nombre de chasseurs, elle n'est envisageable qu'avec le retour d'une faune sauvage suffisamment abondante pour que chacun y trouve son compte.

Cela est impossible tant que les territoires ne seront pas redevenus accueillants, or seule la volonté politique d'influer sur les pratiques agricoles le permettra. Cette transition ne peut se faire qu'avec les agriculteurs qui devront y trouver leur compte, ne pas être davantage contraints qu'ils ne le sont aujourd'hui, et être justement rétribués pour leur contribution à la restauration de la biodiversité ordinaire. La société y est prête, elle aspire à cette nouvelle conception de l'environnement, le moment est venu d'engager le processus et les chasseurs ont un rôle privilégié à jouer dans cette véritable révolution cultu-

relle. Ils seront de ce fait peut être effectivement perçus comme les premiers écologistes de France.

Essentiellement individuelle, sportive, peu coûteuse et offrant une grande liberté, la chasse du petit gibier devant soi remplit toutes les conditions pour drainer un public nombreux, de tous âges, recherchant une chasse naturelle et le moins encadrée possible. *A contrario* de celle du grand gibier, essentiellement collective, statique (sauf l'approche) et donc très contrainte. Il ne fait aucun doute qu'elle seule serait de nature à drainer en nombre de nouveaux acteurs, fussent-ils occasionnels, mais soucieux de donner du sens à leurs sorties dans la nature avec une totale liberté d'action. La chasse du petit gibier est l'archétype de la chasse-loisir, de la chasse-plaisir, celle où la notion de régulation n'existe pas mais où seule règne l'immersion dans le sauvage.



UN PEU D'HISTOIRE

La prééminence de la chasse du petit gibier correspond à l'âge d'or de la chasse populaire française du début du XX^e siècle aux années 1960. Celle où les porteurs de fusil étaient plus de deux millions, où la chasse allait de soi et n'était pas questionnée par la société, où il suffisait de sortir seul avec son chien pendant une heure ou deux pour être certain de ne pas revenir bredouille. Lapins, lièvres, perdrix, cailles et autres faisans animaient les campagnes de France, les agriculteurs représentaient le gros du bataillon, la chasse se pratiquait largement en famille et favorisait la transmission entre les générations, l'utilisation du chien était largement répandue. Le grand gibier, décimé pendant la Seconde Guerre mondiale, était peu présent et n'était chassé que quelques jours par an sur des territoires peu nombreux.

Le début des années 1950 a sonné comme une première alerte avec les obligations du remembrement consécutif au décret de 1954 sur l'aménagement du territoire. Disparition des haies, suppression des bocages et apparition des grandes cultures de plaine ont fortement impacté le petit gibier. C'est du reste à partir de cette période que le nombre de chasseurs a commencé à régresser pour ne cesser de décroître au fil des dernières décennies.

Bien sûr, le plan de chasse, généralisé en 1978, a fait exploser les populations de grand gibier et permis à la chasse française de maintenir des effectifs importants, tout en transformant les méthodes de chasse et les valeurs sur lesquelles elle s'appuyait. Devenue essentiellement collective avec la battue, la chasse du grand gibier s'est petit à petit substituée à celle du petit gibier qui, à l'exception des migrateurs terrestres comme maritimes, a quasiment disparu.



LA PETITE FAUNE DE PLAINE FRAGILISÉE

Pourquoi la petite faune de plaine a-t-elle quasiment disparu, entraînant avec elle la baisse constante du nombre de chasseurs ? Les causes sont identifiées de longue date :

- L'artificialisation des sols due au développement économique, qui entraîne la disparition des espaces d'accueil du gibier ;
- L'appauvrissement des terres par la pratique de l'agriculture intensive qui a altéré les chaînes trophiques et appauvri la biodiversité ordinaire, base de l'alimentation des oiseaux notamment ;
- Les modifications du parcellaire et la monoculture qu'ont imposées les grandes productions céréalières ;
- La disparition des haies et autres couverts qui permettaient au gibier de se protéger des prédateurs et des intempéries, le plus souvent de se nourrir, de trouver le calme nécessaire à la reproduction, d'échapper aux machines agricoles ;

- L'usage intensif des intrants chimiques sur la plupart des terres exploitées, les vignes autant que les céréales. Ainsi, si l'on tient compte du fait que les surfaces agricoles représentent 54% du territoire, soit 29 millions d'hectares, (62% de terres arables, dont 30% en céréales, 25% en prairies temporaires et fourrages annuels, 12% en oléagineux et 3% en jachères), on comprend l'importance des pratiques agricoles pour l'avenir de la petite faune ;
- Les progrès de la mécanisation, avec des engins agricoles de plus en plus imposants et dont la vitesse ne permet plus au gibier de fuir.

QUELS MODÈLES AGRICOLES DEMAIN ?

VERS UN AUTRE MODÈLE ?

De fait, là où se développe l'agriculture de conservation des sols et où des aménagements sont réalisés pour servir de gîte et de couvert à la faune, la biodiversité réapparaît avec son corollaire, les populations de petit gibier. Ces constats sont connus mais les remèdes se sont toujours heurtés aux impératifs du productivisme. Or plusieurs évolutions en cours permettent d'imaginer un futur différent:

- La prise de conscience écologique, traduite notamment par le développement de l'agroécologie comme de l'agriculture de conservation des sols;
- Le constant verdissement de la PAC (*Green Deal*), mais aussi les initiatives individuelles de plus en plus nombreuses pour développer une agriculture plus vertueuse;
- La transition vers une alimentation humaine plus végétale, moins gourmande en cultures fourragères;
- La démonstration faite çà et là qu'un autre type d'agriculture est possible avec des rendements satisfaisants, des économies substantielles et une meilleure qualité de vie pour les agriculteurs. Cette agriculture de conservation des sols étant, on le sait, gage d'une plus grande biodiversité ordinaire;
- La demande sociétale, enfin, qui favorise ce retour aux pratiques respectueuses du sol, aux circuits courts, aux savoir-faire traditionnels, à une alimentation plus saine et de qualité;
- Le réchauffement climatique qui rend nécessaire la reforestation (agroforesterie) pour faire baisser les températures, conserver l'humidité et donner de l'ombre.

UNE TRANSITION AGRICOLE POUR UNE MEILLEURE PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

La transition douce vers l'agroécologie ne pourra se faire au détriment des agriculteurs, auxquels on a tant demandé ces dernières décennies et qui sont de surcroît souvent largement endettés. Sachant qu'au demeurant peu d'entre eux sont chasseurs, il s'agit de les accompagner dans cette évolution sans mettre en danger l'équilibre financier des exploitations, mieux en les incitant financièrement.

L'époque y est propice, « l'agriculture *bashing* » frappe au même titre que le « chasse *bashing* », et les exploitants souffrent de plus en plus de cette mise en cause de leur travail. La société est en attente d'une évolution en ce sens. Les déclarations d'intention de la nouvelle PAC annoncent un *Green Deal*. La bascule de génération avec l'arrivée de jeunes agriculteurs plus sensibilisés que leurs aînés aux thématiques écologiques devrait aussi faciliter cette évolution.

La nouvelle PAC actuellement en discussion vers un système plus respectueux des sols et des écosystèmes, et de ce fait plus propice à la petite faune, est incontestablement une opportunité à ne pas manquer. De fait, le rapport de juin 2020 de la Cour des Comptes de l'Union Européenne sur la PAC est sans appel: « La contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin de la biodiversité des terres agricoles ». Ses auteurs détaillent en quoi « la conception et le financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), destinées à soutenir les exploitations qui pratiquent la culture intensive, n'ont pas été suffisamment attractifs pour entraîner, dans ces exploitations, les changements de gestion nécessaires pour améliorer la performance en matière de

biodiversité. » La rétribution des agriculteurs pour leur participation à la restauration de la biodiversité, doit être acceptée comme celle d'un véritable service écosystémique et non vécue comme une assistance. La position du syndicalisme agricole majoritaire, aujourd'hui globalement hostile, doit évoluer grâce à un dialogue plus ouvert avec les défenseurs de la demande sociétale.

Un récent ouvrage publié par l'Association Petit Gibier¹ en partenariat avec des experts chasseurs, naturalistes, agriculteurs et techniciens de fédérations de chasseurs, met en évidence les carences de la PAC actuelle en matière d'incitation à la préservation de la biodiversité et lance des pistes intéressantes pour y remédier. Les points de force de la réflexion étant davantage de souplesse, davantage de pérennité des actions mises en place, davantage de prise en compte de la réalité économique des exploitations, moins de contrôles tatillons et une meilleure rétribution par une redirection des aides vers ceux qui s'engagent dans des pratiques vertueuses.

LA CHASSE AU PETIT GIBIER, RAISON D'ÊTRE DU CHASSEUR

Il ne fait aucun doute que le retour de la chasse banale du petit gibier serait seul garant d'un redéploiement de la pratique cynégétique. En nombre par l'attrait d'une chasse-plaisir à moindre contraintes et mieux acceptée socialement mais aussi par la diminution des grandes battues bruyantes à l'origine d'un rejet grandissant. Celles-ci pouvant au reste être avantageusement remplacées par d'autres pratiques. Or il n'y a point de petite faune de plaine sans la maîtrise raisonnée des espaces naturels et la modification des pratiques agricoles. C'est le nœud gordien de la problématique même s'il n'est pas le seul. Le modèle d'agriculture intensive, largement à l'origine de la disparition du petit gibier même s'il n'en est pas la cause unique, est en phase de questionnement voir de transition, c'est une opportunité à saisir. On ne compte plus le nombre de rapports, ouvrages, initiatives telles qu'AgriFaune, congrès, colloques et autres communications savantes sur la nécessité d'un partenariat entre le monde agricole et les chasseurs pour une meilleure prise en compte de la sauvegarde de la biodiversité ordinaire.

Le petit gibier de plaine étant un marqueur de la qualité des sols, de la richesse de la biodiversité ordinaire et de la qualité de l'environnement d'une manière générale, sa valeur écosystémique pourrait dorénavant être prise en compte dans les politiques publiques.



1. Paul Mougnot, « Livre blanc pour la biodiversité », Association nationale pour la conservation du petit gibier, octobre 2020

DE LA TRANSITION AGRICOLE AU REPEUPLEMENT DES TERRITOIRES : RÉENCHANTER LA CHASSE AU PETIT GIBIER

ENJEU 1

FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE

PROPOSITIONS

1. Reconnaître les agriculteurs comme gestionnaires essentiels des paysages et de la biodiversité : c'est un point fondamental !
2. Faire en sorte que les règles concernant la sauvegarde et la restauration de la biodiversité soient simples et pérennes.
3. Créer un label européen qui valorise les exploitations engagées dans ce processus et fait converger des financements complémentaires.
4. Créer de nouvelles catégories de surfaces agricoles de sorte à mieux tenir compte de la multiplicité des aspects de la biodiversité.

ENJEU 2

ENGAGER UN VASTE PROGRAMME DE REPEUPLEMENT DES TERRITOIRES PAR LA PETITE FAUNE

Une fois les territoires redevenus accueillants pour la petite faune de plaine, par le rétablissement des effets de lisière, la richesse des sols, l'implantation de nouveaux couverts, le retour d'une richesse entomologique satisfaisante, et sur les exploitations engagées dans ce processus vertueux, il deviendra raisonnable de procéder à des repeuplements à partir de souches sauvages préalablement sélectionnées sur des espèces comme le faisán, la perdrix ou encore le lapin ou le lièvre.

PROPOSITIONS

1. **Créer une vision commune pour mobiliser les volontés et les financements**
La réimplantation d'un gibier véritablement sauvage, et non de tir, est possible à grande échelle dans le temps, pourvu que l'ensemble des acteurs de la chaîne - propriétaires, agriculteurs, chasseurs et collectivités territoriales- soient d'accord sur une vision commune. Là encore, il s'agit de mobiliser à bon escient les fonds existants comme le programme LIFE, aussi bien que de rediriger les aides au titre des MAE. Des financements privés pourraient également être imaginés, par des fondations, fonds de dotation, opérations de mécénat, etc.
2. **Associer les riverains**
Au plan de l'acceptation sociétale, les habitants doivent être associés aux programmes de sauvegarde de la biodiversité qui font appel aux bénévoles lors d'opérations de plantation de haies, de repeuplement, de comptage de la faune, de surveillance sanitaire. Autant d'actions qui permettraient une meilleure compréhension mutuelle, la réalité de la chasse durable et sa valeur ajoutée pour le bien commun, en désamorçant les peurs. De telles initiatives sont initiées par les FDC auprès des scolaires. Pourquoi ne pas les élargir au grand public ?



LES CHASSEURS AU CŒUR D'UNE GESTION CONCERTÉE DES ESPACES NATURELS

6

Les chasseurs sont parties prenantes de la sauvegarde des écosystèmes. De fait, leurs actions de conservation ne se limitent pas à celles des espèces gibiers mais touchent bien l'ensemble de la chaîne trophique. Aménagement des territoires, conservation des zones humides, plantation de haies, ouverture des milieux : leurs actions sont largement reconnues. Dans un monde mouvant où les chaînes de décision se déplacent, il est primordial que les chasseurs soient une fois pour toutes reconnus comme des acteurs à part entière, source de propositions en matière de gestion adaptative. Ceci ne sera rendu possible que par une plus grande concertation avec leurs partenaires et une aptitude renforcée à communiquer sur leurs actions.



LES CHASSEURS, ACTEURS ET PARTENAIRES

Les services écosystémiques rendus par les chasseurs concernent trois domaines:

- La conservation de certaines espèces menacées en limitant les prélèvements par des actions de surveillance et de participation à des inventaires (comptages) des espèces sauvages;
- La régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts aux activités agricoles et sylvicoles, majoritairement le sanglier et les cervidés, et la limitation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts;
- L'aménagement et la valorisation des milieux, afin qu'ils soient favorables à la faune sauvage et à la biodiversité, grâce à des programmes de reconstitution des haies, de mise en place de jachères, de maintien de milieux ouverts notamment.

À l'horizon 2040, compte tenu de la transformation des espaces liée aux conséquences du changement climatique, de la diminution tendancielle du nombre de chasseurs et des différences territoriales majeures s'agissant de la situation des espèces et des milieux, les services rendus par les chasseurs seront différents. On peut envisager deux grandes évolutions vers:

- Une gestion collective des territoires et des milieux où les actions visant à la sauvegarde de la biodiversité associent l'ensemble des parties prenantes investies dans les territoires, des chasseurs aux pouvoirs publics en passant par les agriculteurs, les forestiers et les usagers de la nature;

- Une gestion spécifique des territoires, où les services rendus sont déterminés en fonction des besoins spécifiques locaux au regard de la biodiversité animale et de la régulation des espèces (points noirs, repeuplement et actions visant à faciliter le repeuplement).

Les services écosystémiques rendus par les chasseurs sont doublement utiles à la collectivité. Ils assurent la conservation des écosystèmes et, en remplissant cette fonction, permettent à la collectivité de ne pas avoir à embaucher des fonctionnaires pour réaliser ces actions. Ainsi, le temps passé par les chasseurs dans des actions d'aménagement de l'espace constitue un gain pour la collectivité.



Quelques actions

- En 2020, plus de 200 projets, proposés par les FDC, visant la restauration des milieux et de la biodiversité, ont été validés par l'OFB ;
- La fédération du Lot-et-Garonne s'est engagée à créer un pôle départemental à destination du grand public, des familles mais aussi des futurs chasseurs, visant à faire découvrir les gibiers dans leur habitat et de faire connaître, apprécier et accepter la chasse et les chasseurs par la société ;
- La fédération des chasseurs du Finistère, qui gère Ti Blaise, un espace naturel de 230 ha, a déposé son projet d'éco-contribution pour l'étude de l'état écologique et l'engagement d'un programme opérationnel de conservation des landes et tourbières du site de Ti Blaise.

ACTION DES CHASSEURS EN FAVEUR DES MILIEUX

La définition des activités comprises dans la gestion des milieux et leur évaluation semble équivoque. On peut distinguer deux catégories:

- Les services écosystémiques visibles permettent de développer la biodiversité et l'entretien des espaces;
- Les services invisibles ont trait à la régulation des espèces et au travail de planification et d'organisation de la gestion des milieux, en partenariat avec les agriculteurs, les propriétaires ou les élus locaux.

L'ensemble nécessite des investissements en temps et ressources significatifs, dont les chasseurs et les responsables locaux et associatifs peuvent manquer. D'autant qu'à l'horizon 2040, les effectifs de chasseurs seront plus réduits mais les besoins en termes d'aménagement des milieux et de sauvegarde des espèces seront en nette augmentation.

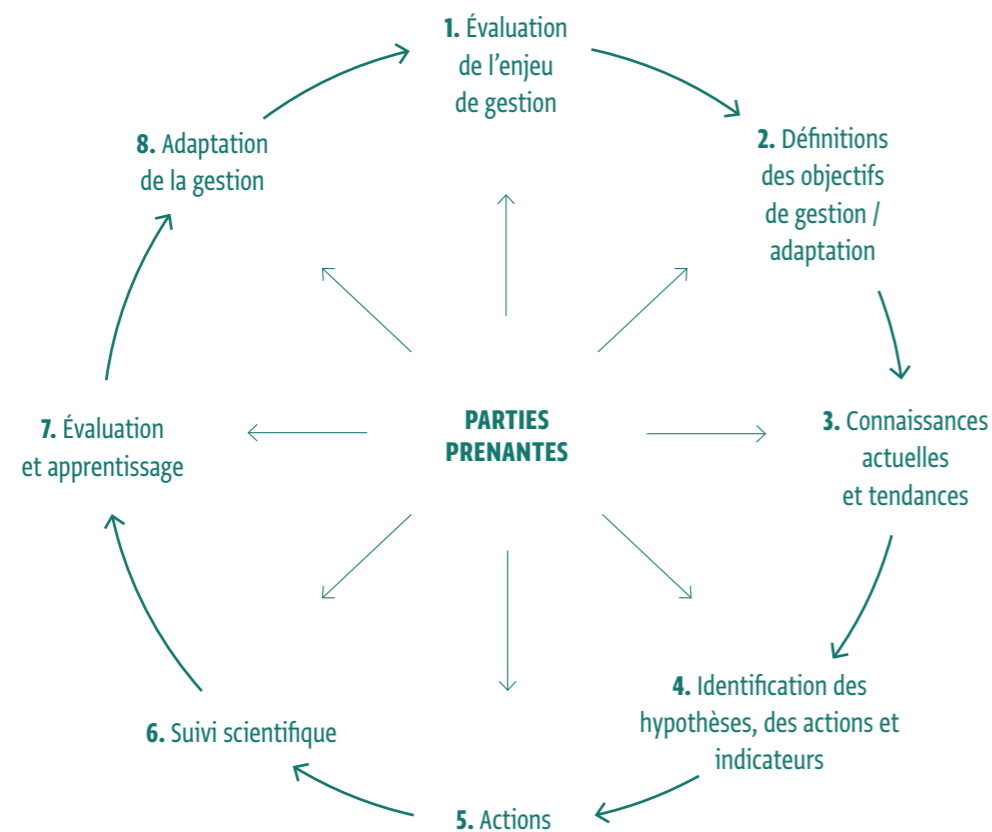
Or, des convergences existent entre les politiques nationales visant à atténuer les effets du changement climatique (développer l'agroforesterie, remettre en eau les tourbières, développer la diversité structurale dans les forêts, les prairies, renforcer

la diversité fonctionnelle des espèces) et les actions menées par les chasseurs pour assurer une gestion durable des milieux (plantation de haies, débroussaillage, conservation des espèces en danger). Cette convergence apparaît comme l'opportunité pour le monde de la chasse de valoriser ses actions en faveur des milieux et de faire reconnaître son utilité sociale aux yeux de l'État et de la société.

Ainsi, le monde de la chasse peut s'imposer comme acteur et partenaire de l'aménagement des espaces naturels et de la protection de la biodiversité, entraînant dans son sillage les autres acteurs des espaces, agriculteur et forestiers.

En s'investissant aujourd'hui dans la sauvegarde des espaces et des espèces, les chasseurs peuvent assurer la pérennité de la chasse demain. De fait, travailler de concert avec les agriculteurs pour augmenter le nombre de surfaces d'intérêt écologique (SIE), déterminer des usages communs en faveur de la sauvegarde des espèces sauvages (haies, jachères, milieux humides) sont des moyens essentiels pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et les contraintes multiples pesant sur l'avenir de la chasse (impératif de régulation, réduction du nombre de chasseurs, prégnance de la cause animale).

Le processus de gestion adaptative.



LE MODÈLE DE LA GESTION ADAPTATIVE

La gestion des écosystèmes pour lesquels le retour à une situation historique de référence apparaît largement utopique devrait être envisagée avec de nouvelles approches: pas seulement celle des parties prenantes et de leurs aspirations (qui résultent de situations passées et de besoins présents), mais en construisant une analyse commune des changements liés au contexte climatique, biogéographique, des activités agricoles, touristiques et des éléments patrimoniaux clés.

Si l'on reconnaît la notion d'écosystème et de gestion de la biodiversité dans ce contexte, un pilotage local avec des marges de manœuvre définies nationalement apparaît nécessaire (pour la régulation des espèces ou encore les transitions du peuplement des forêts): c'est le principe de la gestion adaptative¹.

Les dispositifs d'action ne sont plus des stratégies certaines, mais des dispositifs « chemin faisant »², parfois expérimentaux (test d'hypothèses, retour d'expériences) et des chantiers permanents d'apprentissage.

1. D'après Rist et alii: « A new paradigm for adaptative management ». Ecology and society, 18, 2013. Voir également: « Que ferons-nous des canards sauvages? Chasse, nature et gestion adaptative » Mathevet et Guillemain, Quae, 2017.

2. « La stratégie chemin faisant », Marie-José Avenir, Economica, 1997

3. « Comment développer les Obligations réelles environnementales (ORE) en France? », Note de la FRB, mars 2021

PARTICIPATION À L'ÉCOCONTRIBUTION

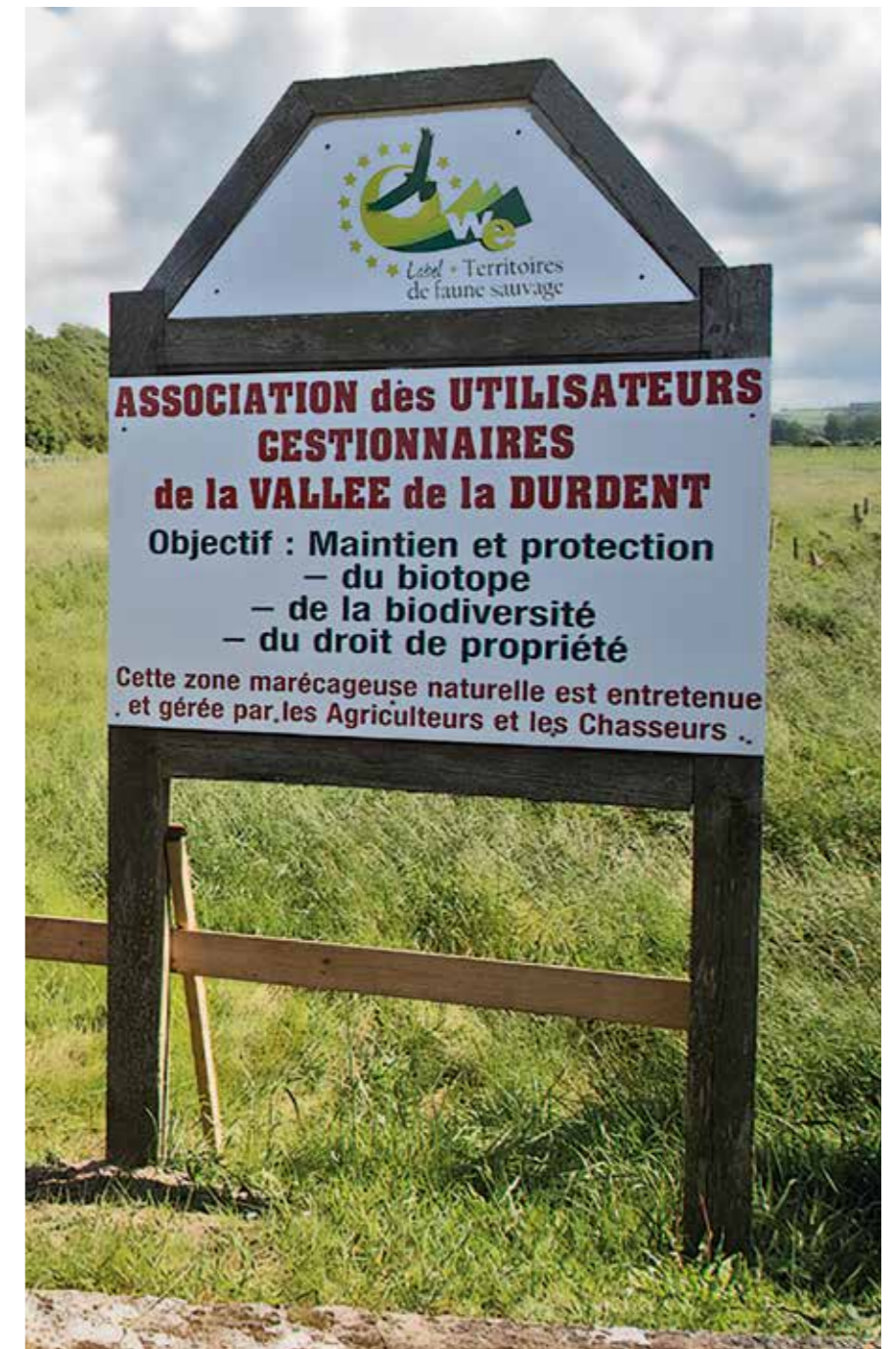
À l'initiative de la FNC, la « loi chasse » du 24 juillet 2019 a créé un fonds pour la biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce fonds est abondé par une écocontribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.

Concrètement, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 € avec un abondement de l'État de 10 € afin de financer des actions en faveur de la biodiversité: plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage...

Au total, 15 millions d'euros seront consacrés chaque année à la préservation de la biodiversité par les chasseurs (avec le concours de l'État). L'écocontribution offre ainsi une formidable opportunité aux chasseurs de démontrer à tous qu'ils sont des acteurs permanents, incontournables et efficaces de la restauration des milieux et de la biodiversité.

Ce dispositif va dans la bonne direction mais deux écueils sont encore à éviter: la complexité des procédures administratives pour les fédérations et l'absence d'assurance que cette initiative sera pérenne.

Un autre dispositif, mis en œuvre par les pouvoirs publics depuis 2016, peut permettre de valoriser encore davantage les actions des chasseurs en faveur de l'entretien des milieux et de la préservation de la biodiversité. Il s'agit des Obligations réelles environnementales (ORE). Cet instrument de protection et de gestion de la biodiversité permet aux propriétaires fon-



ciers de passer un contrat avec « un organisme de conservation (public ou privé) » qui a pour « objectif la protection et la subsistance des valeurs environnementales de ce terrain »; en retour, le propriétaire foncier bénéficie d'un « régime fiscal incitatif »³ qui compense les pertes fiscales liées à la cession de son terrain.

Si ce mécanisme est pour l'instant destiné aux propriétaires fonciers, il est tout à fait envisageable de l'élargir aux autres acteurs des territoires, notamment les chasseurs, et de le décliner en obligations réelles environnementales (ORE) agro-cynégétiques.

Ci-dessus : Territoires de faune sauvage - *Wildlife Estates* - est un label européen qui accompagne des propriétaires et gestionnaires privés, conciliant sur leur territoire des activités comme l'agriculture, la sylviculture, l'écotourisme, la chasse... - avec une gestion durable des ressources naturelles favorables à la biodiversité. En France, le label est développé par la Fondation François Sommer, avec la FNC, l'OFB et *European Landowner's Organization*, initiateur du label.

SORTIR DE L'ISOLEMENT

Si l'opportunité est là, les freins existent aussi. Ce sont la perception de la mort, devenue taboue dans les sociétés occidentales, et la difficulté à entamer un travail de gestion collective. On a pu le voir pour le petit gibier, mais cela s'applique à l'ensemble de la problématique: la chasse ne pourra survivre que si elle intègre un écosystème de gestion collective des espèces et des habitats et non si elle ne défend que ses propres intérêts. Cet écosystème doit rassembler tous les acteurs de la ruralité – chasseurs, pêcheurs, randonneurs, adeptes des sports de pleine nature, collectivités territoriales, maires...

Cela suppose une forte volonté politique d'aller vers l'autre, un effort de communication significatif pour expliquer l'activité de chasse, une capacité à intégrer l'ensemble de la problématique environnementale et à être initiateur, voire porteur de projets collectifs à forte valeur écosystémiques. Ceci ne pourra se faire qu'avec la participation du plus grand nombre de responsables cynégétiques, une approche résolument volontariste et optimiste, une attitude plus altruiste qui permettra au demeurant de quitter la position d'assiégés.



D'autres modèles à l'étranger

Trois modèles alternatifs d'organisation de la gestion des milieux par les chasseurs sont intéressants pour notre réflexion : l'organisation allemande reposant sur la chasse d'expertise, l'exemple canadien des pourvoiries et le modèle américain organisé autour de mécanismes de compensation financière pour les actions en faveur des milieux.

Le modèle allemand promeut un modèle construit autour de chasseurs qualifiés, responsables de la gestion des milieux et de la préservation des espèces. Le faible nombre de chasseurs (340 000 environ) explique leur rôle essentiel dans la gestion écosystémique des territoires, où les forêts sont en grande majorité la propriété de l'État fédéral ou des Länder. Des battues collectives réunissant plusieurs sociétés de chasse sont par exemple organisées à chaque début de saison de chasse pour réguler les populations de grands ongulés. Le chasseur allemand est bien considéré par l'opinion publique en raison de son action en faveur de la valorisation des milieux et de la régulation des espèces sauvages. En outre, le modèle de gouvernance des territoires et des espèces en Allemagne est aussi original et se rapproche du modèle de la gestion adaptative : c'est la contractualisation. Ainsi, il a été décidé pour le chevreuil, au regard de la dynamique d'évolution de cette espèce, que les plans de chasse soient

supprimés et remplacés par une gestion locale selon la situation de l'espèce dans chaque territoire. Ce modèle de gestion autorise une surveillance locale des espèces et permet ainsi d'intégrer la diversité des situations des territoires dans les politiques de chasse.

Le modèle des pourvoiries canadiennes repose sur une structure privée où des enclos géants de 100 000 ha sont administrés par des sociétés qui proposent, contre rémunération, des services et infrastructures en lien avec les activités de plein-air, de la randonnée à la chasse. Ces espaces font ainsi cohabiter non-chasseurs et chasseurs, et ces derniers sont rémunérés par le propriétaire de la pourvoirie pour réguler les populations de grands ongulés et valoriser les milieux.

La gestion des milieux aux États-Unis repose sur une structure mixte publique-privée. Elle associe le ministère de l'Agriculture, via le programme public *Conservation Reserve Program* (CPR), à des associations et agences de chasseurs engagés dans la sauvegarde de la biodiversité, par exemple l'association de sauvaginaires *Duck Unlimited*, composée à 90 % de chasseurs. Il en résulte une gestion globale des milieux qui associe l'ensemble des parties prenantes. D'un côté, le monde de la chasse, grâce aux diverses

agences de chasseurs, finance à hauteur de 59 % la gestion des écosystèmes et la conservation des espèces dans les territoires publics. Et les chasseurs sont rémunérés pour les actions de régulation qu'ils mènent dans les territoires. De l'autre, le CPR dédommage financièrement les agriculteurs et les propriétaires forestiers qui n'exploitent pas leur domaine et entretiennent les zones favorables à la faune, participant ainsi à la conservation des habitats pour le bien-être de la faune sauvage. En définitive, ce modèle, en associant chasseurs, agriculteurs et propriétaires, permet de mener une politique de gestion des milieux efficace sur des territoires très étendus. Seul bémol, les actions de régulation réalisées par hélicoptère par des agents fédéraux voire des ranchers (en quelque sorte des super-louvetiers à la française), qui, bien qu'efficaces, soulèvent des interrogations éthiques fortes.

LES CHASSEURS S'INVESTISSENT DANS L'APPRENTISSAGE DE LA NATURE

Comment faire en sorte que la ruralité diffuse l'apprentissage de la nature et des territoires ? L'apprentissage de la nature ne se limite pas à la connaissance de la faune sauvage, il concerne plusieurs champs et notamment la faune sauvage, les écosystèmes et les territoires et les milieux.

UNE CHANCE POUR LA RURALITÉ

La pédagogie de la nature, c'est-à-dire l'éducation des individus (enfants ou adultes, issus des territoires ou de la ville, etc.) à la nature et aux milieux, est un enjeu déterminant pour l'avenir des territoires ruraux. Ces derniers, bien qu'affectés par l'exode urbain et marginalisés par les acteurs économiques, abritent des puits de biodiversité, des milieux riches qui sont autant d'atouts à valoriser dans l'optique de la lutte contre le réchauffement climatique. Les territoires ruraux peuvent donc s'appuyer sur ce potentiel (la richesse des milieux) pour démontrer leur utilité dans plusieurs domaines :

- ils sont les acteurs de référence de l'éducation à la nature : formation scolaire, de l'école primaire (sensibilisation) à l'université avec la création de masters spécialisés ;
- ils incarnent le symbole de l'adaptation aux contraintes du changement climatique en documentant l'impact de celui-ci sur les milieux et en contribuant à la connaissance scientifique sur le sujet ;
- ils peuvent devenir l'organe de diffusion des bonnes pratiques dans les milieux : entretien et aménagement, comportements des adeptes des espaces naturels, etc.

UNE CHANCE POUR LES CHASSEURS

Les chasseurs sont des acteurs de premier plan des territoires ruraux. La pédagogie de la nature est une chance pour la chasse de démontrer son utilité sociale, en apportant la preuve de son action concrète dans

les territoires, au service des acteurs via l'éducation à la nature et au service des milieux via les travaux d'entretien et d'aménagement. Si les chasseurs s'investissent aux côtés des autres acteurs de la ruralité (agriculteurs, forestiers) dans la diffusion de l'apprentissage de la nature et la sensibilisation au changement climatique, alors ils sont susceptibles de renverser l'opinion publique, aujourd'hui majoritairement anti-chasse.

Or, la pédagogie de la nature a été quelque peu délaissée par les acteurs de la ruralité. Et ce sont précisément des associations écologiques, en grande partie hostiles à la chasse, qui se sont imposées comme interlocuteurs privilégiés des écoles et universités pour la construction et la diffusion de la connaissance de la nature. La place que prendra la chasse dans la société française de 2040 semble dépendre de la capacité des acteurs de la chasse aujourd'hui à investir le champ de l'éducation à la nature.

FREINS ET ATOUTS POUR LES CHASSEURS

La volonté d'investissement des chasseurs dans la diffusion des connaissances sur les milieux et les territoires qu'ils ont acquises au fil des siècles est freinée par plusieurs facteurs (actuels et en germe) :

- Leur manque de disponibilité pour une activité chronophage, alors qu'ils doivent déjà jongler entre leur passion et leurs obligations familiales et professionnelles ;
- La difficulté à pérenniser les dispositifs existants (modules dans des masters, partenariats avec des écoles) car ils reposent sur la bonne volonté et l'implication de chasseurs volontaires ;
- La diminution progressive du nombre de chasseurs à l'horizon 2040 et donc de ceux qui pourraient se consacrer à l'apprentissage de la nature puisqu'ils seront mécaniquement de plus en plus sollicités (actions de régulation) ;
- Le manque de moyens des FDC, alors que nombre d'entre elles sont endettées.

Plusieurs points positifs viennent nuancer ce tableau :

- Le vieillissement des chasseurs peut être transformé en opportunité, si ces derniers sont encouragés à s'investir dans la diffusion des connaissances sur les milieux et les espèces qu'ils ont emmagasinées durant leur vie de chasseur actif ;
- La présence de nombreux chasseurs dans les territoires ruraux peut faciliter la prise de contact avec les institutions scolaires locales et ainsi faire en sorte qu'ils soient considérés comme les acteurs incontournables de la pédagogie de la nature par les écoles.



Des initiatives, ici et là

Il existe déjà des opportunités d'apprentissage de la nature, par exemple celles qui sont offertes par la Maison de la ruralité, de l'oiseau, de la forêt en baie de Somme. Il s'agit d'un musée qui invite les visiteurs à découvrir les richesses du territoire. Il présente de manière ludique plus de 250 espèces d'oiseaux dans leurs milieux naturels. On trouve notamment une salle dédiée à la migration, aux dangers encourus par les oiseaux et à la présentation de trois oiseaux caractéristiques de la région : l'hirondelle rustique, l'oie cendrée et la barge rousse. Des expositions sont également organisées. On peut citer l'exposition sur « les Hommes de la Baie » qui présente, à travers le prisme de trois personnages-clés – le pêcheur à pied, l'éleveur de moutons et le chasseur – les relations qu'ils entretiennent avec la baie.

- Les FDC proposent des activités nature dans les espaces naturels qu'ils administrent : 2 200 enfants y ont participé en 2019. La FDC du Val-de-Loire propose des « Instants de nature » aux personnes intéressées. Organisées et animées par des chasseurs, ces sessions proposent aux enfants comme aux adultes des sorties thématiques liées à la vie sauvage et à la découverte de la richesse de la flore de la région. Sont par exemple proposés « Am Stram Bram en Sologne » qui propose d'assister au

moment unique qu'est le brame du cerf, « Découvrons les champignons à Neuvy » qui invite les participants à parfaire leurs connaissances des champignons, ou encore « À l'affût du castor à Cour-sur-Loire » qui amène à découvrir l'histoire et les habitudes de ce rongeur à la fois discret et imposant et promet de l'observer aux dernières lueurs du jour.

- La FNC propose des certifications pour former les chasseurs à l'enseignement et à la transmission de leurs savoirs afin de leur permettre de s'investir davantage dans l'apprentissage de la nature. Ainsi, sur le site Ekolien www.ekolien.fr/ (illustration ci-contre) sont répertoriées les diverses offres de formation dispensées par des chasseurs, depuis les méthodes et bonnes pratiques utiles pour l'aménagement de haies jusqu'à la découverte du blaireau, en passant par l'exploration des zones humides et l'apprentissage de leur rôle et des fonctions qu'elles assurent pour la faune et la flore.

LES CLUBS NATURE

Créés en 2008, les Clubs nature visent à sensibiliser à la nature les enfants de 8-9 à 15 ans. Le principe est simple : chaque club, composé de chasseurs, de retraités et de bénévoles, contacte les écoles afin de distribuer des formulaires d'inscription. Les enfants volontaires participent à ces ateliers pendant les vacances scolaires. Ces clubs proposent toute une variété d'activités allant d'ateliers sur le cycle de la pluie, la fabrication de confitures ou la fabrication de paniers en osier à des demi-journées d'initiation à la chasse et la pêche (et quand l'animateur maîtrise, démonstration de chasse au faucon avec pour chaque enfant une photo avec le rapace sur le poing).

DEVENIR DES ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA GESTION DES MILIEUX

ENJEU 1

HARMONISER ET FAIRE CONNAÎTRE LES ACTIONS

Le but serait de construire un code de bonne conduite écosystémique promouvant les bonnes pratiques et de le diffuser le plus largement possible au monde de la chasse. Dans le même temps devrait être améliorée la visibilité des actions des chasseurs en faveur des milieux et de la biodiversité.

PROPOSITIONS

1. Le code de bonne conduite déterminerait les pratiques à proscrire (agrainage, etc.) et les actions de valorisation des milieux auxquels les chasseurs peuvent participer (haies, chemins, chasse en régie, etc.).
2. Dans le milieu des chasseurs et à l'extérieur, il faudra accorder plus d'importance au réseau associatif de la chasse et aux actions bénévoles des chasseurs.
3. Un ouvrage recensera l'ensemble des actions entreprises par les FDC et associations de chasse et sera diffusé à l'ensemble des médias. Il se présentera comme une sorte de testimonial des chasseurs, "premiers écologistes de France". Cette initiative peut s'appuyer sur le réseau de la chasse : associations de chasse, fédérations de chasse, etc.

ENJEU 2

DÉVELOPPER L'APPROCHE TERRITORIALE

PROPOSITIONS

1. L'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques locales d'entretien et de valorisation des milieux devra être associé dans les actions : riverains, chasseurs, agriculteurs, propriétaires terriens, élus locaux, associations de loisirs de plein-air, etc.
2. De nouvelles approches territorialisées dans l'aménagement des milieux seront développées.

ENJEU 3

DÉTERMINER UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PÉRENNE

Le changement climatique et ses conséquences directes sur les territoires, l'érosion progressive de la biodiversité, la remise en cause du modèle agricole d'exploitation intensive placent chasseurs et agriculteurs face aux mêmes enjeux. Cette imminence peut se transformer en une opportunité pour le monde de la chasse. En travaillant de concert avec les différents acteurs investis dans la préservation des milieux, les chasseurs peuvent se positionner comme les ambassadeurs de la conservation des paysages et des territoires. Conservation qui s'avère vitale pour l'avenir d'une chasse durable et soutenable à l'horizon 2040. Ainsi, les chasseurs doivent s'investir dans la définition d'un cadre commun régissant les actions d'aménagement des espaces naturels, qui associe l'ensemble des parties prenantes, définit les nouvelles normes de la gestion des milieux et les objectifs associés, et construit un modèle économique viable. Ce cadre, c'est précisément la Politique agricole commune (PAC), dont les négociations pour la PAC post-2020 viennent de débiter.

PROPOSITIONS

1. Agir sur la politique fiscale en accompagnant les propriétaires terriens afin de les soutenir dans leurs actions d'entretien des espaces naturels et de conservation de la biodiversité ;
2. Faire évoluer les baux de chasse vers un système de clause bonus/malus, où le loyer est corrélé aux dégâts du grand gibier sur les parcelles agricoles.

Le grand tétras, comme le tétras-lyre, bénéficie de l'attention des chasseurs. Sans l'intervention de ces derniers, qui maintiennent les milieux ouverts, les populations de grand tétras auraient disparu de nos montagnes.



ENTRE TRADITIONS ET INNOVATIONS

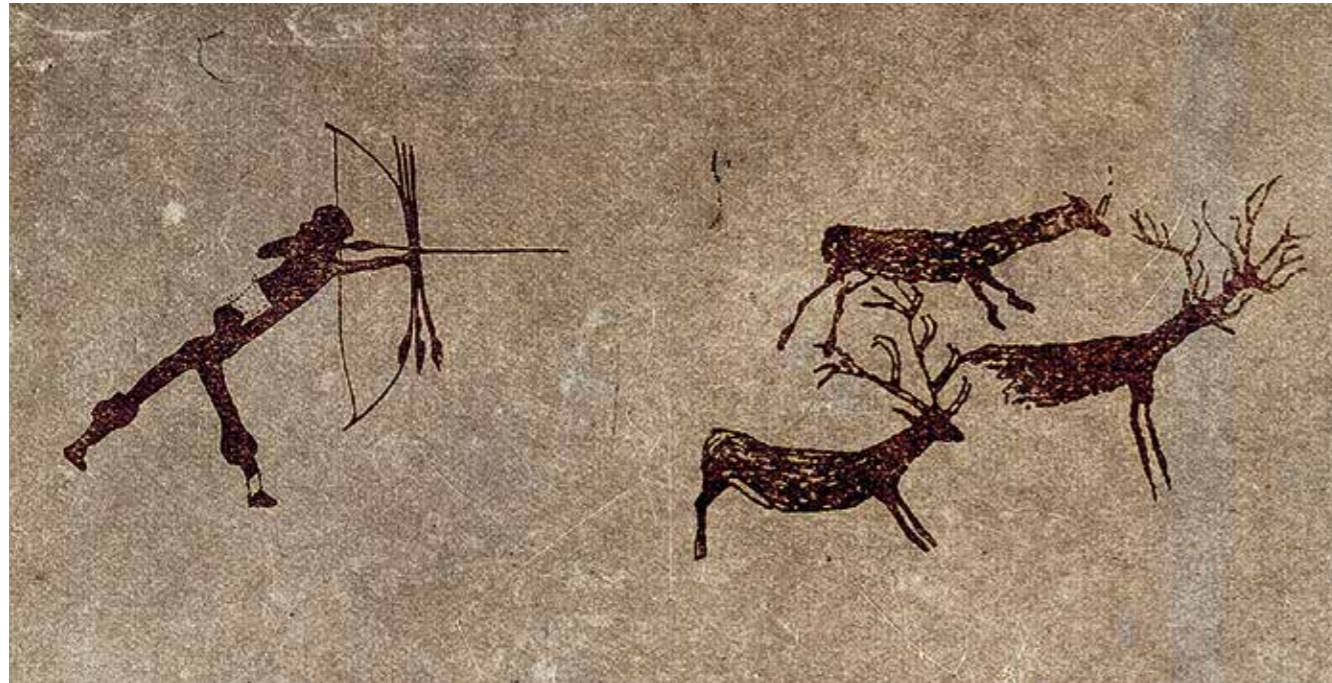
7



Si la France est un pays d'excellence cynégétique, c'est aussi par la variété des pratiques de chasse que l'on y trouve. Souvent attachées à des territoires, reposant sur des savoir-faire transmis de génération en génération, elles font partie du patrimoine culturel et il faut tout faire pour les conserver. Cependant, le monde changeant, comme le regard de la société, il ne faut pas s'interdire de les faire évoluer pour être toujours en phase avec les préoccupations et contraintes actuelles. L'intégration des nouvelles technologies doit également trouver sa place, entre innovations utiles et limites éthiques.

Couple de chasseurs bretons pratiquant la chasse de la bécasse au vol, avec un autour des palombes.

ENTREtenir LA DIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE DES PRATIQUES DE CHASSE DANS NOTRE PAYS



L'homme a toujours adapté ses techniques de chasse à sa propre évolution, à l'acquisition de connaissances nouvelles comme de nouveaux savoir-faire. La substitution de l'arme à feu à l'arme blanche, dans la seconde moitié du Moyen-Âge, a incontestablement constitué une révolution historique. Depuis cette époque, si les armes se sont modernisées et ont gagné en efficacité, peu de choses ont changé dans l'utilisation qui en est faite.

Ce sont davantage les modes de chasse eux-mêmes qui ont évolué en fonction des territoires, des coutumes locales ou encore de l'évolution des espèces chassables présentes. De ce point de vue, la chasse est indéniablement un marqueur patrimonial important qui reflète les différentes cultures des territoires. On pense ainsi aux chasses traditionnelles du Sud-Ouest, pantès, palombières et autres matoles, toujours vivaces en Aquitaine, aux pratiques de pose comme le gabion, la hutte ou le cerceuil toujours présentes sur nos zones

côtières, aux grandes battues de l'Est de la France, bien sûr, qui se sont étendues à l'ensemble du territoire suivant l'expansion du grand gibier, et à bien d'autres. Un mode de chasse ancestral a connu une histoire immuable entamée au Moyen-Âge et codifiée à la Renaissance, la chasse à courre ou vènerie. On notera que de façon surprenante c'est ce mode de chasse, peu efficace mais tout empreint de rituels et savoir-faire immuables, qui se développe le plus depuis une trentaine d'années. L'aspect patrimonial et culturel de la chasse est ici magnifié.

Plus que la chasse, c'est le regard qu'on lui porte qui change. De fait la grille de lecture a évolué: les dimensions culturelles et patrimoniales, celles d'apprentissage et d'investissement personnel ont tendance à être occultées par l'image d'une activité sportive, de loisir ou de passe-temps comme n'importe quelle autre, à la différence notable qu'elle utilise des armes à feu. C'est potentiellement un danger pour la chasse que de perdre son ADN.

Pourtant, depuis des générations l'évolution des pratiques va vers plus d'éthique, plus de respect de l'environnement et des animaux chassés, plus d'encadrement et d'obligations que par le passé. Nombre de modes de chasse anciens seraient jugés inacceptables de nos jours, comme les fosses, filets, dérochages, encerclement par les lanciers ou relais de chiens à la chasse à courre. On n'a jamais chassé de façon aussi responsable qu'aujourd'hui. Il n'empêche que le regard de la société est de plus en plus critique sur certaines pratiques jugées indignes ou cruelles, celles-là mêmes qui ont traversé les siècles en ne cessant de s'adapter (chasse à courre, au gluau, à la matole, au filet, sous terre, etc.).

DE NOUVELLES PRATIQUES DE CHASSE

Pour la plupart, elles conservent leurs fondamentaux. Ce sont la chasse à courre, la chasse au chien d'arrêt, la chasse à l'affût et certains modes traditionnels et localisés. La prédominance du grand gibier a érigé la grande battue aux chiens courants, ou bruyante, comme le mode de chasse prédominant aujourd'hui. Elle pose le problème de la nuisance sonore, de la peur qu'elle génère dans le public, de la perte de repères individuels des postés qui ont le sentiment de n'être là que pour tirer. Au demeurant elle est souvent inadaptée à un environnement périurbain, relativement peu efficace eu égard au nombre de coups de feu rapporté aux animaux tués, et laisse derrière elle de nombreux animaux blessés.

Venues d'outre-Rhin, des pratiques apparaissent telles la traque-affût et la poussée silencieuse. Plus souples à mettre en place, moins bruyantes, moins dérangeantes tant pour les animaux que pour les riverains, elles offrent l'avantage d'occasions plus fréquentes de contact avec le gibier et de tirs plus faciles et sécurisés. De la sorte cette chasse est plus productive que la battue traditionnelle. Reste qu'elle ne fait pas partie de la culture cynégétique de notre pays et rencontre des résistances de la part des amateurs de chiens courants et de grandes parties de chasse. C'est par la reconnaissance de sa nécessité dans certains territoires et par l'acculturation des pratiquants qui en ignorent encore les vertus qu'elle s'imposera.

LE CHIEN, ALLIÉ OU MERCENAIRE

On ne peut parler de la chasse sans parler du chien. Qu'il soit d'arrêt, courant, de terrier, de sang ou encore retriever, la plupart des modes de chasse ont recours à lui. Il est

le meilleur ambassadeur de la relation authentique entre le chasseur et les animaux grâce à la complicité qui existe entre lui et son maître, à l'amour que lui porte le chasseur et aux soins dont il l'entoure. Couplée à l'engouement actuel pour l'animal de compagnie cette relation privilégiée semble être une formidable opportunité d'en développer l'usage. Reste que la vie citadine rend la possession d'un chien plus contraignante. Ainsi voit-on se développer sur les territoires des meutes de chiens courants mises à dispositions des sociétés de chasse par des piqueurs passionnés. Ces derniers deviennent des quasi-professionnels, chassant sans fusil et uniquement par plaisir d'entendre se récrier leurs chiens. C'est une bonne chose car ces meutes sont d'une qualité sans cesse grandissante, parfois avec un grand nombre de chiens très affûtés et toujours adaptés au territoire

tant les races françaises sont nombreuses et régionales. Mais, dans ce cas, une distanciation entre les chasseurs postés et les chiens peut s'installer.

Pour ce qui est du chien d'arrêt ou de rapport, les choses sont différentes car ils appartiennent à un seul chasseur qui vit quotidiennement au contact de son chien.



NOUVELLES TECHNOLOGIES : PROMESSES ET LIMITES

LA RÉGLEMENTATION ACCOMPAGNE LE PROGRÈS, MAIS L'ÉTHIQUE PARFOIS LE FREINE

Toute apparition d'une nouvelle technologie appliquée à la chasse suscite la création de clans, les « fermement opposés », les « en faveur » et les « oui, mais ». Les premiers aiment dans la chasse ses règles ancestrales, ses valeurs, ses traditions. Toute innovation est suspecte et puisque la chasse se pratique depuis des temps immémoriaux. Nul besoin de la faire évoluer davantage. Parmi les seconds, beaucoup apprécient l'innovation pour l'innovation, aiment les gadgets, le petit truc en plus qui va rendre la chasse plus agréable ou plus ludique. Les derniers enfin hésitent, attachés qu'ils sont aux traditions mais capables aussi d'évaluer les vertus qu'apporte un nouvel outil, qu'il s'agisse de la chasse elle-même, de son organisation, de sécurité, de connaissance...

— L'ARC

Souvent, c'est la loi qui finit par départager les innovations. Elle intègre la nouveauté ou la rejette, pour parfois y revenir quelques années plus tard. L'histoire de l'arc en est la parfaite illustration. Il a longtemps été interdit parce qu'on craignait que le quasi silence de sa pratique ne favorisât le braconnage. Jusqu'à ce qu'il refasse surface dans les années 1990 quand enfin le législateur a reconnu qu'avec un arc, le travail d'approche et la nécessité d'une proximité avec l'animal étaient difficilement compatibles avec le braconnage.

— LE COLLIER GPS

Le collier, doté d'une puce GPS, permet de localiser les chiens avec précision. Mais son utilisation dépend des situations :

- Pas question, lors d'une battue, d'y avoir recours durant l'action de chasse pour situer les chiens, savoir s'ils sont au ferme sur un gibier ou s'ils continuent de courir et prévenir le postier;

- Même position concernant les bécassiers: ce n'est pas au collier de leur indiquer si leur chien est à l'arrêt ni où il se trouve;
- En revanche, le collier trouve toute son utilité pour retrouver un chien égaré lors d'une chasse. Ou encore pour signaler qu'une meute s'approche d'une route à grande circulation et éviter l'accident qui pourrait survenir.
- Enfin, le collier peut aussi être « dressage » pour les chiens qui échappent et qu'il est difficile de contrôler. Relié à une commande à distance, il vibre quand le chien n'obéit pas. Et peut même déclencher une légère décharge électrique pour les plus récalcitrants.

— TÉLÉPHONE ET CAMÉRA

Si les caméras sont interdites quand elles sont fixées au canon du fusil – parce qu'elles focalisent l'attention du chasseur qui perçoit alors moins bien son environnement et risque alors de mal tirer, de blesser l'animal plutôt que de le tuer, voire de mettre en péril ses compagnons de chasse – elles sont autorisées ailleurs que sur le fusil. Avec des limites fixées par le bon sens. L'usage parfois immodéré qui est fait des mini-caméras permet de filmer toute l'action de chasse et de la diffuser ensuite sur les réseaux sociaux. Ce qui ouvre la possibilité pour les opposants à la chasse de manipuler et retourner ces images contre les chasseurs et les dénigrer auprès d'une opinion publique plutôt réceptive à leurs arguments.

Quant au téléphone portable, après un refus catégorique motivé par la crainte de voir les chasseurs en battue se consulter à distance pour faciliter leur traque, il a finalement été autorisé pour ce qu'il peut apporter en matière de sécurité : entre autres, signaler un accident, aider les secours à localiser un éventuel blessé ou organiser une battue et indiquer précisément son poste à chaque participant.

LES OPTIQUES ET LA RÉGULATION : QUAND NÉCESSITÉ FAIT LOI

Si les armes à feu ont peu changé ces dernières décennies, les optiques ont connu un grand bond en avant. Elles captent mieux la lumière, la restituent davantage et sont parfois dotées d'intensificateur de lumière permettent même de voir la nuit. Le laser s'est lui aussi glissé dans les télémètres. Ainsi augmentés, ces outils peuvent mesurer précisément la distance entre l'homme et sa cible et aider à estimer si le tir est possible ou si des corrections sont nécessaires. La seule limite fixée vise à ce que les corrections de visée soient faites par l'homme lui-même et non automatiquement.

Le contexte cynégétique pourrait cependant changer la donne. La régulation des populations, notamment du sanglier, est devenue la priorité, au détriment du plaisir. Cette indispensable régulation pourrait donner lieu à des mesures dérogatoires ou des aménagements de la réglementation. Ce qui est habituellement interdit

Question d'éthique

« On ne parle plus de morale, de bien et de mal, mais d'éthique », insiste Me Charles Lagier, avocat de la FNC. « Les chasseurs doivent continuer de s'interroger sur ces technologies. Améliorent-elles la sécurité, les conditions de chasse ? Mais aussi, permettent-elles de conserver une relation loyale avec l'animal ? »

Mesure laser

Parmi les optiques utilisées en Amérique du nord mais interdites en France, l'une porte le nom évocateur d'« Eliminator ». L'argument de vente est tout aussi parlant : « Visez-les et éliminez-les ». Le chasseur pré-programme l'outil en indiquant les informations balistiques de son fusil et de ses munitions. Quand un animal est dans la ligne de mire, il suffit d'appuyer sur un bouton. Un point rouge apparaît sur la cible, le chasseur n'a plus qu'à tirer.

Pièges à distance

La longue tournée des piégeurs devient vite une corvée à laquelle ils doivent pourtant s'astreindre chaque jour. Il existe cependant un appareil qui, fixé sur le piège, indique à distance si un animal s'est fait prendre. Dès que le piège se referme, l'alerte est transmise par SMS sur le téléphone portable du piégeur. L'avantage est triple : gain de temps pour le piégeur, moindre consommation de carburant pour l'environnement, libération rapide d'un chat ou d'une martre qui se seraient fait prendre.



pourrait être exceptionnellement autorisé, qu'il s'agisse de piégeage, de tirs de nuit avec outils de visée à détection infrarouge, voire de drones quand le nombre des chasseurs n'y suffirait plus.

DRONE, LA MENACE QUI VIENT DU CIEL

Les drones sont utilisés pour photographier et filmer, surveiller, observer, traiter des champs ou acheminer des objets, mais aussi tuer. Conçus avec un objectif essentiellement militaire, certains accros du gadget sont à l'affût d'une évolution de la réglementation et rêvent de pouvoir chasser en utilisant des manettes.

— EN FRANCE

Quoi qu'il en soit, en France, l'usage des drones est interdit dans l'action de chasse. En revanche, ils peuvent être utilisés pour des suivis, des comptages d'animaux, du repérage... Mais il sont illégaux s'il s'agit de diriger et pousser le gibier, a fortiori le tuer.

— AUX ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, en pointe sur l'usage des drones et où la réglementation de la chasse est souvent plus favorable qu'en Europe, les lois fédérales sur les drones

sont assez basiques. Elles interdisent de chasser dans les 24 ou 48 heures suivant l'usage de tout aéronef, à l'origine avion, puis hélicoptère et bien sûr, aujourd'hui, drone. Où que ce soit dans le pays, un drone ne peut pas être utilisé pour tirer sur un animal. En revanche, chaque État a adopté ses propres lois les concernant. L'Indiana en interdit ainsi l'utilisation pendant la saison de chasse, mais l'autorise le reste de l'année pour observer les territoires des gibiers et repérer les animaux. L'Alaska, le Colorado ou le Montana les ont totalement interdits, quel qu'en soit l'usage.

— LES DRONES, UNE AUBAINE POUR LES ANTI-CHASSE

Les États-Unis ont eux aussi leurs opposants à la chasse, lesquels ont trouvé dans les drones de véritables alliés. Ils les utilisent pour perturber les chasses, en les faisant voler autour des chasseurs ou pour effrayer les animaux et les pousser à fuir. Mais là encore, le législateur a commencé à se pencher sur ces pratiques dans certains États ou certains comtés. La loi punit désormais d'amende voire de prison tout propriétaire de drone qui s'en servirait pour gêner ou empêcher une action de chasse.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CHASSE

Le tourisme de chasse, ou tourisme cynégétique, « associe le prélèvement de spécimens fauniques au voyage d'agrément entrepris dans le but de pratiquer la chasse dans un site naturel ou dans une zone créée à cette fin ». Autrement dit, il propose d'accueillir des chasseurs occasionnels dans un territoire dédié, afin de chasser un animal avec l'aide d'un chasseur-accompagnateur certifié. Ce tourisme cynégétique constitue une triple opportunité pour le monde de la chasse : séduire de nouveaux pratiquants, faire connaître la richesse d'un territoire et créer un modèle économique vertueux.

ÉVOLUTION SOCIOLOGIQUE DES CHASSEURS

Les chasseurs d'hier, investis dans les territoires et garants d'une chasse héritée, transmise par les parents et grands-parents, sont de moins en moins nombreux. Les chasseurs d'aujourd'hui et de demain n'habitent plus dans les territoires et ont un rapport à la nature plus distant. Cette transformation sociologique des chasseurs est une opportunité à saisir pour développer des offres de tourisme de chasse adaptées au profil des nouveaux chasseurs.

Les chasseurs sont aujourd'hui majoritairement citadins et cela ira en s'intensifiant. Moins présents dans les territoires, ces chasseurs intermittents sont le cœur de cible du tourisme de chasse. D'autant qu'ils sont moins disponibles : ils subissent de multiples contraintes, du fait de leur mode de vie, qui réduisent de fait la fréquence de leurs sorties de chasse. La pratique de la chasse à l'horizon 2040 sera ainsi plus occasionnelle et les fréquences des sorties chasse moins régulières.

Enfin, on constate un recul progressif de la chasse comme mode de vie. À l'horizon



2040, elle sera vraisemblablement considérée comme un loisir occasionnel permettant au chasseur citadin de se reconnecter à la nature le temps d'un week-end.

QUELLES MOTIVATIONS, QUELS PUBLICS ?

Une étude américaine a identifié les trois motivations principales des adeptes du tourisme de chasse : « l'expérience en milieu naturel, l'excitation à la vue d'un gibier et la compagnie des autres chasseurs ».¹ Cette étude corrobore les conclusions de l'enquête Bipe 2 sur les motivations des chasseurs français. On peut distinguer deux ensembles de motivations qui animent les chasseurs occasionnels à profiter d'un week-end de tourisme de chasse :

- La curiosité et la soif d'apprendre, qui se traduisent par l'intérêt pour les nouvelles expériences, la découverte des milieux et de nouvelles pratiques ;
- La lassitude de certains chasseurs pour les modes de chasse traditionnels comme la battue. Ils souhaitent expérimenter d'autres modes de chasse moins populaires comme l'approche.

Le tourisme de chasse répond aux attentes d'un public bien identifié. D'une part, il ne s'agit pas des chasseurs investis dans les territoires, adeptes de la chasse comme mode de vie et gestionnaire des milieux. Mais cela ne justifie pas de tomber dans une proposition où le chasseur citadin ne viendrait dans les territoires que dans une optique consumériste. Les acteurs du tourisme de chasse cherchent à proposer une expérience globale d'immersion dans un milieu, dans laquelle la recherche de la proie a autant d'importance que l'apprentissage de la nature. D'autre part, cette chasse vise un public citadin aisé qui ne pratique qu'occasionnellement. Moins

connaisseur des territoires et des milieux, ce public recherche deux choses : l'expérience et l'accompagnement. C'est-à-dire vivre l'expérience d'une chasse inédite en étant accompagné et guidé par un chasseur local aguerri. En résumé, le tourisme de chasse s'adresse à des chasseurs occasionnels et les invite à découvrir des territoires qu'ils ne connaissent pas, pour chasser des espèces qu'ils connaissent peu (chevreuil, etc.), avec des modes de chasse moins populaires (approche).

DES FREINS À DÉPASSER

Le développement du tourisme cynégétique fait face à plusieurs défis :

- La contrainte de la famille. Il est nécessaire de mettre en place un écosystème d'activités qui réponde aux aspirations des différents membres de la famille. Proposer des offres adaptées qui associent la chasse à d'autres loisirs de plein-air (rafting, randonnée, escalade, VTT, etc.) est un moyen de convaincre les adeptes du tourisme de chasse.
- Une cible pour le moment trop étroite. La diversité des offres reste limitée à un seul public, le citadin aisé français. Un des leviers principaux pour élargir les publics est de valoriser les offres de tourisme cynégétique auprès des étrangers. Ces offres existent mais ne bénéficient pas d'une exposition suffisante. Grâce à des partenariats avec les structures responsables du tourisme de chasse à l'étranger, il serait possible d'attirer dans les territoires des chasseurs venus de plus loin.
- Un déficit d'image. Le tourisme de chasse ne doit pas être associé à la privatisation des espaces naturels pour les plus aisés. Une évolution vers des territoires réservés pour la chasse-passion, sur le modèle des pourvoiries canadiennes et destinés aux citadins aisés adeptes de la chasse est possible. Est-elle souhaitable ?

- Un modèle économique et une organisation à construire. Le financement du tourisme de chasse repose aujourd'hui sur les structures fédérales, qui connaissent elles-mêmes des situations financières contrastées. Le développement d'offres variées de tourisme cynégétique suppose de construire un écosystème d'acteurs qui associe les structures fédérales à des acteurs privés et des collectivités publiques. Par exemple, associer l'offre de tourisme de chasse aux régions serait un moyen de populariser le tourisme cynégétique.
- Proposer une certification de guide cynégétique. Cela permettrait de standardiser le rôle d'animateur cynégétique et de répondre à la demande de professionnalisation exprimée par les chasseurs investis dans le tourisme de chasse. *In fine*, cette certification peut se révéler très utile pour augmenter les effectifs de chasseurs aguerris qui se tournent vers le tourisme cynégétique et partant développer les offres de tourisme de chasse.

L'exemple d'Addi'chasse

Addi'chasse est une initiative de la Fédération des chasseurs des Landes visant à accueillir les pratiquants venant d'autres régions. Nombre de nouveaux titulaires du permis de chasser cherchent en effet un lieu où exercer leur loisir. La Fédération des Landes a, depuis plusieurs années, compris qu'il fallait ouvrir ses territoires aux autres. Partant du constat que le nombre de permis dans les Landes ne cessait de diminuer et que, en revanche, les populations de grand gibier ne cessaient de croître, les associations communales de chasse agréées se sont ouvertes afin d'accueillir des chasseurs venus de toutes les régions de France mais également de l'étranger. L'idée est d'offrir un territoire à ceux qui n'en ont pas tout en faisant découvrir d'autres modes de chasse. Addi'chasse concerne tous les modes de chasse, mais c'est surtout le grand gibier qui rencontre un succès sans précédent. S'inscrire est simple comme un clic. Après avoir effectué sa recherche, sélectionné son type de chasse et un territoire, il suffit d'entrer une date de séjour.

1. Vincent Leclerc and Marc-Antoine Vachon, « Problématiques et enjeux du tourisme de chasse : vers une meilleure connaissance du marché », *Téoros* [Online], 32-1 | 2013, disponible sur : <https://journals.openedition.org/teoros/2424#toc>

DE NOUVELLES FAÇONS DE CHASSER

ENJEU 1

DIVERSIFIER LES MODES DE CHASSE

Il semble nécessaire de diversifier davantage les modes de chasse pour séduire un plus grand nombre de pratiquants, répondre à des problématiques locales de territoires à fortes contraintes, être davantage sur le terrain là où se pose un problème de régulation forte.

PROPOSITIONS

1. Mettre en valeur la chasse devant soi au chien d'arrêt, ce qui suppose le retour du petit gibier.
2. Développer la chasse individuelle à l'approche et à l'affût.
3. Certains modes de chasse devraient prendre de l'ampleur : chasse à l'arc, à l'arbalète (si elle devenait autorisée dans certaines conditions), chasse en montagne, chasse à l'affût du grand gibier en protection des cultures, par exemple. Ceci suppose, comme il a été dit par ailleurs, d'initier dès sa formation le chasseur à ces différents modes de chasse.

ENJEU 2

LE DEVENIR DU CHIEN

On l'a vu, la présence du chien peut être un élément important de la chasse-plaisir. Les traditions et les habitudes se perdant, il semble nécessaire de renforcer la place de ce compagnon dans la pratique.

PROPOSITIONS POUR LES CHIENS COURANTS

1. Associer les clubs de race de chiens courants, la Société Centrale Canine et les FDC dans un programme de promotion de la chasse avec des chiens.
2. Initier davantage le public à la richesse de ce patrimoine cynophile unique au monde par des invitations à venir écouter les chiens à la chasse, leur présence dans les foires et salons, etc.
3. Encourager les possesseurs de meute à entretenir ce patrimoine de races plutôt que de recourir à des croisements hasardeux au détriment de la génétique.
4. Faciliter l'entretien des meutes par tous moyens.
5. Éduquer, former et veiller au bien-être des chiens tant à la chasse qu'au chenil et tout au long de l'année.
6. Sanctionner systématiquement les cas de malnutrition, maltraitance ou d'abandon pendant l'intersaison.

PROPOSITIONS POUR LES CHIENS D'ARRÊT

1. Leur retour ou leur expansion est tributaire du retour du petit gibier de plaine, ainsi que des facilités nouvelles peut-être offertes par l'engouement pour l'habitat individuel.
2. Une grande part du plaisir de la chasse réside dans la notion d'équipe entre le chasseur et son chien. Cette complicité de vie et d'usage est garante d'une meilleure image du chasseur, mais elle devrait permettre aussi d'attirer à la chasse des amoureux du chien soucieux du bien-être physique et mental de ce dernier. Il ne fait aucun doute que plus la communication sur la chasse repose sur le chien, plus elle dégage d'empathie dans l'opinion publique.

ENJEU 3

PERMETTRE L'UTILISATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les chasseurs sont, pour la plupart, férus de technologie. Ils utilisent de nombreux dispositifs, par exemple la localisation GPS. Les impératifs de sécurité et d'efficacité doivent conduire à se poser la question de dispositifs de plus en plus sophistiqués existant sur le marché mais aujourd'hui interdits comme les lunettes thermiques ou encore les drones. L'exemple de l'Allemagne, plus souple sur l'utilisation de ces nouvelles technologies et pour autant très à cheval sur l'éthique, doit interroger.

S'agissant par exemple du cas de la télémétrie, la loi distingue en France la correction de visée automatique, interdite pour des raisons éthiques évidentes, de l'usage de lunettes avec télémètre intégré, autorisées depuis 2015 afin de favoriser un tir dans des conditions optimales de sécurité et ayant un effet légal efficace. Les innovations technologiques liées au bien-tirer peuvent être considérées comme utiles pour la sécurité et l'efficacité, mais aussi condamnables d'un point de vue éthique parce qu'elles réduisent à la possibilité qu'aurait l'animal de fuir. À l'avenir, il apparaît crucial de conserver un équilibre entre efficacité et éthique dans l'examen des nouvelles technologies de la chasse.

PROPOSITIONS

1. Évaluer les différents outils au regard de leur efficacité et des conséquences éthiques (applications de géolocalisation ; lunettes thermiques, etc.).
2. Si nécessaire, proposer une nouvelle réglementation

CHASSEURS ET NON CHASSEURS : TOUS AU VERT !

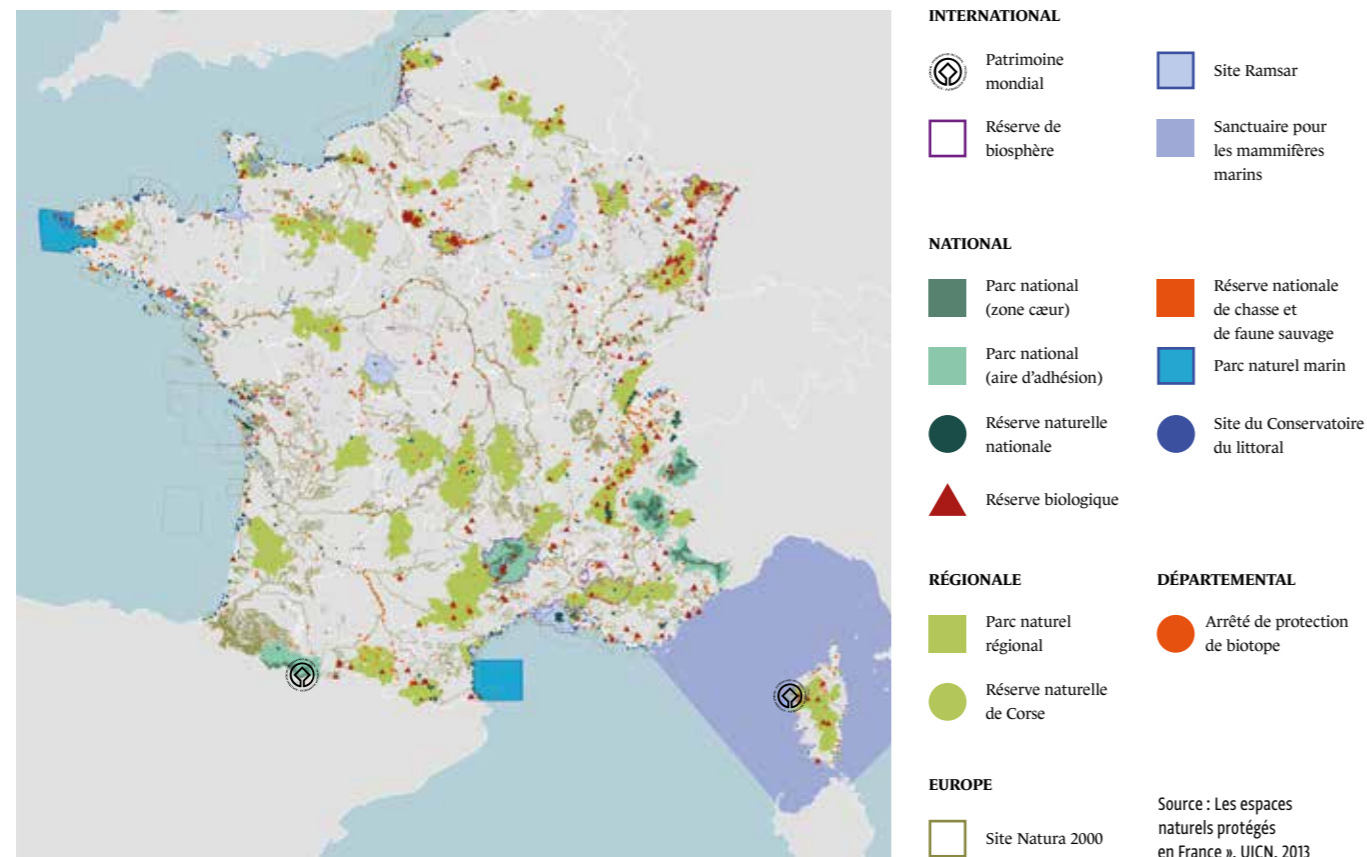
8



La thématique du partage de la nature est centrale pour penser l'avenir de la chasse en France à l'horizon 2040. Depuis plusieurs décennies, les espaces naturels sont soumis à des pressions de différents ordres: urbanisation, artificialisation des terres, croissance des loisirs de plein-air ou encore augmentation des surfaces d'espaces naturels soumis à des régimes de protection. C'est précisément pour encourager la pratique d'une chasse durable, naturaliste et respectueuse que nous traitons de la thématique du partage de la nature, afin que les usagers de celle-ci (agriculteurs, chasseurs, promeneurs, amateurs de sports de plein-air, etc.) exercent demain leurs activités de façon non-conflictuelle.

APPRENDRE À COHABITER

Répartition des aires protégées en France.



ADAPTER LA PRATIQUE À LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour appréhender les enjeux liés au partage de la nature :

- Les conflits d'usage tendent à opposer les acteurs historiques des territoires et les nouveaux usagers et résidents. D'ici 2040, les points de rencontre entre amateurs de loisirs de nature et chasseurs iront en augmentant, étant donné que les nouveaux usagers de la nature se développent en nombre et occupent un

espace toujours plus grand, quel que soit le territoire (plaines, montagnes, etc.). On estime aujourd'hui à 25 millions de personnes le nombre de pratiquants de loisirs de plein-air en France, et ce chiffre est en constante augmentation.

- Des conflits opposent aussi les acteurs des territoires entre eux. Des tensions existent entre acteurs historiques (forestiers, agriculteurs et chasseurs) se cristallisant sur certains points spécifiques comme les usages de pesticides et de produits phytosanitaires, les dégâts aux cultures et aux forêts et leur indem-

nisation, l'agrainage, etc. Les conflits naissent même parfois parmi les chasseurs, notamment entre générations qui ont adopté des comportements opposés : le rapport à l'éthique diffère, les sorties de chasse sont plus ponctuelles et les modes de chasse plébiscités évoluent (l'approche contre la battue, par exemple).

- Les espaces réservés aux acteurs des territoires deviennent progressivement des espaces ouverts aux usagers. Le succès des activités de pleine nature transforme la vision traditionnelle des espaces

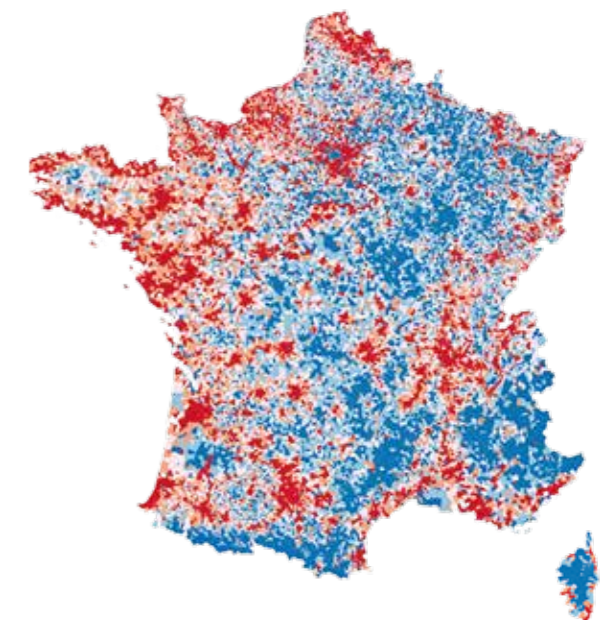
naturels. Ce glissement vers la notion de biens communs, associé à l'affaiblissement de celle de propriété, constitue un des principaux motifs de friction entre chasseurs ou agriculteurs et nouveaux usagers.

- L'arrivée dans les territoires de néoruraux, étrangers aux habitudes et manières de vivre des zones non citadines, participe du sentiment de défiance entre riverains et chasseurs.
- L'artificialisation croissante des sols et le développement des zones d'habitat périurbain pose deux problèmes : d'une part, l'extension de ces zones rogne chaque année un peu plus les espaces naturels, réduisant l'espace alloué aux populations d'animaux sauvages ; d'autre part, la proximité grandissante entre espaces naturels et habitations périurbaines explique en partie pourquoi la cohabitation entre chasseurs et habitants est de plus en plus délicate.
- Les territoires et les espaces faisant l'objet d'une protection – soit réglementaire (espaces naturels fragiles et remarquables), soit contractuelle (Parcs naturels régionaux) – sont en constante augmentation. D'après les nombreux projets de réserves naturelles et de PNR en jachère, on estime à l'horizon 2040 que ces derniers pourraient concerner plus de 30 % du territoire national et approximativement 50 % des surfaces boisées.

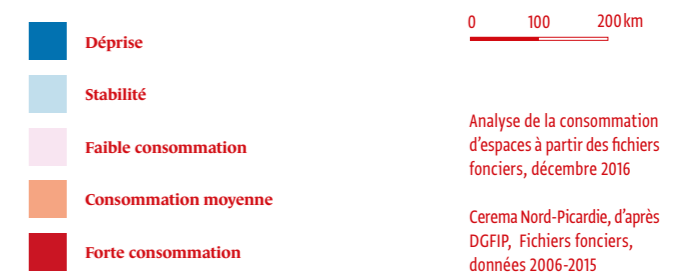
Artificialisation des sols

Aujourd'hui, 60 000 à 80 000 hectares sont artificialisés chaque année. Si l'on prolonge la tendance pour les vingt prochaines années, à l'horizon

2040 1,5 millions d'hectares seraient artificialisés, soit une superficie équivalente à trois départements français moyens.



Consommation communale des espaces naturels agricoles forestiers entre 2006 et 2015





Le devenir de la chasse à l'horizon 2040 varie selon les types de territoires. Les espaces périurbains denses vont devenir des lieux de confrontation entre usagers de la nature, aboutissant à l'exclusion progressive des chasseurs. Seuls les impératifs de régulation maintiendront les chasseurs dans les territoires périurbains.

La chasse-plaisir va alors se délocaliser dans des territoires fermés où l'urbanisation et l'artificialisation des sols sont bien moins importants que dans les espaces périurbains, par exemple dans la diagonale du vide ou dans les campagnes dépeuplées à proximité de zones urbaines denses.

La chasse-plaisir peut aussi se maintenir dans les territoires de campagnes dynamiques intégrées dans des réseaux de villes petites et moyennes. Ici, les chasseurs sont intégrés et leur action dans

l'aménagement et la régulation des agroécosystèmes est reconnue. Seule la coopération avec les agriculteurs est un objet d'inquiétudes pour les chasseurs.

Les territoires montagneux nécessiteront une coordination poussée des différents usagers de la nature afin que la chasse-passion y perdure. L'attractivité de ces territoires dépend en grande partie des loisirs de plein-air qu'ils accueillent (ski, randonnée, etc.). L'arbitrage politique entre loisirs de plein-air et chasseurs est déterminant pour l'avenir de la chasse dans ces territoires de montagne.

Le nouveau visage des usagers

En 2040, l'usager de la nature sera :

- Protéiforme : entre les usages de cueillette (champignons, escargots, fruits sauvages) récréatifs (promenade, y compris avec les animaux de compagnie) ou sportifs (running, VTT, cavaliers, marcheurs nordiques) ;
- Demandeur d'un terrain plus étendu du fait des sports en progression tels que le trail ou le marathon ;
- Connecté, d'où l'utilité des applications signalant les actions de chasse ;
- Indépendant des structures collectives (clubs sportifs et structures associatives) qui régissent aujourd'hui son activité : ce sera un pratiquant solitaire ou en petit groupe, qu'il rejoindra selon son affinité (rôle des réseaux sociaux) ;
- Imprévisible, occupant par exemple tous les créneaux horaires, même en cas de pluie, ce qui multiplie les occasions de rencontre avec les chasseurs ;
- Demandeur d'informations ;
- Exigeant : il sera prompt à faire remonter aux FDC des signalements sur le chasseur au comportement répréhensible ou un problème de signalisation, par exemple.



Vers un droit à la nature ?

L'*Allemansrätt* en Suède, l'*Allemansrett* en Norvège et le *jokamiehenoikeus* en Finlande ne sont que des déclinaisons nationales d'un même « droit de tout un chacun » de profiter - sous certaines conditions - de la nature et de ses fruits, indépendamment des droits de propriété qui peuvent y être attachés et sans le consentement préalable du propriétaire. En particulier, l'*Allemansrätt* suédois permet de pénétrer tant sur des propriétés publiques que privées, ce qui constitue une garantie légale tout à fait solide permettant à chacun de jouir de la nature. Pour aussi général et porteur de liberté qu'il puisse être, l'exercice de ce « droit de tout un chacun » connaît des limites légales très strictes, que ce soit à l'égard d'une nature qu'il ne faut pas saccager ou à l'égard des propriétaires qu'il ne faut pas importuner.

Les propriétés concernées par l'*Allemansrätt* doivent supporter certaines servitudes : en particulier, il n'est pas possible d'enclôser son terrain si cela devait compromettre l'exercice du droit d'accès.

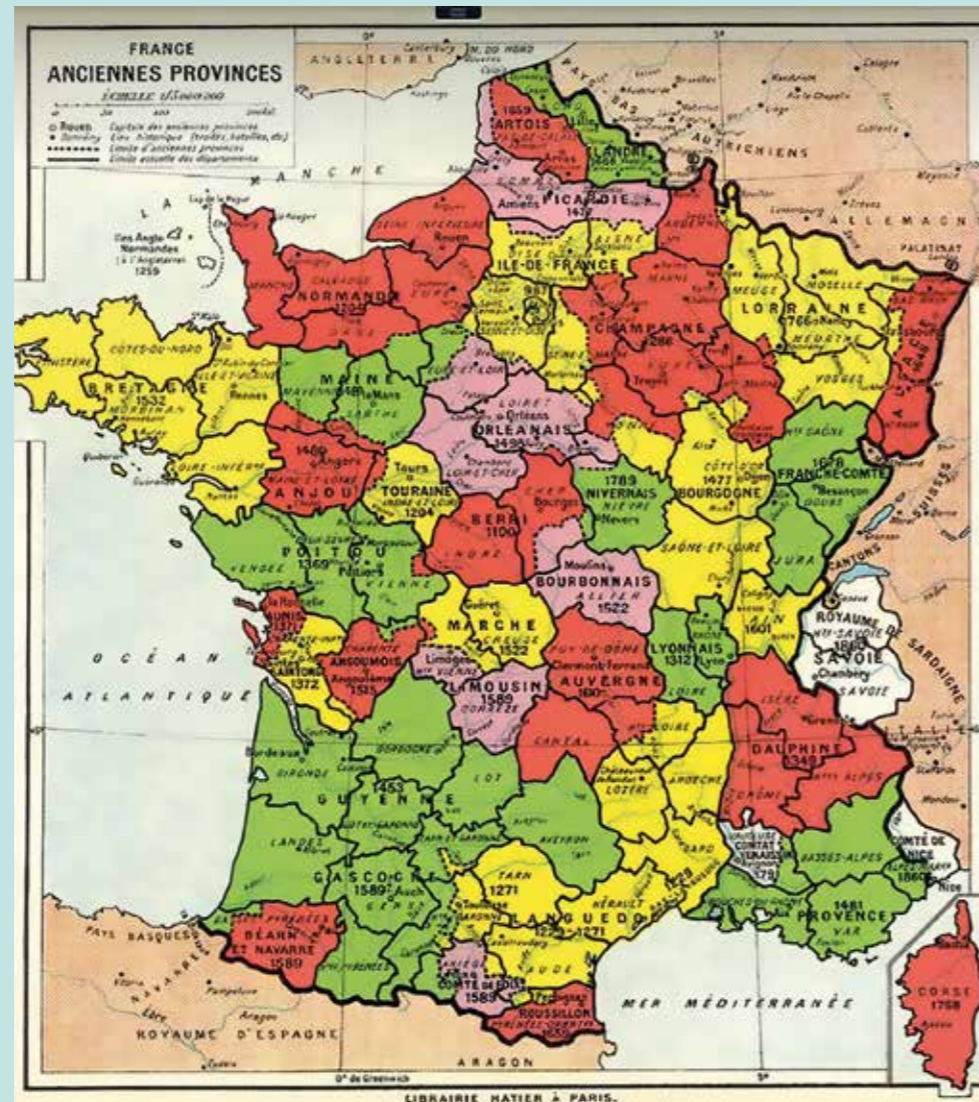
Le « droit de tout un chacun » de profiter de la nature reste essentiellement une spécificité des États nordiques où il est bien plus étendu que dans la plupart des autres pays. Depuis quelques années, dans certains pays, sous certaines formes, des régimes juridiques semblables rappellent ce droit. On en retrouve certains éléments dans la législation française, ce qui ne signifie pas toutefois que le modèle nordique ait été pris consciemment en exemple. On constate seulement qu'une telle législation sur la nature peut être appelée à s'étendre à l'avenir, l'accès aux espaces naturels étant une aspiration forte.

LA CHASSE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Le système français de régulation des politiques et les compétences des acteurs est marqué depuis les années 1980 par les mouvements de décentralisation/déconcentration/expérimentation de la part de l'État et de ses institutions. La territorialisation des politiques touche de plus en plus largement la sphère de l'action sociale, la santé, et évidemment les politiques d'aménagement, de gestion des espaces et des ressources naturelles (forêts, biodiversité, plan de prévention des risques naturels...).

La volonté de mieux prendre en compte la variabilité et la multiplicité des situations locales, des diversités des situations urbaines, périurbaines et de la ruralité, a conduit au développement de programmes contractuels entre l'État et les collectivités locales, dans des champs de plus en plus variés.

Les dispositifs mis en œuvre n'ont donc plus pour objet une population donnée mais un territoire. En recentrant progressivement son intervention sur des territoires, l'action publique donne aux projets des régions et des territoires, donc de leurs acteurs, une place déterminante. Le projet de loi 4D (décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification) marque une étape dans la décentralisation, sans profondément changer la donne. Cependant, dans plusieurs domaines, l'État prévoit de transférer aux collectivités des compétences nouvelles, élargir les possibilités d'expérimentations, et de différenciation entre les territoires. Cinq champs de politique publique sont concernés : la transition écologique, les transports, le logement, la cohésion sociale et la santé. En matière de gouvernance, les dispositifs de démocratie directe et de référendums locaux se multiplient (budgets participatifs, référendums notamment en matière d'aménagement,



collectifs citoyens). La chasse a toujours développé des approches territorialisées que reflète bien son organisation. La gestion et les approches départementales des enjeux est au cœur de l'action des chasseurs et de leurs relations avec les acteurs. Pour autant, de nouveaux acteurs territoriaux et de nouvelles logiques se font jour, auxquels le monde de la chasse devra se préparer et répondre.

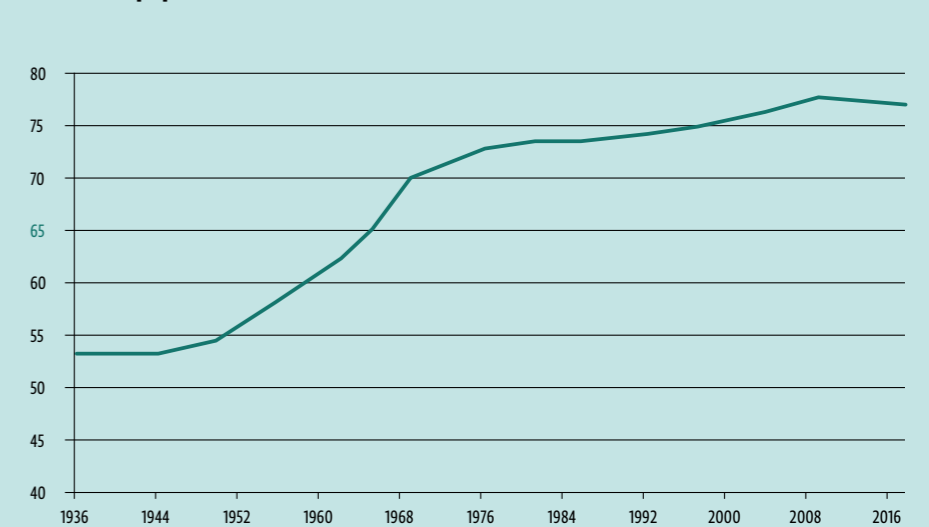
La carte des « anciennes provinces » de France (avant 1790, sous l'Ancien Régime). 80 % de la population vit alors en milieu rural, dans des communes de moins de 1 000 habitants et 65 % des actifs sont agriculteurs.

UNE DIVERSIFICATION CROISSANTE

Plutôt que de parler de découpage et de bon niveau (taille des régions inadaptée, départements affaiblis...), qui est une spécialité nationale, nous pouvons considérer que les réalités sociales et politiques, d'une part, et les enjeux d'aménagement et de gestion des transitions écologiques d'autre part sont déterminants. Il s'agit donc moins de découpage que de situations et il convient de mentionner les caractéristiques d'au moins quatre types de territoire :

- Les métropoles et leurs zones d'influence, avec des modes de vie qui progressent et s'étendent, avec une modification du rapport à la nature, aux espèces sauvages, aux activités. La transition écologique joue un rôle important, avec des trajectoires donnant du poids à la protection de l'environnement, à la transition énergétique, aux circuits courts, mais avec une distance croissante à la connaissance des milieux. La chasse apparaît comme une activité très éloignée des valeurs et modes de vie des citoyens des métropoles. Le pouvoir métropolitain est de plus en plus fort, et s'invite sur des terrains inédits. Certaines collectivités ambitionnent une limitation voire une interdiction des pratiques de chasse sur leurs territoires municipaux (par exemple un arrêté pris à Montpellier). La polarisation est très forte (cf. Lettre Chasse Nature et Société 2040 n°2).
- Dans d'autres territoires où l'activité de valorisation économique agricole et sylvicole des espaces est essentielle (forêts d'exploitation, cultures de plein champ), avec une densité plus faible de population et des actifs moins nombreux, voire une société vieillissante (régions de l'Est, Vosges...), les attentes vis-à-vis des chasseurs sont toujours plus fortes, notamment en matière de gestion de la

Part de la population urbaine en %



Source : Centre d'observation de la société

faune sauvage et de présence sur le terrain, et parfois en dehors de portée de leurs capacités et organisations.

- Les zones rurales, de petites villes, en situation de transition, avec intégration de populations nouvelles ou de multi-résidents aux modes de vie souvent urbains (résidences secondaires, de tourisme, bi-résidents en télétravail...) sont au carrefour de ces chocs culturels que certains disent même civilisationnels. L'enjeu dépasse largement la question de la chasse et concerne la manière dont les citoyens vivront ensemble, s'approprient les espaces et définiront des modalités nouvelles de partage de la ruralité.
- Des écosystèmes naturels et humains de plus en plus nombreux sont gérés ou accompagnés par des projets menés par de multiples acteurs et une gouvernance *ad hoc*. Ainsi, si les projets se réalisent, les parcs naturels régionaux pourraient représenter 40% de la surface forestière nationale et 30% de l'espace métropolitain (cf. Lettre Chasse

Nature et Société 2040 n°1). Les compétences des régions et leur influence vont croissant dans la gestion des grands massifs naturels.

- Certains territoires présentent une grande force des cultures traditionnelles et des valeurs patrimoniales matérielles et immatérielles. Cette particularité apparaît comme un facteur de résilience et d'attractivité en Corse, au Pays basque, en Vendée, en baie de Somme, dans les Landes par exemple. Dans ces territoires qui revendiquent leurs spécificités et développent aujourd'hui des solutions souvent originales de gouvernance, les pratiques de chasse, de la valorisation agricole et des espaces ou terroirs, sont souvent associées aux modes de vie et à la culture.

LES CHASSEURS S'ADAPTENT AUX SITUATIONS NOUVELLES

LES CHASSEURS SUIVENT LE MOUVEMENT

Cette diversité de situations a toujours existé. Elle tend à se renforcer de manière continue du point de vue des enjeux touchant aux écosystèmes naturels et humains et donc à la place de la chasse, sous ses aspects tant culturels que fonctionnels. Déjà, les pratiques se sont adaptées fortement à cette diversité, par exemple en milieu périurbain avec un partage de la nature limitant les activités de chasse (même dans les zones de propriété privée) à certaines périodes de la semaine, et bien évidemment pour répondre aux besoins de gestion et de régulation des grands ongulés, en fonction des situations territoriales, avec des dérogations qui se multiplient dans le cadre national.

Jusqu'où ce mouvement pourra-t-il aller? Pour ce qui est de la territorialisation des politiques dans le domaine de la chasse, comme dans les autres, un grand chambardement est régulièrement annoncé. En pratique, il s'agit surtout d'expérimentations et d'interrogations. Certes les délégations de compétences sont en marche, mais l'inertie liée au jeu des acteurs est importante. La question majeure est bien celle de la capacité du monde de la chasse à s'adapter, accompagner, proposer et construire des schémas pertinents avec les acteurs-clés des territoires (différents d'un département à l'autre). On sait que la ruralité n'est plus homogène (cf. Lettre Chasse Nature et Société 2040 n°2) en termes de besoins et que les scénarios pour l'avenir de la chasse sont potentiellement différents en fonction des territoires (cf. Lettre Chasse Nature et Société 2040 n°4).

Expérimenter, territorialiser et adapter les pratiques en fonction des territoires, certes, mais avec quels acteurs du monde de la chasse et comment? Il s'agit largement d'une nouvelle compétence pour les chasseurs et le développement de ces savoir-faire et approches apparaît majeur au regard des questions de découpage et d'organisation qui peuvent en résulter. Les disparités des situations économiques et sociales des fédérations départementales constituent une difficulté supplémentaire. Un mouvement fort de territorialisation sans dispositif de péréquation (nationale ou régionale et intégrant de nouveaux leviers économiques – services écosystémiques, etc.) conduirait rapidement à une présence en peau de léopard de la chasse en France.

En zone de montagne, le village du Chatelard, dans le massif des Bauges (Savoie).



APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

ENJEU 1

FAVORISER LA SYNERGIE DES ACTEURS

Les élus locaux, riverains, organismes de chasse, associations de loisirs de plein-air, chasseurs, agriculteurs, forestiers, etc. devront s'entendre et harmoniser leurs décisions dans les territoires.

PROPOSITIONS

1. Assumer une gestion collective (élus locaux, chasseurs, forestiers, agriculteurs, riverains, etc.) des espaces naturels pour assurer leur conservation et favoriser la cohabitation des usagers.
2. Déterminer collectivement (avec les élus locaux et des associations de riverains) les conditions dans lesquelles les actions de chasse sont pratiquées, notamment dans les zones proches des agglomérations.

ENJEU 2

ASSURER LA COHABITATION

Il s'agit de rendre possible une jouissance partagée, pacifique et pérenne de la nature entre chasseurs et nouveaux usagers par l'information et le dialogue.

PROPOSITIONS

1. Planifier les activités pour éviter les conflits entre les différents pratiquants en ayant recours aux applications mobiles.
2. Limiter les zones des activités de pleine nature pour protéger les pratiquants : baliser les sentiers, indiquer les zones en travaux et à risque, signaler les zones de protection interdites au public visant à protéger une espèce menacée.
3. Multiplier les partenariats entre les organismes de chasse (FDC, ACCA) et les associations sportives de plein-air locales afin de déterminer les bonnes pratiques à adopter.
4. Relancer les initiatives du type « Un dimanche à la chasse » en impliquant les conseillers municipaux et communautaires afin de susciter le dialogue entre les parties prenantes.
5. Favoriser les modes de chasse discrets pour réduire les nuisances sonores et la peur du tir : promouvoir la chasse silencieuse et individuelle et la battue-affût.



VISION ET PERSPECTIVES : LA CHASSE À UN TOURNANT DE SON HISTOIRE

D'abord de subsistance, la chasse est dès la moitié du néolithique (15 000 ans av. J.-C.) devenue une activité complémentaire à la recherche de nourriture, puis au fil des siècles une activité de loisirs, voire sportive dans certains cas, et enfin un mode de vie pour le plus grand nombre de pratiquants. Pratiquée initialement pas les ruraux, elle s'est urbanisée dès le XIX^e siècle en même temps que la population délaissait les territoires pour se concentrer en ville. L'on chassait ou l'on ne chassait pas, selon qu'une histoire familiale vous avait ou non initié puis transmis la passion, on aimait ou on n'aimait pas la chasse, il en était comme pour la plupart des activités humaines.

En moins d'un siècle, et notamment ces trente dernières années, les choses ont changé du tout au tout. Sous les coups de boutoir du développement économique qui a éloigné nos concitoyens de la ruralité, artificialisé les sols, fragmenté les espaces, et parfois peu pris en considération la qualité d'être sensibles des animaux de rente, de la caisse de résonance que sont devenus les réseaux sociaux, le regard du public est passé de l'indifférence à la remise en cause fréquente de l'activité cynégétique.

En réalité toutes les évolutions du siècle interrogent désormais la chasse:

- la transformation des milieux et écosystèmes;
- le changement climatique;
- la transformation des modes de vie et des usages de la nature;
- les transformations sociétales, et notamment l'évolution de la relation entre l'homme et l'animal ou le rapport à la mort.

L'omniprésence de nouveaux canons – antispécisme, véganisme, cause animale, et bien d'autres – occupe le débat sociétal

et interpelle brutalement la chasse. Ce dernier point étant central, car ce n'est pas moins que d'une nouvelle vision du monde qu'il s'agit et à laquelle les chasseurs ont à répondre de façon argumentée. L'ensemble de ces évolutions ont été analysées, discutées et mises en perspective dans les quatre Lettres Chasse Nature et Société 2040 qui ont permis d'élaborer ce livre blanc, nous n'y reviendrons pas ici.

LES TROIS COMBATS QUE LA CHASSE DOIT MENER...

• S'adapter sans jamais se renier

Les chasseurs mieux que quiconque savent que, dans la nature, l'adaptation est la condition de la survie. Penser qu'on peut ne pas tenir compte de l'évolution du monde et défendre la chasse « telle qu'elle est et qu'elle a toujours été » ne serait pas réaliste. C'est sans conteste le défi le plus difficile auquel nous sommes aujourd'hui confrontés, et ce d'autant plus que cette adaptation



ne doit pas se faire au prix d'un quelconque renoncement à l'essence même de ce qui fait la chasse, aux valeurs qu'elle porte, comme aux bonheurs qu'elle procure.

• Entamer une révolution culturelle

Il y a urgence à réélaborer un contrat social, moral et écologique de la chasse avec la société. Pour qu'elle soit mieux connue d'abord, mieux comprise ensuite, mieux acceptée enfin, même par ceux qui ne la pratiquent pas et représentent l'immense majorité des citoyens.

• Rester fier d'être chasseur

La chasse est une vision du monde, laquelle présuppose que l'homme n'est pas un animal comme les autres puisque qu'il est responsable. Responsable de ses actes, et par conséquent de l'utilisation raisonnée qu'il fait des ressources naturelles, notamment des animaux sauvages. Or cette vision est aujourd'hui remise en cause par les partisans de la cause animale.

Être fier d'être chasseur en 2020 comme en 2040, c'est valoriser une histoire vieille de 15 000 ans; s'appuyer sur la tradition humaniste des valeurs portées par la chasse; mettre en avant la culture patrimoniale dont les chasseurs contemporains sont les héritiers; défendre la pratique de la chasse grâce à des porte-paroles engagés, des réseaux intellectuels influents, et des militants rompus aux techniques de communication.

POUR ASSURER UNE PRATIQUE DURABLE À L'HORIZON 2040

Sans réaction forte et concertée de l'ensemble des parties prenantes, ce désamour de l'époque pour la chasse porte en lui le risque d'une forte régression. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: s'il est illusoire de penser revenir à la situation d'il y a cinquante ans (2 500 000 chasseurs) il importe de tout faire pour ne pas descendre en dessous de 500 000 chasseurs à l'horizon 2040.

Cela passe en premier lieu par la mobilisation des chasseurs eux-mêmes. Là encore il s'agit d'une petite révolution culturelle, tant il est vrai qu'en dehors de la transmission familiale, peu nombreux sont ceux qui s'y sont investis. En second lieu, cela suppose de mobiliser les autorités institutionnelles qui ont la charge de communiquer sur la chasse et auxquelles revient la charge d'imaginer de nouvelles offres de chasse tenant compte de l'évolution des pratiques de loisirs. On ne chassera plus tout à fait comme on a chassé jusqu'à ce jour, et il faut s'y préparer. Chasseurs zappeurs, itinérants, occasionnels, adeptes du multi-activités sont des données nouvelles auxquelles doivent correspondre des offres nouvelles. Mais s'il s'agit d'un préalable, cela ne suffira pas à légitimer la chasse dans la société du XXI^e siècle.



VERS UN COMPORTEMENT IRRÉPROCHABLE DES CHASSEURS

• La règle des 3R

La pratique cynégétique devra obéir à une « règle des 3R » prônant la responsabilité, le respect, et une pratique raisonnée. Le chasseur devra gagner en **Responsabilité** par sa plus grande implication dans la conservation de l'environnement au sens large et dans la promotion articulée de son art. Il devra inspirer le **Respect** en reconnaissant la différence entre chasseurs et non-chasseurs. Cela se décline à plusieurs niveaux: l'acceptation des contraintes du partage de la nature entre chasseurs et non-chasseurs, l'attention au monde sauvage et aux milieux et la tolérance vis-à-vis des sensibilités d'autrui. Enfin, le chasseur devra accélérer la transition vers une chasse **Raisonnée**, en se montrant soucieux de l'aspect mesuré de ses prélèvements, en luttant contre le consumérisme de la chasse et en veillant au regard que la société porte sur lui, auquel il n'échappera plus.

• Acculturer les nouveaux chasseurs

Il est entendu que le nombre de chasseurs occasionnels ira en augmentant à l'horizon 2040. Il faut dès lors que la diffusion de ces bonnes pratiques leur soit inculquée par les organisateurs de chasse à la journée, de tourisme cynégétique ou par les guides de chasse. Alors que la chasse sera de plus en plus scrutée, observée ou mise en cause, le chasseur aura un devoir d'exemplarité vis-à-vis de la société. Cette exemplarité ne doit pas être vécue comme une oppression mais comme une valeur assumée, revendiquée avec fierté car faisant partie intégrante de la pratique. Il est possible de sensibiliser les chasseurs à ce phénomène dès la formation au permis de chasser, afin qu'ils disposent des éléments d'attitude et de langage qui en feront de bons ambassadeurs de la pratique cynégétique.

SAVOIR S'ALLIER, UNE NÉCESSITÉ ABSOLUE !

La cogestion doit l'emporter sur l'opposition. Agriculteurs, chasseurs, forestiers et ruraux doivent se retrouver sur un langage commun et des chantiers de co-construction. La préservation et l'entretien des milieux comme la connaissance et la conservation des espèces sont des domaines où les forces doivent s'additionner et non s'opposer. Si la chasse agit en partenariat, elle sera mieux intégrée comme une donnée essentielle de la ruralité. On reconnaîtra son intégration dans le tissu local et sa valeur écosystémique.

Aucun pays au monde n'offre une telle diversité de modes de chasse, d'espèces

chassables et de biotopes. Plus de quatre-vingt-dix espèces sont chassables. Cette richesse est une force et ne doit pas disparaître au profit de la seule chasse du grand gibier. Car réduite au rôle de régulation, la chasse peut s'exposer à sa possible disparition. Il faut redonner de la fierté au chasseur en valorisant son implication dans les territoires, sa connaissance des milieux, son amour de la nature et des animaux et en mettant en avant son sens de la responsabilité vis-à-vis des non-chasseurs.

APPRENDRE À GÉRER LES BIENS COMMUNS

La notion de biens communs qui se diffuse chez les jeunes générations, est une opportunité pour la chasse de promouvoir son

modèle de gestion des espaces et des ressources naturelles.

Voici quelques pistes:

- Inciter à la gestion concertée des biens communs dans l'intérêt de tous – sans altérer bien entendu le droit de propriété qui reste un droit fondamental;
- Proposer un nouveau contrat à tous ceux qui ont une responsabilité ou un intérêt dans la nature (propriétaires, agriculteurs, forestiers, naturalistes, pratiquants d'activités de plein air, etc.);
- Proposer un chantier commun autour de la défense de la biodiversité qui ne se limite pas aux espèces chassables.

Le mécanisme d'éco-contribution, en vigueur depuis 2019, va dans le bon sens.



Il fonctionne d'après le principe suivant: chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€ afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité: plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage... Ce dispositif vertueux offre une formidable opportunité aux chasseurs de démontrer à tous qu'ils sont des acteurs permanents, incontournables et efficaces de la restauration des milieux et de la biodiversité.

S'INSCRIRE DANS UNE PERSPECTIVE SOCIÉTALE ASSUMÉE ET RECONNUE

Le nouvel intérêt pour la nature, pour le développement durable et pour la protection de l'environnement sonne comme une opportunité à ne pas manquer pour réintégrer la chasse dans ce mouvement rassembleur. Cela passe nécessairement par des compromis sur le partage de la nature, les espèces chassables, les périodes de chasse ou certaines pratiques. Et ce mode de gestion partagée suppose d'y intégrer les différents usages tels que la randonnée, le VTT, l'équitation, etc.

PRIVILÉGIER UNE APPROCHE TERRITORIALE

S'il est un domaine où le principe de subsidiarité devrait être la règle, c'est bien celui de la chasse! La chasse est plurielle dans ses pratiques, ses biotopes, les espèces chassées, les traditions locales... Cette richesse est une force et elle gagnerait à être davantage confiée aux acteurs locaux de la chasse, FDC, collectivités territoriales et locales, sociétés de chasse. En favorisant l'approche territoriale, le monde de la chasse responsabilisera davantage les acteurs locaux et redonnera leur fierté légitime aux chasseurs.

UN DÉFI À RELEVER

Anticiper, ne plus être sur la défensive mais proposer un nouveau contrat social autour de l'environnement durable: tel est le défi auquel la chasse est confrontée en ce début de siècle. Elle n'a jamais eu à se préoccuper de son avenir, tant elle coulait de source pour ceux qui la pratiquaient, ou importait peu pour les autres. De nos jours tout la met en question, parfois sur le plan pratique, souvent sur le plan philosophique. Les travaux menés dans le cadre de «Chasse Nature et Société 2040» depuis deux ans doivent aider à préparer la chasse à son futur, sans jamais renier ce qui est son ADN ni ses valeurs, mais en adaptant ses pratiques comme les comportements des chasseurs aux exigences d'un monde en plein bouleversement.

CONCLUSION

Certes, on chassera toujours dans la France de 2040 – c'est à dire dans une génération. Se poser ce genre de question aurait semblé, il y a peu encore, extravagant. Mais il se passe depuis quelques années une chose sans précédent dans l'histoire. Les mouvements idéologiques que l'animalisme fédère (antispécisme, véganisme, droits des animaux...) réclament la fin de la chasse. Ils le font à grand bruit, en même temps qu'ils mènent une croisade de tous les instants pour faire pénétrer dans l'esprit de tous que la libération de l'animal de l'emprise de l'homme est le dernier grand défi que nous propose le monde moderne.

Force est donc de commencer par là: la pérennité de la chasse exige une réponse claire à une question d'essence politique. Il ne s'agit pas d'une de ces petites affaires qu'adorent les polémistes accoutumés aux estrades du débat public. Il s'agit d'une question fondamentale pour le devenir de la société dans laquelle nous vivons, car ses conséquences vont bien au-delà de la chasse. Pouvons-nous compter sur les valeurs et les usages qui ont constitué le socle du pacte républicain depuis plus de deux siècles? Dans cet univers, la chasse était un droit, et pratiquer la chasse consistait à exercer une liberté. Si les droits et la liberté de l'animal devaient désormais prévaloir sur les droits et la liberté de l'homme, nous aurions, sans peut-être bien nous en rendre tout à fait compte, accompli une gigantesque révolution et renoncé à notre civilisation séculaire pour entrer dans un univers totalement nouveau dont les règles et les repères restent à imaginer. Bref, si l'intolérance radicale des croisés de l'animalisme – à la faveur d'un tintamarre médiatique allant de campagnes de communication en sondage d'opinion – devait l'emporter, en tout ou partie, il faudrait craindre bien d'autres bouleversements pour le « vivre ensemble » et bien d'autres

reculades des libertés individuelles devant le « penser correct ». Au diable la culture héritée du siècle des Lumières, au diable la liberté de conscience garantie par la laïcité de l'État... Peut-être faudrait-il en revanche envisager d'inscrire les droits des animaux dans le préambule de la Constitution?

Une telle hypothèse semblant suffisamment peu crédible pour qu'on puisse l'écartier, il faut s'interroger autrement sur la pérennité de la chasse. Car celle-ci requiert, à n'en pas douter, des évolutions. C'est ce que cette enquête s'est attachée à démontrer. Le « livre blanc » qui vient la conclure a-t-il épuisé le sujet? Certainement pas. Par exemple, il n'a pas traité de la question de l'organisation du monde de la chasse. Les propositions qu'il formule sont-elles indiscutables? Pas davantage. Mais s'il a contribué à renforcer la conviction de toutes les parties prenantes que la chasse doit s'adapter pour durer, il aura atteint son but premier.

S'adapter pourquoi? Parce que le monde a beaucoup changé. En 1945, la France reprenait goût à la vie, et la chasse, sans se poser de questions, connaissait des jours heureux... Notre pays avait 42 millions d'habitants. On comptait environ 2 500 000 porteurs de permis, de sorte que près de 10% des citoyens en âge de chasser étaient chasseurs. En 2040, un siècle aura passé. La France aura sans doute près de 75 millions d'habitants. Et 1% environ des Français en âge d'obtenir un permis seront effectivement chasseurs.

Ces chiffres ne doivent pas conduire à nous complaire dans la morosité et encore moins à baisser les bras. Mais si l'on veut assurer un avenir à la chasse – et il n'y a aucune raison, pour ceux qui l'aiment, d'y renoncer – il faut s'armer de concepts et de réflexes d'un genre nouveau.

Quel sera le portrait-robot du chasseur en 2040? D'ores et déjà, une large majorité de porteurs de permis résident aujourd'hui en milieu urbain. Cela ne fera que s'accroître. Cela veut dire que l'empathie spontanée que le paysan éprouvait avec la nature ne peut plus être la pierre angulaire de la culture de la chasse. Le chasseur du vingt-et-unième siècle sera tout à fait apte à comprendre les problèmes de la nature. Mais il y accédera autrement, par une démarche réfléchie dans laquelle rentreront des paramètres d'un genre nouveau. Devenir chasseur impliquera une formation plus poussée. Celle-ci couvrira bien sûr les connaissances relatives à toute action de chasse. Mais un chasseur à l'écoute de son époque devra aussi s'intéresser aux problèmes des champs et des bois, des agriculteurs et des forestiers, et à tous les rouages de la nature.

Cette attente aurait-elle déconcerté François Sommer? Certainement pas. Il avait compris, il y a un siècle, que, pour que la chasse dure, il fallait que le chasseur gère les espèces sauvages. Il était, avant l'heure, un acteur de la biodiversité. S'il vivait aujourd'hui, il comprendrait certainement que le chasseur doit être familier des ressorts de cette mécanique prodigieuse qu'est la nature.

Mais il est encore une autre exigence. Autrefois, quand on partait à la chasse, on s'immergeait dans un tête-à-tête avec le sauvage. On ne rencontrait personne sur son chemin. Aujourd'hui, la nature accueille mille gens qui ne chassent pas. Et transparence oblige, tout le monde estime légitime de pouvoir aller partout librement. Au surplus tout porteur d'un téléphone est un reporter en puissance, prêt à prendre le vaste monde à témoin de ce qu'il observe. Si le chasseur n'est pas capable d'échanger, de coopérer, de s'expliquer, il aura peu de chance de bénéficier de

la bienveillance des autres. La clé du pluralisme, ce n'est pas que chacun s'enferme dans une forteresse et foudroie tous ceux qui s'en approchent. C'est au contraire d'échanger.

On ne peut que constater que, pour échanger, il faut être deux. Et admettre que le contexte entretenu par l'agressivité exacerbée des animalistes – sûrs de détenir la vérité et convaincus qu'ils ont le droit d'anéantir ceux qui ne partagent pas leur façon de voir – ne rend pas les choses faciles. Et pourtant, le repli sur soi serait aujourd'hui pour la chasse une attitude suicidaire, elle doit au contraire tout faire pour être mieux acceptée par la société et ne pas se laisser marginaliser.

Exprimons-nous, expliquons-nous et gardons, sans hésitation, notre fierté d'être chasseur. C'est à cette condition que la chasse sera reconnue en 2040.

Philippe Dulac

CRÉDITS

CE LIVRE BLANC A ÉTÉ RÉALISÉ À L'INITIATIVE DE LA FONDATION FRANÇOIS SOMMER, AVEC LE CONCOURS DE FUTURIBLES ET DE NATURE & SOCIÉTÉ

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION

Philippe Dulac

Président
Fondation François Sommer

Pierre de Boisguilbert

Nature & Société

François Bourse, Arthur Magnes

Futuribles

Gérard Bédarida

Président de l'Association nationale des chasseurs de grand gibier

Jean-Michel Dapvril

Directeur général adjoint
Fédération nationale des chasseurs

David Gaillardon

Conseiller auprès du Directeur général de l'Office français de la biodiversité

François-Xavier Allonneau

Rédacteur en chef
Connaissance de la Chasse

ONT CONTRIBUÉ PAR LEUR EXPERTISE À L'ÉTUDE CHASSE NATURE & SOCIÉTÉ 2040

Guillaume Sainteny,

Membre du Conseil scientifique
Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Constance Bouquet, Jean Pierre Arnauduc, Laurent Courbois

Fédération nationale des chasseurs

Didier Gavens, Alice Tonnelier

Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines

Pierre Sicard

Directeur Fédération départementale des chasseurs de Savoie

Patrice Sibut

Directeur Fédération départementale des chasseurs de l'Isère

Michel Durchon

Fédération départementale des chasseurs du Maine-et-Loire

Francis Wolff

Philosophe, professeur émérite à l'École normale supérieure

Paul Mougnot

Président Association nationale de conservation du petit gibier

Alain Scriban

Conseiller spécial
European Landowners' Organization – Organisation Européenne des Propriétaires terriens

Adrien Henry

Président Association nationale des jeunes et nouveaux chasseurs

Myriam Guillemaud

Journaliste

Albert Maillet

Directeur des Forêts et des Risques naturels, Office national des forêts

Benoît Bourbon

Ministère de la Transition écologique
Bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvages

Manue Piachaud

étho-anthropologue
chez Projet Faune

CRÉDITS PHOTOS

P.01 © Adobe Stock
P.03 © Patrick Lafrate
P.04 © Jean-Luc Chapin
P.06 © AlpaProd / Shutterstock
P.08 © Fondation François Sommer
P.11 © Adobe Stock
P.12 © Dominique Gest
P.17 © Stephan Levoye
P.20 © L'Est Républicain / Laurent Arnold
P.23 © Dominique Isoird / Easydor
P.25-26-29-34 © Stephan Levoye
P.28 © Jean-Michel Lenoir / Domaine de Belval
P.30-37 © Adobe Stock
P.38-41 © Ferme du Bouclon / Territoires de Faune Sauvage
P.40 © Dominique Gest
P.43-45 © Stephan Levoye
P.46-52 © Dominique Gest / Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage / FNC 2016
P.48 © Stephan Levoye
P.49 © Adobe Stock
P.51 © Vallée de la Durdent / Territoires de Faune Sauvage
P.52 © Adobe Stock / Pays de Caux
P.57 © Adobe Stock
P.58 © Gérald Soligny
P.60 © Adobe Stock
P.61 © Stephan Levoye
P.63-64 © Adobe Stock
P.68-72 © Dominique Gest
P.73-77 © Adobe Stock
P.79 © Stephan Levoye
P.80 © Georges Carillo
P.81 © Dominique Gest
P.82 © Stephan Levoye
P.88 © Belval / Jean-Michel Lenoir

LA FONDATION FRANÇOIS SOMMER

Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), la Fondation François Sommer pour la chasse et la nature œuvre à l'utilisation respectueuse des ressources de la nature, à la pratique d'une chasse raisonnée et au partage des richesses du patrimoine artistique et culturel. À travers son pôle nature, elle mène des actions de gestion et de conservation de territoires cynégétiques et sylvicoles, en lien avec des universités, des laboratoires de recherche et des associations environnementales. La Fondation possède en outre le Musée de la Chasse et de la Nature à Paris qui interroge les liens entre l'homme, la nature et la faune sauvage.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
YVES D'HÉROUVILLE

CONTACT
CNS2040@CHASSENATURE.ORG

**LA FONDATION
FRANÇOIS SOMMER**
POUR LA CHASSE ET LA NATURE
S'ENGAGE POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT



Domaine - école de Belval dans les Ardennes, 1 050 hectares de forêt, d'étangs et de prairies, propriété de la Fondation François Sommer.